



SOCIETE DE CREDIT A LA CONSOMMATION TASLIF

Note d'Information

ÉMISSION DE 500 OBLIGATIONS D'UNE VALEUR NOMINALE DE 100.000 DIRHAMS

MONTANT GLOBAL DE L'OPÉRATION :
50.000.000 DIRHAMS

TRANCHE A

Montant de l'émission : 25 000 000 Dh
Nombre : 250 obligations cotées
Valeur nominale : 100 000 Dh
Maturité : 5 ans
Taux : 4,97% hors taxes (dont une prime de 140 points de base)

TRANCHE B

Montant de l'émission : 25 000 000 Dh
Nombre : 250 obligations non cotées
Valeur nominale : 100 000 Dh
Maturité : 5 ans
Taux : 4,97% hors taxes (dont une prime de 140 points de base)

PÉRIODE DE SOUSCRIPTION : DU 13 SEPTEMBRE 2006 AU 15 SEPTEMBRE 2006

CONSEILLER FINANCIER - COORDINATEUR GLOBAL



ORGANISME CENTRALISATEUR ET CHEF DE
FILE DU SYNDICAT DE PLACEMENT

CO CHEF DU FILE
DU SYNDICAT DE PLACEMENT



VISA DU CONSEIL DÉONTOLOGIQUE DES VALEURS MOBILIÈRES

Conformément aux dispositions de la circulaire du CDVM n°04/04 du 19 novembre 2004, prise en application de l'article 14 du Dahir portant loi n°1-93-212 du 21 septembre 1993 relatif au Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières (CDVM) et aux informations exigées des personnes morales faisant appel public à l'épargne tel que modifié et complété, l'original de la présente note d'information a été visé par le CDVM le 6 septembre 2006, sous la référence VI/EM/023/2006.

ABREVIATIONS ET DEFINITIONS

APSF	Association Professionnelle des Sociétés de Financement
BAM	Bank Al Maghrib
BNR	Bénéfice Net Réel
BNS	Bénéfice Net Simplifié
BSF	Bons de Sociétés de Financement
CCT	Crédit Court Terme
CDG	Caisse de Dépôt et de Gestion
CDGC	CDG Capital
CDVM	Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières
CEC	Comité des Établissements de Crédit
CMR	Caisse Marocaine des Retraites
CMT	Crédit Moyen Terme
CNME	Conseil National de la Monnaie et de l'Épargne
CPC	Compte de Produits et Charges
Dh	Dirham(s)
EBE	Excédent Brut d'Exploitation
FDG	Fonds de Garantie
Gdh	Milliard(s) de dirhams
HT	Hors taxes
IR	Impôt sur le Revenu
IS	Impôt sur les Sociétés
Kdh	Millier(s) de dirhams
LOA	Location avec Option d'Achat
Mdh	Million(s) de dirhams
ND	Non déterminé
NS	Non significatif
OPCVM	Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières
PCEC	Plan Comptable des Établissements de Crédit
PNB	Produit Net Bancaire
PPR	Paierie Principale des Rémunérations
Prêt affecté	Crédit dont l'octroi est subordonné à l'acquisition d'un bien ou service
Prêt non affecté	Crédit dont les sommes octroyées sont utilisées librement par l'emprunteur
ROA	Return On Assets, désigne le rapport entre le résultat net et l'actif immobilisé
ROE	Return on Equity, désigne le rapport entre le résultat net et les fonds propres
SICAV	Société d'Investissement à Capital Variable
TASLIF	Société de Crédit à la Consommation TASLIF
TCAM	Taux de Croissance Annuelle Moyen
TMIC	Taux Maximum des Intérêts Conventionnels (Anciennement Taux Effectif Global)
TMP	Taux Moyen Pondéré
TVA	Taxe sur la Valeur Ajoutée
Var.	Variation

SOMMAIRE

<i>SOMMAIRE</i>	- 2 -
<i>AVERTISSEMENT</i>	- 4 -
<i>PREAMBULE</i>	- 5 -
I. ATTESTATIONS ET COORDONNEES	- 6 -
1. <i>Le Conseil d'administration</i>	- 7 -
2. <i>Les Commissaires aux comptes</i>	- 7 -
3. <i>Le Conseiller Juridique</i>	- 8 -
4. <i>L'Organisme Conseil</i>	- 9 -
5. <i>Le Responsable de l'information et de la communication financières</i>	- 10 -
II. PRESENTATION DE L'OPERATION	- 11 -
1. <i>Cadre de l'opération</i>	- 12 -
2. <i>Objectifs de l'opération</i>	- 12 -
3. <i>Structure de l'offre</i>	- 12 -
4. <i>Renseignements relatifs aux titres à émettre</i>	- 13 -
5. <i>Cotation en bourse de la tranche A</i>	- 16 -
6. <i>Calendrier de l'opération</i>	- 16 -
7. <i>Syndicat de placement/ Intermédiaires financiers</i>	- 17 -
8. <i>Garantie de bonne fin</i>	- 17 -
9. <i>Modalité de souscription</i>	- 18 -
10. <i>Modalité de centralisation des ordres</i>	- 19 -
11. <i>Modalité d'allocation des ordres</i>	- 20 -
12. <i>Modalité de règlement et de livraison des titres</i>	- 20 -
13. <i>Régime fiscal des obligations</i>	- 21 -
14. <i>Charges relatives à l'opération</i>	- 23 -
III. PRESENTATION GENERALE DE TASLIF	- 24 -
1. <i>Renseignements à caractère général</i>	- 25 -
2. <i>Renseignement sur le capital de Taslif</i>	- 27 -
3. <i>Marche des titres emis par TASLIF</i>	- 29 -
4. <i>Organes d'Administration de Taslif</i>	- 31 -
5. <i>Organes de Direction</i>	- 32 -
6. <i>Gouvernement d'entreprise</i>	- 33 -
IV. ACTIVITE DE TASLIF	- 35 -
1. <i>Historique et faits marquants</i>	- 36 -
2. <i>Appartenance de l'émetteur à un Groupe</i>	- 37 -
3. <i>Filiale de TASLIF</i>	- 38 -

4. <i>Activité</i>	- 38 -
5. <i>Organisation de TASLIF</i>	- 57 -
V. SITUATION FINANCIERE DE TASLIF	- 60 -
1. <i>Analyse du compte produits et charges</i>	- 61 -
2. <i>Analyse de la solvabilité et structure du bilan</i>	- 67 -
3. <i>Analyse de la rentabilité</i>	- 71 -
4. <i>Analyse du risque client</i>	- 72 -
5. <i>Analyse du tableau des flux de trésorerie</i>	- 73 -
VI. STRATEGIE ET PERSPECTIVES	- 74 -
1. <i>Axes de développement stratégique de TASLIF</i>	- 75 -
2. <i>Perspectives & prévisions de taslif</i>	- 76 -
VII. PRINCIPAUX FACTEURS DE RISQUES	- 82 -
1. <i>Risque client</i>	- 83 -
2. <i>Risque relatif au surendettement des menages</i>	- 83 -
3. <i>Risque de baisse de la rentabilité en raison de la baisse du TMIC</i>	- 84 -
4. <i>Risque d'impayés</i>	- 85 -
5. <i>Risque d'inadéquation Actif - Passif</i>	- 85 -
6. <i>Risque concurrentiel</i>	- 85 -
VIII. FAITS EXCEPTIONNELS ET LITIGES	- 86 -
IX. ANNEXES	- 88 -
1. <i>Bulletin de souscription ferme et irrévocable</i>	- 89 -
2. <i>Principales règles et méthodes comptables</i>	- 91 -
3. <i>États financiers 2005</i>	- 92 -
4. <i>États financiers 2004</i>	- 99 -
5. <i>États financiers 2003</i>	- 107 -
6. <i>Informations Complémentaires</i>	- 114 -

AVERTISSEMENT

Le visa du Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières (CDVM) n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des informations présentées. Il a été attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

L'attention des investisseurs potentiels est attirée sur le fait qu'un investissement en obligations est soumis au risque de non remboursement. Cette émission obligataire ne fait l'objet d'aucune garantie si ce n'est l'engagement donné par l'émetteur.

Le CDVM ne se prononce pas sur l'opportunité de l'opération d'émission d'obligations ni sur la qualité de la situation de l'émetteur. Le visa du CDVM ne constitue pas une garantie contre le risque de non remboursement des échéances de l'émission d'obligation, objet de la présente note d'information.

La présente note d'information ne s'adresse pas aux personnes dont les lois du lieu de résidence n'autorisent pas la souscription aux obligations, objet de ladite note d'information.

Les personnes en la possession desquelles ladite note viendrait à se trouver, sont invitées à s'informer et à respecter la réglementation dont elles dépendent en matière de participation à ce type d'opération.

Chaque établissement membre du syndicat de placement ne proposera les obligations, objet de la présente note d'information, qu'en conformité avec les lois et règlements en vigueur dans tout pays où il fera une telle offre.

Ni le CDVM ni TASLIF ni CDG Capital ni Attijariwafa Bank n'encourent de responsabilité du fait du non-respect de ces lois ou règlements par un ou des membres du syndicat de placement.

PREAMBULE

En application des dispositions de l'article 14 du Dahir portant loi n° 1-93-212 du 21 septembre 1993 relatif au CDVM et aux informations exigées des personnes morales faisant appel public à l'épargne tel que modifié et complété, la présente note d'information porte, notamment, sur l'organisation de TASLIF, sa situation financière et l'évolution de son activité, ainsi que sur les caractéristiques et l'objet de l'opération envisagée.

Ladite note d'information a été préparée par CDG Capital conformément aux modalités fixées par la circulaire du CDVM n°04/04 du 19/11/2004 prise en application des dispositions de l'article précité.

Le contenu de cette note d'information a été établi sur la base d'informations recueillies, sauf mention spécifique, des sources suivantes :

- Les commentaires, analyses et statistiques de la Direction Générale de TASLIF, notamment lors des due diligence effectuées auprès de celles-ci ;
- Les comptes sociaux de TASLIF pour les exercices 2003, 2004 et 2005 ;
- Les rapports des commissaires aux comptes de TASLIF pour les exercices 2003, 2004 et 2005 ;
- Les rapports de gestion de TASLIF relatifs aux exercices 2003, 2004 et 2005.

En application des dispositions de l'article 13 du Dahir portant loi n° 1-93-212 du 21 septembre 1993 relatif au Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières et aux informations exigées des personnes morales faisant appel public à l'épargne tel que modifié et complété, cette note d'information doit être :

- remise ou adressée sans frais à toute personne dont la souscription est sollicitée, ou qui en fait la demande ;
- tenue à la disposition du public au siège social de TASLIF et dans les établissements chargés de recueillir les souscriptions selon les modalités suivantes :
 - o Elle est disponible à tout moment dans les lieux suivants :
 - **CDG Capital:** Immeuble Mamounia, Place Moulay El Hassan, Rabat
Tel : 037.66.94.16
 - **Attijariwafa Bank** : 2, Boulevard Moulay Youssef, Casablanca
Tel : 022.29.88.88
 - **TASLIF** : 29 Bd. Moulay Youssef, Casablanca
Tel : 022.20.03.20 – 022.27.73.12
 - o Elle est disponible sur demande dans un délai maximum de 48h auprès des points de collecte du réseau de placement.
 - o Elle est disponible sur le site du CDVM (www.cdvm.gov.ma).
- Elle est tenue à la disposition du public au siège de la Bourse de Casablanca.

I. ATTESTATIONS ET COORDONNEES

1. LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Coordonnées du Président du Conseil d'Administration

Dénomination ou raison sociale	TASLIF
Représentant légal	Mr. Said Alj
Fonction	Président du Conseil d'Administration
Adresse	29 Bd. Moulay Youssef, Casablanca
Numéro de téléphone	022-20-03-20 / 022-27-73-12
Numéro de télécopieur	022-26-77-26
Adresse électronique	taslif@taslif.com

Attestation

Le Président du Conseil d'Administration atteste que, à sa connaissance, les données de la présente note d'information dont il assume la responsabilité, sont conformes à la réalité. Elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs potentiels pour fonder leur jugement sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de TASLIF ainsi que sur les droits rattachés aux titres proposés. Elles ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée.

Par ailleurs, le Président du Conseil d'Administration s'engage à respecter l'échéancier de remboursement selon les modalités décrites dans la présente note d'information.

2. LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Coordonnées des commissaires aux comptes

Prénoms et noms	Aziz BELKASIMI	Mohamed Youssef SEBTI
Dénomination ou raison sociale	Price Waterhouse. SARL	Cabinet SEBTI
Adresse	101, Bd Massira Al Khadra, Casablanca	4, Allée des Roseaux, Casablanca
Numéro de téléphone	022.98.40.40 / 022.77.90.00	022.39.63.82 / 83
Numéro de télécopieur	022.77.90.90 / 022.99.11.96	022.39.63.84
Adresse électronique	aziz.belkasimi@ma.pwc.com	l.sebti@cabinetsebti.com
Date du 1er exercice soumis au contrôle	1998	1998
Date d'expiration du mandat actuel	2007	2007

Attestation des commissaires aux comptes relative aux comptes sociaux pour les exercices clos les 31 décembre 2003, 2004 et 2005

Nous avons procédé à la vérification des informations comptables et financières contenues dans la présente note d'information en effectuant les diligences nécessaires et compte tenu des dispositions légales et réglementaires en vigueur. Nos diligences ont consisté à nous assurer de la concordance desdites informations avec les états de synthèse audités.

Les états de synthèse sociaux de TASLIF pour les exercices clos les 31 décembre 2003, 2004 et 2005 ont fait l'objet d'un audit de notre part.

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la Profession. Ces normes requièrent qu'un tel audit soit planifié et exécuté de manière à obtenir une assurance raisonnable que les états de synthèse ne comportent pas d'anomalie significative. Un audit comprend l'examen, sur la base de sondages, des documents justifiant les montants et informations contenus dans les états de synthèse. Un audit comprend également une appréciation des principes comptables utilisés, des estimations significatives faites par la Direction Générale ainsi que la présentation générale des comptes. Nous estimons que notre audit fournit un fondement raisonnable de notre opinion.

Nous certifions que les états de synthèse arrêtés aux 31 décembre 2003, 2004 et 2005 sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du patrimoine, de la situation financière de TASLIF ainsi que des résultats de ses opérations et de l'évolution de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux principes comptables admis au Maroc.

Sur la base des diligences ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance des informations comptables et financières, données dans la présente note d'information, avec les états de synthèse tels que audités par nos soins.

3. LE CONSEILLER JURIDIQUE

Coordonnées du conseiller juridique

Dénomination ou raison sociale	Cabinet Kamar Benouna
Représentant légal	Kamar BENOUNA
Fonction	Expert Comptable
Adresse	34, rue Charam Achaykh, Casablanca
Numéro de téléphone	022-98-00-66
Numéro de télécopieur	022 98 00 91
Adresse électronique	cab.benouna@menara.ma

Attestation

L'opération, objet de la présente note d'information, est conforme aux dispositions statutaires de TASLIF et à la législation marocaine en matière de droit des sociétés.

4. L'ORGANISME CONSEIL

Coordonnées de l'Organisme Conseil

Dénomination ou raison sociale	CDG CAPITAL
Représentant légal	Hassan BOUBRIK
Fonction	Administrateur Directeur Général
Adresse	Place Moulay El Hassan – Rabat
Numéro de téléphone	037-66-52-02
Numéro de télécopieur	037-66-52-00
Adresse électronique	boubrik@cdgcapital.ma

Attestation

La présente note d'information a été préparée par nos soins et sous notre responsabilité. Nous attestons avoir effectué les diligences nécessaires pour nous assurer de la sincérité des informations qu'elle contient.

Ces diligences ont notamment concerné l'analyse de l'environnement économique et financier de TASLIF à travers :

- *les requêtes d'informations et d'éléments de compréhension auprès de la Direction Générale de TASLIF,*
- *l'analyse des comptes sociaux, des rapports d'activité des exercices 2003, 2004 et 2005 ainsi que la lecture des procès verbaux des organes de direction et des assemblées d'actionnaires de TASLIF ; et*
- *les principales caractéristiques du secteur du crédit à la consommation.*

Par ailleurs,

- *Taslif compte parmi ses actionnaires le fonds commun de placement "CDG Actions" géré par la société CD2G, filiale du groupe CDG. CDG est elle-même l'actionnaire principal de CDG Capital, qui agit en tant que conseiller financier ; et*
- *M. Hassan BOUBRIK, Administrateur Directeur Général de CDG Capital, représente, en sa qualité de Président, CD2G au sein du conseil d'administration de Taslif.*

Compte tenu de ce qui précède, nous attestons avoir mis en œuvre toutes les mesures nécessaires pour garantir l'objectivité de notre analyse et la qualité de la mission pour laquelle nous avons été mandatés.

5. LE RESPONSABLE DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION FINANCIERES

Pour toutes informations et communications financières, prière de contacter :

Dénomination ou raison sociale	TASLIF
Représentant légal	M. Adil Benzakour
Fonction	Directeur Général
Adresse	29 Bd. Moulay Youssef, Casablanca ²
Numéro de téléphone	022-20-03-20
Numéro de télécopieur	022-26-77-26
Adresse électronique	abenzakour@taslif.com

II. PRESENTATION DE L'OPERATION

1. CADRE DE L'OPERATION

L'Assemblée Générale Ordinaire du 24 mai 2006 a autorisé le Conseil d'Administration à procéder à l'émission, dans un délai de cinq (5) ans, d'un ou plusieurs emprunts obligataires, d'une maturité comprise entre deux (2) et cinq (5) ans, pour un montant total plafonné à cent millions (100.000.000) de dirhams.

L'Assemblée Générale Ordinaire a délégué au Conseil d'Administration les pouvoirs nécessaires pour procéder à la réalisation de ces emprunts obligataires aux conditions qu'il jugera convenables, notamment en ce qui concerne les périodes de réalisation, le taux d'intérêt, le prix d'émission, la durée de remboursement, le mode d'amortissement et le montant de chacune de ces émissions, dans la limite du plafond spécifié plus haut.

Le Conseil d'Administration a la faculté de subdéléguer tout ou partie de ces pouvoirs à son Président pour la mise en œuvre de la délégation susvisée.

Les conditions de l'émission obligataire de cinquante millions (50.000.000) de dirhams, objet de la présente note d'information, ont été fixées par le Conseil d'Administration du 25 Août 2006.

2. OBJECTIFS DE L'OPERATION

Dans le cadre de l'évolution de son activité, TASLIF procède à une émission d'obligations pour un montant de cinquante millions (50.000.000) de dirhams afin de :

- diversifier ses sources de financements ;
- adosser les ressources aux emplois faisant ainsi face à l'allongement de la durée moyenne des crédits octroyés ; et
- financer le fort développement de son activité.

3. STRUCTURE DE L'OFFRE

L'émission obligataire TASLIF porte sur un montant global de 50 Mdh, répartis comme suit :

- Tranche A : Cotée à la Bourse de Casablanca, pour un montant de 25 Mdh ;
- Tranche B : Non cotée, pour un montant de 25 Mdh.

4. RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX TITRES A EMETTRE

- TRANCHE A coté à la bourse de Casablanca

Nature des titres	Obligations au porteur entièrement dématérialisées par inscription au Dépositaire Central (MAROCLEAR) et inscrits en compte auprès des affiliés habilités.
Forme juridique	Obligations au porteur
Montant de la tranche A	25.000.000 DH
Nombre de titres de la tranche A	250
Valeur nominale unitaire	100.000 DH
Cotation des titres	Bourse de Casablanca
Période de souscription	13 au 15 septembre 2006
Date de jouissance	22 septembre 2006
Date d'échéance	22 septembre 2011
Taux d'intérêt nominal (facial)	4,97% Le taux d'intérêt facial est déterminé par référence aux taux souverain sur une maturité de 5 ans (courbe des taux primaires des obligations adjugés par le Trésor du 31 juillet 2006, soit 3,57%) c'est-à-dire hors taxes, augmenté d'une prime de risque de 140 points de base.
Maturité de l'emprunt	5 ans
Amortissement	In fine, soit à l'échéance de l'emprunt.
Prime de risque	140 points de base
Intérêt	Les intérêts seront servis annuellement aux dates d'anniversaires de la date de jouissance de l'emprunt, soit le 22 septembre de chaque année. Leur paiement interviendra le jour même ou le 1 ^{er} jour ouvrable suivant le 22 septembre si celui-ci n'est pas un jour ouvrable. Les intérêts des obligations cesseront de courir à dater du jour où le capital sera mis en remboursement par TASLIF. Aucun report des intérêts ne sera possible dans le cadre de cette opération.
Remboursement du principal	Le remboursement du principal sera effectué à l'échéance.
Remboursement anticipé	TASLIF s'interdit de procéder au remboursement anticipé des obligations objet du présent programme d'émission. Toutefois, TASLIF se réserve la faculté de procéder à des rachats d'obligations sur le marché secondaire, à condition que les dispositions légales et réglementaires le permettent, ces rachats étant sans conséquences pour un souscripteur qui désirerait garder ses titres jusqu'à l'échéance normale et sans incidence sur le calendrier de l'amortissement normal. Les obligations ainsi rachetées seront annulées.

Clause d'assimilation	<p>Les obligations émises ne font l'objet d'aucune assimilation aux titres d'une émission antérieure.</p> <p>Dans le cas où TASLIF émettrait ultérieurement de nouvelles obligations jouissant à tous égards de droits identiques à ceux des obligations, objet de la présente note d'information, elle pourra, sans requérir le consentement des porteurs des obligations anciennes, procéder à l'assimilation de l'ensemble des titres des émissions successives unifiant ainsi les opérations relatives à leur service financier et à leur négociation.</p>
Rang/Subordination	<p>Les obligations émises viennent au même rang entre elles et au même rang que toutes autres dettes de TASLIF, présentes ou futures, non assorties de sûretés, à durée déterminée.</p> <p>En cas de liquidation de TASLIF, le paiement des intérêts et le remboursement du principal dus au titre des obligations émises seront pari passu aux autres dettes non subordonnées de TASLIF.</p>
Garantie	Aucune.
Négociabilité des titres	<p>Les obligations de la tranche A émises par TASLIF sont librement négociables à la Bourse de Casablanca.</p> <p>Il n'existe aucune restriction imposée par les conditions de l'émission à la libre négociabilité des obligations émises.</p> <p>Leur date de cotation est prévue le 22 septembre sous le code 990 112 et auront pour ticker OB 112.</p>
Procédure de première cotation	La première cotation de la tranche A sera une cotation directe.
Représentation des obligataires	<p>En attendant la tenue de l'assemblée générale des obligataires, le conseil d'administration de TASLIF procédera, dès l'ouverture de la souscription, à la désignation d'un mandataire provisoire parmi les personnes habilitées à exercer les fonctions d'agent d'affaires. L'identité de ladite personne sera portée à la connaissance du public par voie de communiqué de presse avant le 22 octobre 2006.</p>

- **TRANCHE B** non cotée à la bourse de Casablanca

Nature des titres	Obligations au porteur entièrement dématérialisées par inscription au Dépositaire Central (MAROCLEAR) et inscrits en compte auprès des affiliés habilités.
Forme juridique	Obligations au porteur
Montant de la tranche B	25.000.000 DH
Nombre de titres de la tranche B	250
Valeur nominale unitaire	100.000 DH
Période de souscription	13 au 15 septembre 2006
Date de jouissance	22 septembre 2006
Date d'échéance	22 septembre 2011

Taux d'intérêt nominal (facial)	4,97% Le taux d'intérêt facial est déterminé par référence aux taux souverain sur une maturité de 5 ans (courbe des taux primaires des obligations adjudgés par le Trésor du 31 juillet 2006, soit 3,57%) c'est-à-dire hors taxes, augmenté d'une prime de risque de 140 points de base.
Maturité de l'emprunt	5 ans
Amortissement	In fine, soit à l'échéance de l'emprunt.
Prime de risque	140 points de base
Intérêt	Les intérêts seront servis annuellement aux dates d'anniversaires de la date de jouissance de l'emprunt, soit le 22 septembre de chaque année. Leur paiement interviendra le jour même ou le 1 ^{er} jour ouvrable suivant le 22 septembre si celui-ci n'est pas un jour ouvrable. Les intérêts des obligations cesseront de courir à dater du jour où le capital sera mis en remboursement par TASLIF. Aucun report des intérêts ne sera possible dans le cadre de cette opération.
Remboursement du principal	Le remboursement du principal sera effectué à l'échéance.
Remboursement anticipé	TASLIF s'interdit de procéder au remboursement anticipé des obligations objet du présent programme d'émission. Toutefois, TASLIF se réserve la faculté de procéder à des rachats d'obligations sur le marché secondaire, à condition que les dispositions légales et réglementaires le permettent, ces rachats étant sans conséquences pour un souscripteur qui désirerait garder ses titres jusqu'à l'échéance normale et sans incidence sur le calendrier de l'amortissement normal. Les obligations ainsi rachetées seront annulées.
Clause d'assimilation	Les obligations émises ne font l'objet d'aucune assimilation aux titres d'une émission antérieure. Dans le cas où TASLIF émettrait ultérieurement de nouvelles obligations jouissant à tous égards de droits identiques à ceux des obligations, objet de la présente note d'information, elle pourra, sans requérir le consentement des porteurs des obligations anciennes, procéder à l'assimilation de l'ensemble des titres des émissions successives unifiant ainsi les opérations relatives à leur service financier et à leur négociation.
Rang/Subordination	Les obligations émises viennent au même rang entre elles et au même rang que toutes autres dettes de TASLIF, présentes ou futures, non assorties de sûretés, à durée déterminée. En cas de liquidation de TASLIF, le paiement des intérêts et le remboursement du principal dus au titre des obligations émises seront pari passu aux autres dettes non subordonnées de TASLIF.
Garantie	Aucune.
Négoциabilité des titres	Total auprès du réseau placeur Il n'existe aucune restriction imposée par les conditions de l'émission à la libre négociabilité des obligations émises.

Représentation des obligataires	En attendant la tenue de l'assemblée générale des obligataires, le conseil d'administration de TASLIF procédera, dès l'ouverture de la souscription, à la désignation d'un mandataire provisoire parmi les personnes habilitées à exercer les fonctions d'agent d'affaires. L'identité de ladite personne sera portée à la connaissance du public par voie de communiqué de presse avant le 22 octobre 2006.
---------------------------------	--

5. COTATION EN BOURSE DE LA TRANCHE A

Date d'introduction et de cotation prévue	22 septembre 2006
Code	990 112
Ticker	OB 112
Procédure de première cotation	Cotation directe
Etablissement chargé de l'enregistrement de l'opération à la Bourse de Casablanca	SAFABOURSE 9, boulevard Kennedy - Casablanca

6. CALENDRIER DE L'OPERATION

Envoi par la Bourse de Casablanca de l'avis d'approbation et du calendrier de l'opération	6 septembre 2006
Réception par la Bourse de Casablanca de la Note d'information visée par le CDVM	7 septembre 2006
Publication de l'avis d'introduction de l'emprunt obligatoire au bulletin de la cote	8 septembre 2006
Ouverture de la période de souscription	13 septembre 2006
Clôture de la période de souscription	15 septembre 2006
Réception par la Bourse de Casablanca des résultats de l'opération	19 septembre 2006
Cotation des obligations Annonce des résultats de l'opération au bulletin de la cote Enregistrement des transactions en bourse Règlement Livraison (LCP)	22 septembre 2006
Date de publication des résultats dans le quotidien l'Economiste	25 septembre 2006

7. SYNDICAT DE PLACEMENT/ INTERMEDIAIRES FINANCIERS

Conseiller et Coordinateur global et Chef de file du syndicat de placement	CDG CAPITAL Place Moulay El Hassan – Rabat
Co-Chef de file du syndicat de placement	ATTIJARIWABA BANK 2, Boulevard Moulay Youssef, 20 000 Casablanca
Etablissement Centralisateur	CDG CAPITAL Place Moulay El Hassan – Rabat
Etablissement gestionnaire des titres	CDG CAPITAL Place Moulay El Hassan – Rabat
Etablissement garantissant la bonne fin de l'opération	CDG CAPITAL Place Moulay El Hassan – Rabat ATTIJARIWABA BANK 2, Boulevard Moulay Youssef, 20 000 Casablanca

8. GARANTIE DE BONNE FIN

CDG CAPITAL et ATTIJARIWABA BANK, en accord avec TASLIF, s'engagent à assurer une garantie de bonne fin de l'émission. A ce titre, ils s'engagent irrévocablement et inconditionnellement à souscrire à l'intégralité des Obligations non placées au terme de la période de souscription, à concurrence des montants et pourcentages respectifs définis dans le tableau ci-dessous, et ce au plus tard à la date de clôture des souscriptions.

Tranche A cotée

Etablissement	Nombre de titres	Montant ¹	En % de l'émission
CDG CAPITAL	125	12 500 000	25%
ATTIJARIWABA BANK	125	12 500 000	25%
TOTAL	250	25 000 000	50%

Tranche B non cotée

Etablissement	Nombre de titres	Montant ²	En % de l'émission
CDG CAPITAL	125	12 500 000	25%
ATTIJARIWABA BANK	125	12 500 000	25%
TOTAL	250	25 000 000	50%

A l'issue de la période de souscription, les montants collectés par chaque membre du Syndicat de Placement viendront en déduction du montant garanti par ledit membre. Si la totalité du montant garanti par un membre est placée par celui-ci, alors il ne sera pas tenu d'exercer la Garantie de Bonne Fin pour le reliquat non placé par les autres membres.

¹ Montants exprimés en dirhams

² Montants exprimés en dirhams

9. MODALITE DE SOUSCRIPTION

Période de souscription

La période de souscription à la présente émission débutera le 13 septembre et sera clôturée le 15 septembre 2006. La jouissance est prévue pour le 22 septembre 2006.

Souscripteurs

Les souscripteurs visés sont les investisseurs, personnes morales ou physiques, résidents ou non résidents, faisant partie des catégories telles que définies ci-après :

- Les organismes de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) régis par le Dahir portant loi n°1-93-213 du rabii II 1414 (21 septembre 1993) relatif aux organismes de placement collectif en valeurs mobilières sous réserve du respect des dispositions législatives, réglementaires ou statutaires et des règles prudentielles qui les régissent ;
- Personnes morales marocaines :
 - Les compagnies financières visées à l'article 92 du Dahir portant loi n°1-93-147 du 15 moharrem 1414 (6 juillet 1993) relatif à l'exercice de l'activité des établissements de crédit et de leur contrôle sous réserve du respect des dispositions législatives, réglementaires ou statutaires et des règles prudentielles qui les régissent ;
 - Les établissements de crédit visés à l'article 10 du Dahir portant loi °1-93-147 du 15 précité sous réserve du respect des dispositions législatives, réglementaires ou statutaires et des règles prudentielles qui les régissent ;
 - Les entreprises d'assurance et de réassurance agréées sous réserve du respect des dispositions législatives, réglementaires ou statutaires et des règles prudentielles qui les régissent ;
 - La Caisse de Dépôt et de Gestion sous réserve du respect des dispositions législatives, réglementaires ou statutaires et des règles prudentielles qui la régissent ;
 - Les organismes de retraite et de pension sous réserve du respect des dispositions législatives, réglementaires ou statutaires et des règles prudentielles qui les régissent;
 - Autres personnes morales
- Personnes physiques marocaines et étrangères ;
- Personnes morales étrangères ;
- Associations.

Les souscriptions sont toutes en numéraire, quelque soit la catégorie de souscripteurs.

Identification des souscripteurs

Les membres du Syndicat de Placement doivent s'assurer de l'appartenance du souscripteur à l'une des catégories définies ci-dessus. A cet effet, ils doivent obtenir copie du document qui l'atteste et le joindre au bulletin de souscription.

Personnes morales marocaines	Photocopie du Registre de Commerce ou tout document équivalent comportant l'objet social qui fait apparaître son appartenance à la catégorie.
Personnes morales étrangères	Modèle des inscriptions au registre de commerce ou équivalent.
OPCVM	Photocopie de la décision d'agrément : - Pour les FCP, le numéro du certificat de dépôt au greffe du tribunal ; - Pour les SICAV, le numéro du registre de commerce.
Personnes physiques résidentes marocaines et ressortissants marocains à l'étranger	Photocopie de la carte d'identité nationale.
Personnes physiques résidentes et non marocaines	Photocopie de la carte de résident.
Personnes physiques non résidentes et non marocaines	Photocopie des pages du passeport contenant l'identité de la personne ainsi que les dates d'émission et d'échéance du document.
Associations	Photocopie des statuts et photocopie du récépissé du dépôt de dossier.

Modalités de souscription

Les souscripteurs peuvent formuler une ou plusieurs demandes de souscription en spécifiant le montant et la tranche souhaitée. Celles-ci sont cumulatives quotidiennement et les souscripteurs pourront être servis à hauteur de leur demande et dans la limite des titres disponibles.

Il n'est pas institué de plancher ou de plafond de souscription au titre de l'émission d'obligations, objet de la présente note d'information.

Les membres du syndicat de placement seront tenus de recueillir les ordres de souscription auprès des investisseurs à l'aide de bulletins de souscription (dont le modèle est joint en annexe), fermes et irrévocables, dûment remplis et signés par les souscripteurs.

Par ailleurs, les membres du syndicat de placement s'engagent à ne pas accepter de souscriptions collectées par une entité ne faisant pas partie du syndicat de placement.

10. MODALITE DE CENTRALISATION DES ORDRES

Pendant la période de souscription, CDG CAPITAL est tenu de recueillir quotidiennement auprès de chaque membre du syndicat de placement, l'état des souscriptions enregistrées dans la journée.

11. MODALITE D'ALLOCATION DES ORDRES

Tout au long de la période de souscription, chaque membre du Syndicat devra transmettre à l'Établissement Centralisateur, par fax (037-66-52-70), quotidiennement, à 17h00 au plus tard, l'état récapitulatif, définitif et consolidé, des souscriptions qu'il aura reçues.

Il sera alors procédé, quotidiennement à 18h00, à :

- la consolidation de l'ensemble des souscriptions ; et
- l'allocation selon la méthode définie ci-dessous.

Tout au long de la période de souscription, l'Établissement Centralisateur adressera quotidiennement aux membres du Syndicat un état récapitulatif de l'allocation journalière et du reliquat des obligations.

Les demandes exprimées seront servies jusqu'à ce que le plafond de l'émission soit atteint. Dans le cas où le nombre des Obligations demandé serait supérieur au nombre de titres disponibles, l'allocation se fera au prorata, sur la base d'un taux d'allocation. Ce taux sera déterminé par le rapport :

« Quantité offerte / Quantité demandée ».

Si le nombre de titres à répartir, en fonction de la règle du prorata déterminée ci-dessus, n'est pas un nombre entier, les rompus seront alloués prioritairement aux plus fortes demandes exprimées.

12. MODALITE DE REGLEMENT ET DE LIVRAISON DES TITRES

Le règlement des souscriptions se fera par transmission, à la date de jouissance, d'ordres de livraison contre paiement (LCP MAROCLEAR) entre les membres du Syndicat de Placement et CDG Capital, en sa qualité d'établissement gestionnaire des titres. Les titres sont payables au comptant en un seul versement.

CDG Capital se charge, à la date de jouissance, de l'inscription en compte des titres TASLIF.

Annnonce des résultats

Les résultats de l'opération seront publiés par la Bourse de Casablanca au Bulletin de la cote le 22 septembre 2006 pour la tranche A et par TASLIF dans un journal d'annonce légal et dans le quotidien « L'Economiste » du 25 septembre 2006 pour les tranches A et B.

Négociabilité

Les obligations de la tranche A émises par TASLIF seront, selon le mandat donné à CDG Capital en vue du dépôt d'une demande d'admission, admises aux négociations sur le compartiment obligataire de la Bourse de Casablanca à compter de la date de jouissance.

Les obligations de la tranche B seront par ailleurs admises aux négociations auprès du réseau placeur.

Domiciliaire de l'Emission

CDG Capital est désignée en tant que domiciliaire de l'opération, chargée de représenter TASLIF

auprès du dépositaire central et d'exécuter pour son compte toutes opérations inhérentes aux titres émis dans le cadre de l'émission, objet de la présente note d'information.

13. REGIME FISCAL DES OBLIGATIONS

L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que le régime fiscal marocain est présenté ci-dessous à titre indicatif et ne constitue pas l'exhaustivité des situations fiscales applicables à chaque investisseur.

Ainsi, les personnes physiques ou morales désireuses de participer à la présente opération sont invitées à s'assurer auprès de leur conseiller fiscal de la fiscalité qui s'applique à leur cas particulier. Sous réserve de modifications légales ou réglementaires, le régime actuellement en vigueur est le suivant :

Revenus :

<p>- PERSONNES RESIDENTES</p>	<p><u>1. Personnes soumises à l'IR</u></p>
	<p>Les produits de placement à revenu fixe sont soumis à l'IR au taux de :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ 30% pour les bénéficiaires personnes physiques qui ne sont pas soumises à l'IR selon le régime du bénéfice net réel (BNR) ou le régime du bénéfice net simplifié (BNS); ▪ 20% imputable sur la cotisation de l'IR avec droit à restitution pour les bénéficiaires personnes morales et les personnes physiques soumises à l'IR selon le régime BNR ou BNS. Lesdits bénéficiaires doivent décliner lors de l'encaissement desdits revenus : <ul style="list-style-type: none"> - Le nom, prénom, adresse et le numéro de la CIN ou de carte de résident ; - Le numéro d'article d'imposition à l'IR.
<p>- PERSONNES NON RESIDENTES</p>	<p><u>2. Personnes soumises à l'IS</u></p>
	<p>Les produits de placement à revenu fixe sont soumis à une retenue à la source de 20%, imputable sur le montant des acomptes provisionnels et éventuellement sur le reliquat de l'IS de l'exercice au cours duquel la retenue a été opérée. Dans ce cas, les bénéficiaires doivent décliner, lors de l'encaissement desdits produits :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ La raison sociale et l'adresse du siège social ou du principal établissement ; ▪ Le numéro du registre du commerce et celui de l'article d'imposition à l'impôt sur les sociétés.
<p>Les revenus perçus par les personnes physiques ou morales non résidentes sont soumis à une retenue à la source au taux de 10%.</p>	

Plus values :

<p>- PERSONNES PHYSIQUES RESIDENTES</p>	<p>Conformément aux dispositions de l'article 75 du livre d'assiette et de recouvrement, les profits nets de cession d'obligations et autres titres de créances sont soumis à l'IGR au taux de 20%, par voie de retenue à la source.</p> <p>Le fait générateur de l'impôt est constitué par la réalisation des opérations ci-après :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ La cession, à titre onéreux ou gratuit à l'exclusion de la donation entre ascendants et descendants et entre époux, frères et soeurs ; ▪ L'échange, considéré comme une double vente sauf en cas de fusion ; ▪ L'apport en société. <p>Selon les dispositions de l'article 70 du livre d'assiette et de recouvrement, sont exonérés de l'impôt :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Les profits ou la fraction des profits sur cession d'obligations et autres titres de créances correspondant au montant des cessions réalisées au cours d'une année civile, n'excédant pas le seuil de 20 000 DH; ▪ La donation d'obligations et autres titres de créances effectuées entre ascendants et descendants, entre époux frères et soeurs. <p>Le profit net de cession est constitué par la différence entre :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ D'une part, le prix de cession diminué, le cas échéant, des frais supportés à l'occasion de cette cession, notamment des frais de courtage et de commission ; ▪ Et d'autre part, le prix d'acquisition majoré, le cas échéant, des frais supportés à l'occasion de ladite acquisition, tels que les frais de courtage et de commission. <p>Le prix de cession et d'acquisition s'entendent du capital du titre, exclusion faite des intérêts courus et non encore échus aux dates desdites cession ou acquisition.</p>
<p>- PERSONNES MORALES RESIDENTES</p>	<p>Conformément aux dispositions du livre d'assiette et de recouvrement, les profits de cession d'obligations et autres titres de créances sont soumis, selon le cas, soit à l'IGR soit à l'IS.</p>
<p>- PERSONNES PHYSIQUE NON RESIDENTES</p>	<p>Les profits de cession d'obligations et autres titres de créances réalisés par des personnes physiques non résidentes sont imposables sous réserve de l'application des dispositions des conventions internationales de non double imposition.</p>

**PERSONNES
MORALES NON
RESIDENTES**

Les profits de cession d'obligations et autres titres de créances réalisés par les sociétés étrangères sont imposables sous réserve de l'application des dispositions des conventions internationales de non double imposition.

Toutefois, les plus-values réalisées sur les obligations et les autres titres de créances cotés à la bourse des valeurs sont exonérées.

14. CHARGES RELATIVES A L'OPERATION

Les frais de l'opération à la charge de l'émetteur sont de l'ordre de 1,45% du montant de l'opération. Ils comprennent les commissions de conseil, de placement, de garantie de bonne fin, de cotation, de communication ainsi que la commission relative au visa du CDVM et de l'inscription des titres.

III. PRESENTATION GENERALE DE TASLIF

1. RENSEIGNEMENTS A CARACTERE GENERAL

Dénomination sociale	Société de crédit à la consommation – TASLIF
Siège social	29, boulevard Moulay Youssef – 20.000 Casablanca
Téléphone	022-20-03-20
Télécopie	022-26-77-26
Adresse électronique	TASLIF@TASLIF.com
Site Web	www.TASLIF.com
Forme juridique	Société anonyme à Conseil d'administration
Date de constitution	1986
Durée de vie de la société	99 ans
N° du Registre de Commerce	48.059 – Casablanca
Exercice social	Du 1 ^{er} janvier au 31 décembre
Objet social	<p>Conformément à l'article 2 des statuts, TASLIF a pour objet tant au Maroc qu'à l'étranger³:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Dans le cadre des dispositions du Dahir portant loi n°1-93-147 du 15 Moharram 1414 (6 juillet 1993) relatif à l'exercice de l'activité des établissements de crédit et leur contrôle, la société a pour objet de réaliser toutes les opérations de financement et de crédit de tous biens et services destinés à la consommation ou à l'équipement à usage personnel, domestique, collectif, commercial, industriel et professionnel. - L'achat, la revente ou la location soit au comptant soit à termes de tous biens entrant dans le cadre de son activité de financement. - Dans le cadre des dispositions légales et notamment des arrêtés ministériels en date du 16 mai 1996 et 28 mars 1997, TASLIF a la faculté de faire appel, de percevoir et de gérer des fonds provenant du public d'un terme supérieur à 2 années. - Et plus généralement, toute opération quelconque commerciale, industrielle, mobilière, financière ou immobilière se rattachant directement ou indirectement, en totalité ou en partie, aux objets ci-dessus spécifiés ou favorisant le développement de la société.
Capital Social	40 900 000 dirhams au 31 juillet 2006
Documents juridiques	Les statuts, les procès verbaux des Assemblées Générales, les rapports des commissaires aux comptes peuvent être consultés au

³ Les statuts n'ont pas encore été actualisés par rapport à loi bancaire 2006 car les textes d'application ne sont pas encore publiés.

	<p>siège de TASLIF sis au 29, boulevard Moulay Youssef – 20 000 Casablanca.</p>
<p>Textes législatifs et réglementaires</p>	<p>TASLIF est régie par le droit marocain, la Loi n°17-95 promulguée par le Dahir n°1-96-124 du 30 août 1996 relative aux sociétés anonymes et par le Dahir portant loi n°1-93-147 du 6 juillet 1993 relatif à l'exercice de l'activité des établissements de crédit et de leur contrôle ainsi que Le Dahir n° 1-05-178 du 14 février 2006 portant promulgation de la loi n° 34-03 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés</p> <p>De par sa cotation sur la Bourse de Casablanca, elle est soumise à toutes les dispositions légales et réglementaires relatives au marché financier et notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> – le Dahir portant loi n°1-93-211 du 21 septembre 1993 relatif à la Bourse des Valeurs modifié et complété par les lois 34-96, 29-00 et 52-01 ; – le Règlement Général de la Bourse des Valeurs approuvé par l'Arrêté du Ministre de l'Economie et des Finances n°499-98 du 27 juillet 1998 et amendé par l'Arrêté du Ministre de l'Economie, des Finances, de la Privatisation et du Tourisme n°1960-01 du 30 octobre 2001 ; – le Dahir portant loi n°1-93-212 du 21 septembre 1993 relatif au Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières et aux informations exigées des personnes morales faisant appel public à l'épargne tel que modifié et complété par la loi n°23-01 ; – le Dahir 1-95-03 du 26 janvier 1995 portant promulgation de la loi n°35-94 relatives à certains titres de créances négociables ; – le Dahir portant loi n°35-96 relative à la création du dépositaire central et à l'institution d'un régime général de l'inscription en compte de certaines valeurs ; – le Règlement général du dépositaire central approuvé par l'arrêté du Ministre de l'Economie et des Finances n°932- 98 du 16 avril 1998 et amendé par l'arrêté du Ministre de l'Economie, des Finances, de la Privatisation et du Tourisme n°1961-01 du 30 octobre 2001 ; et – le Dahir n°1-04-21 du 21 avril 2004 portant promulgation de la loi n°26-03 relative aux offres publiques sur le marché boursier Marocain.
<p>Régime fiscal</p>	<p>TASLIF est soumise, en tant que société de financement, à l'impôt sur les sociétés (39,6%) et à la TVA (10%).</p>

Source : TASLIF

2. RENSEIGNEMENT SUR LE CAPITAL DE TASLIF

Le montant du capital social au 31 juillet 2006 est entièrement libéré et composé de 409 000 actions, toutes de même catégorie, d'une valeur nominale de cent (100) dirhams, soit un total de 40 900 000 Dh.

Évolution du capital social

Depuis 1997, TASLIF a procédé à deux augmentations de capital telles que résumées ci-après:

Evolution du Capital Social

Date	Capital Initial en Dh	Nature de l'opération	Nombre d'actions créées	Nominal	Prix par action	Montant de l'augmentation de capital en Dh	Capital final en Dh
01/10/1997	23 000 000	Introduction en bourse	76 750	100	220	7 675 000	30 675 000
01/01/2004	30 675 000	Augmentation de capital par incorporation des réserves	102 250	100	100	10 225 000	40 900 000

Source : Bourse de Casablanca

Évolution de la structure d'actionariat de TASLIF

Taslif est contrôlée par les sociétés SANAM Holding et ETAMAR, sociétés de participations, dont M. Said ALJ est l'actionnaire de référence (cf. page 37 « appartenance de l'émetteur à un groupe »).

En 2001, SANAM HOLDING a acquis auprès de différentes entités du Groupe Alj 1000 titres et devient ainsi le 1er actionnaire de TASLIF avec 50,7% du capital.

En 2003, la société ETAMAR a acquis 8 043 titres, de Mr Said ALJ, à ce qui lui permet de franchir le seuil de 5%.

En 2004, le FCP CDG actions a acquis 30 674 titres auprès du groupe ALJ pour détenir 9,99% du capital de TASLIF.

Enfin en 2006, CNIA Assurance a acquis auprès de STOKVIS NORD AFRIQUE 20 450 titres au prix unitaire de 259,7 Dh.

Evolution de l'actionariat de TASLIF

Date	Actionnaire acquéreurs	Actionnaires cédants	Nombre de titres	Prix par titre
01/08/2001	SANAM HOLDING	Groupe ALJ	1.000	222
28/04/2003	ETAMAR	M. Said ALJ	8.043	171,1
03/03/2004	FCP CDG Actions	Groupe ALJ	30.674	214
03/07/2006	CNIA Assurance	Stokvis nord africque	20.450	259,7

Source : TASLIF

Structure de l'actionariat au 31/07/2006

Au final, l'actionariat au 31/07/2006 est tel que résumé ci après :

Principaux actionnaires de TASLIF

Actionnaire	Nombre d'actions détenues	% du capital détenu	Nombre de droits de vote détenus	% des droits de vote détenus
SANAM Holding	207 404	50,71%	207 404	50,71%
MOBYLETTE MAROC	14 642	3,58%	14 642	3,58%
FCP CDG Actions	40 859	9,99%	40 859	9,99%
ETAMAR	30 430	7,44%	30 430	7,44%
CNIA	21 104	5,16%	21 104	5,16%
Flottant	93 457	22,85%	93 457	22,85%
Divers	1 104	0,27%	1 104	0,27%
Total	409 000	100%	409 000	100%

Source : TASLIF

Pactes d'actionnaires

Aucun pacte d'actionnaires ne lie les différents actionnaires de TASLIF

Il est à noter que certains actionnaires de TASLIF font partie du Groupe Alj. Ainsi, les relations entre les principaux actionnaires se présentent comme suit :

Relations entre les principaux actionnaires

Actionnaire	Secteur d'activité	Actionnaires de référence
SANAM HOLDING	Holding de participation	M. Said ALJ
ETAMAR	Société de participation	M. Said ALJ

Source : TASLIF

Renseignements relatifs aux principaux actionnaires

	Activité	Actionariat principal	Chiffre d'affaires 2005	Résultat net 2005	Situation nette au 31/12/05
SANAM	Holding	Mr Said Alj	7,8 Mdh	3 Mdh	43 Mdh
ETAMAR	Holding	Mr Said Alj	5,9 Mdh	5,9 Mdh	11 Mdh
CNIA	Compagnie d'assurance	Groupe SAHAM	1 144 Mdh*	NC	NC
FCP CDG Actions	Fonds Commun de Placement	Géré par CD2G	N/A	N/A	N/A

Source: Taslif

(*) Primes émises

3. MARCHE DES TITRES EMIS PAR TASLIF

Caractéristiques des actions TASLIF

Les actions TASLIF sont cotées à la Bourse de Casablanca sous le ticker TSF et le code 2700.

Caractéristiques des Bons de Sociétés de Financement émis par TASLIF

Le conseil d'administration du 25 avril 2000 a autorisé TASLIF à procéder à une émission de Bons de Société de Financement pour un plafond de 70 Mdh pour une maturité de 3 ans.

Le conseil d'administration du 24 mars 2003 a décidé d'émettre 700 bons de société de financement d'un nominal de 100 000 pour une durée de 24 à 48 mois, soit un plafond de 70 Mdh.

Date	Ligne BSF	Montant émis en Kdh	Prix unitaire	Nombre de titres	Durée en années	Taux	Date d'échéance
24/09/2001	1	16 000	100 000	160	3	7,50%	24/09/2004
27/09/2001	2	2 500	100 000	25	3	7,50%	27/09/2004
22/07/2003	3	1 500	100 000	15	2	4,89%	22/07/2005
31/07/2003	4	4 000	100 000	40	4	5,91%	31/07/2007
31/07/2003	5	1 000	100 000	10	3	5,40%	31/07/2006
01/08/2003	6	1 500	100 000	15	4	5,95%	01/08/2007
22/09/2003	7	3 000	100 000	30	3	5,40%	22/09/2006
28/10/2003	8	15 000	100 000	150	3	6,40%	28/10/2006
21/11/2003	9	2 000	100 000	20	4	6,75%	21/11/2007
09/01/2004	10	7 000	100 000	70	2	5,55%	09/01/2008
04/06/2004	11	3 500	100 000	35	4	5,80%	04/06/2008
04/06/2004	12	6 000	100 000	60	3	5,30%	04/06/2007
31/12/2004	13	3 000	100 000	30	2	5,00%	31/12/2006

Date	Encours BSF en kdh
Encours au 31 décembre 2001	70 000
Encours au 31 décembre 2002	70 000
Encours au 31 décembre 2003	63 000
Encours au 31 décembre 2004	47 400
Encours au 31 décembre 2005	52 900
Encours au 30 juin 2006	47 900

Source : BAM

Caractéristiques de l'emprunt obligataire émis par TASLIF

L'Assemblée Général Ordinaire du 26 mai 2004 a autorisé le Conseil pour une durée de 5 ans à procéder à l'émission de un ou plusieurs Emprunts Obligataires d'un montant maximum de 40 Mdh sur une durée de 2 à 5 ans, avec comme caractéristiques le remboursement annuel du principal et l'interdiction de procéder à un remboursement anticipé des obligations.

Ainsi, en juillet 2004, TASLIF a émis des obligations dont les caractéristiques sont les suivantes :

Caractéristiques de la ligne	Montant émis en Kdh	Nominal	Date d'émission	Durée en années	Taux	Date d'échéance	Encours en Kdh
Emprunt obligataire	30 000	100 000	19-juil-04	5	5,50%	19-juil-09	18 000

Source: Taslif

Ainsi la politique de Taslif est de diversifier les sources de refinancement par le recours à des émissions obligataires et des BSF.

4. ORGANES D'ADMINISTRATION DE TASLIF

Conseil d'administration

TASLIF est une société anonyme à conseil d'administration.

Selon l'article 13 des statuts de la société, le conseil d'administration est composé de trois (3) à quinze (15) membres irrévocables, nommés par l'assemblée générale pour une durée de six (6) ans. Le conseil d'administration se réunit au moins trois (3) fois par an et autant de fois que l'intérêt de la société l'exige.

Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société et pour faire ou autoriser tous actes et opérations de gestion et tous actes de disposition.

Au 31/12/2005, la composition du conseil d'administration se présente comme suit:

Nom et Prénom	Fonction	Date de nomination	Expiration du mandat
M. Said ALJ	Président du conseil d'administration	25/05/2005	AGO statuant sur l'exercice clos au 31 décembre 2010
M. Abdellatif GUERRAOUI Directeur Général Tharwa Finances	Administrateur	25/05/2005	AGO statuant sur l'exercice clos au 31 décembre 2010
RMA Alwataniya représentée par M. Azzeddine GUESSOUS	Administrateur	28/05/2002	AGO statuant sur l'exercice clos au 31 décembre 2007
Stokvis Nord Afrique représentée part M. Chakib BEN EL KHADIR	Administrateur	25/05/2005	AGO statuant sur l'exercice clos au 31 décembre 2010
M. Said IBRAHIMI Directeur de la Trésorerie Générale du Royaume	Administrateur	25/05/2005	AGO statuant sur l'exercice clos au 31 décembre 2010
CD2G représentée par M. Hassan BOUBRIK	Administrateur	26 /05/2004	AGO statuant sur l'exercice clos au 31 décembre 2009
SANAM HOLDING représentée par M. Mohamed Moncef KABBAJ	Administrateur	25/05/2005	AGO statuant sur l'exercice clos au 31 décembre 2010

Source: TASLIF

5. ORGANES DE DIRECTION

Direction générale

Selon l'Article 18 des statuts, le président du conseil d'administration assume la direction générale de la société et la représente dans ses rapports avec les tiers. Le président est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la société.

Sur proposition du président, le conseil d'administration peut donner mandat à une ou plusieurs personnes de l'assister à titre de directeur général. Le directeur général est investi des pouvoirs dont le conseil d'administration détermine l'étendue et la durée sur proposition du président.

Par ailleurs, tous les actes engageant la société sont valablement signés par le président du conseil d'administration ou le directeur général.

Principaux dirigeants

Monsieur Saïd ALJ (52 ans), *Président*

M. ALJ est diplômé de l'École des Cadres de Paris. Après avoir dirigé plusieurs sociétés à l'étranger, M. ALJ a regagné le Maroc pour créer la société TASLIF, dont il est président depuis 1986, et assurer la gestion du groupe agroalimentaire UNIMER – VCR, dont il est également président.

Parallèlement, il préside les pôles immobiliers et services du Groupe.

Monsieur Adil BENZAKOUR (44 ans), *(Directeur Général)*

Adil BENZAKOUR est économètre diplômé des Etudes Supérieures depuis 1987, de l'Université Hassan II. Il a dix-huit ans d'expérience en banque, en industrie et en Bourse. Dans sa carrière, il a évolué de Crédit-Man (Wafabank) à Directeur Financier (industrie), puis Directeur Général (société de bourse).

Dans le domaine de l'industrie (10 ans), il a évolué dans des structures orientées vers l'international. Dans le domaine de la Bourse et la banque (8 ans), il a dirigé une société de bourse et de gestion d'actifs ainsi que le Corporate finance d'une banque d'affaires.

Ses domaines de compétences touchent aussi bien les sujets techniques que stratégiques.

Agé de 44 ans, Mr BENZAKOUR compte 5 années d'expérience au Groupe ALJ en tant que Secrétaire Général d'Unimer (2002-2006) puis en juillet 2006, il est nommé Directeur Général de TASLIF.

Madame Nadia BELHAJ (37 ans), *Directeur Général Adjoint en charge du Pôle Commercial et Exploitation*

Mme BELHAJ est détentrice d'un Doctorat en sciences politiques et économiques de l'Université Mohamed V. En 1995, elle intègre la Faculté de sciences économiques où elle enseigne les finances publiques. En 1997, elle rejoint TASLIF au sein de laquelle elle occupe le poste de Directeur Général Adjoint en charge du Pôle Commercial & Exploitation.

6. GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Comité de contrôle

Dans la lignée des recommandations approuvées par le comité de Bâle sur le contrôle bancaire et dans l'objectif de consolider le système prudentiel de surveillance et de maîtrise des risques, les autorités monétaires marocaines ont mis au point la circulaire N° 06/G/2001 du 19 février 2001 portant sur le contrôle interne des établissements de crédit.

La circulaire N° 9/G/2002 précisant l'étendue des missions devant être entreprises par les auditeurs externes avec l'élaboration d'un rapport détaillé dans lequel sont consignées leurs appréciations sur l'adéquation et l'efficacité du système de contrôle interne des établissements de crédit.

TASLIF s'est dotée en 2002 d'un dispositif de contrôle interne, et ceci en application des procédures de contrôle prévues par la circulaire N° 9/G/2002.

Ce dispositif de contrôle interne est destiné à garantir d'une manière permanente :

- La vérification des opérations et des procédures internes ;
- Le suivi et l'analyse des risques ;
- L'optimisation et la fiabilité des flux des données comptables et financières ;
- La mise en place des éléments clés du contrôle ;
- L'existence d'une bonne communication de l'information entre les différents niveaux de responsabilité.

Afin d'atteindre ces objectifs, des mesures ont été prises consistant en :

- La désignation d'un responsable de contrôle interne, hiérarchiquement indépendant de toute structure opérationnelle, dont le rôle est de veiller à la cohérence et à l'efficacité du système de contrôle interne ;
- La mise en place d'un Comité d'Audit composé de représentants de l'actionnariat avec un minimum de 1 réunion par an ;
- Elaboration d'un rapport annuel de contrôle interne et de surveillance des risques selon un modèle approuvé par le Comité d'Audit, destiné au Conseil d'Administration de TASLIF.

Rémunérations attribuées aux membres du Conseil d'Administration

Le montant des rémunérations attribuées aux membres du Conseil d'Administration s'élève à 20 000 dh par administrateur sous forme de jetons de présence.

Rémunérations attribuées aux principaux dirigeants

Le montant global des rémunérations attribuées aux principaux dirigeants de TASLIF au titre de

l'année 2005 s'élève à 1,3 Mdh.

Conventions entre TASLIF, ses administrateurs et ses principaux dirigeants

Taslif n'a signé de conventions ni avec ses administrateurs ni avec ses principaux dirigeants.

Prêts accordés ou constitués en faveur des membres des organes d'administration et de direction

En 2005, le montant global des prêts accordés aux organes d'administration et de direction s'élève à 220 Kdh au taux préférentiel accordé aux salariés de Taslif avec une durée ne dépassant pas les 60 mois.

Intéressement et participation du personnel

Il n'existe pas de contrats d'intéressement avec le personnel, seules sont distribuées des primes annuelles en fonction des performances.

IV. ACTIVITE DE TASLIF

1. HISTORIQUE ET FAITS MARQUANTS

1986	* Création de la société TASLIF au capital de 6 Mdh
1990	* Première augmentation du capital portant ce dernier à 8 Mdh * Mise en place d'un système informatique
1992	* Deuxième augmentation du capital le portant à 10 Mdh
1993	* Entrée en vigueur de la nouvelle loi bancaire * Acquisition de la société BENAL (société à responsabilité limitée propriétaire de l'immeuble abritant le siège de TASLIF) * Augmentation du capital de 10 Mdh à 23 Mdh
1997	* Introduction en bourse ; * Augmentation du capital de 23 Mdh à près de 30,7 Mdh par l'émission de 76.750 actions au prix de 220 DH l'action
1998	* Émission d'un emprunt obligataire de 30 Mdh pour une maturité de trois (3) ans * Ouverture d'une agence à Rabat * Réaménagement des bureaux du siège
1999	* Développement du réseau notamment avec la création de l'agence TASLIF de Rabat * Renouvellement du parc informatique
2000-2001	* Émission de Bons de Sociétés de Financement pour un plafond de 70 Mdh, pour une maturité de trois (3) ans
2003	* Emission de Bons de Sociétés de Financement pour un plafond de 70 Mdh pour une durée de 24 à 48 mois
2004	* Augmentation du capital par incorporation des réserves de 30,7 Mdh à 40,9 Mdh le 1er juin 2004 avec jouissance au 1er janvier 2004 * Émission d'un emprunt obligataire de 30 Mdh d'une maturité de 5 ans * Cession par Benal d'une partie de son actif puis financement de Taslif par leasing de ce dit actif.
2005	* Certification selon les normes ISO 9001, version 2000 * Signature de la convention de précompte avec la CMR
2006 (1 ^{er} semestre)	* Généralisation de la couverture risque client par assurance vie * Entrée en vigueur de la nouvelle loi bancaire.

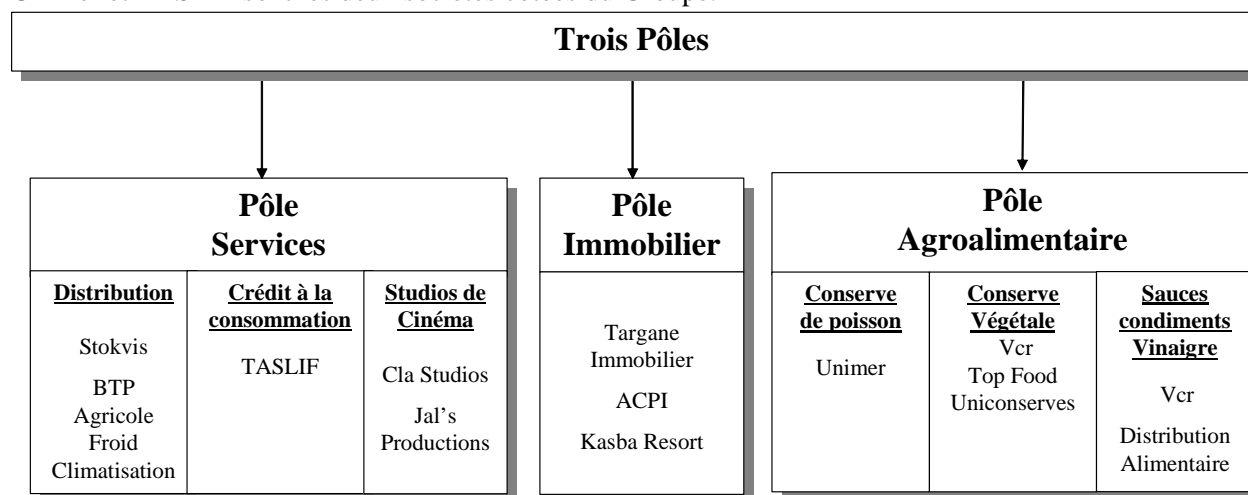
Source : TASLIF

2. APPARTENANCE DE L'EMETTEUR A UN GROUPE

TASLIF est détenu directement à hauteur de 50,71% par le groupe SANAM.

Le groupe SANAM, contrôlé par M. Said ALJ, comprend 3 pôles : un pôle Agroalimentaire comprenant les sociétés UNIMER-VCR-TOP FOOD et UNICONSERVES, un pôle Services comprenant la société de distribution STOKVIS, opérant dans les secteurs du bâtiment, agricole, froid et climatisation, une société de crédit à la consommation **TASLIF**, et des studios de cinéma CLA STUDIOS et Jal's Productions et un pôle immobilier comprenant les sociétés KASBA RESORT, ACPI, et Targane Immobilier. Les différentes entités du Groupes sont toutes indépendantes. Aucune relation de quelques natures que se soit (financière, commerciale ou autre) ne les lie les unes aux autres.

Unimer et TASLIF sont les deux sociétés cotées du Groupe.



La structure du capital du Groupe SANAM est restée stable sur les 3 derniers exercices comme le détaille le tableau ci-dessous :

Structure du groupe SANAM au cours des 3 dernières années (% du capital)

	2003	2004	2005
Pôle Agro-alimentaire			
Unimer	80	80	80
VCR	100	100	100
TOP FOOD	100	100	100
UNICONSERVES	100	100	100
Pôle Services			
Stokvis	100	100	100
CLA Studios	49	49	49
Jal's Productions	60	60	60
Pôle Immobilier			
Targane Immobilier	95	95	95
ACPI	95	95	95
Kasba Resort	40	40	40

Source: TASLIF

3. FILIALE DE TASLIF

BENAL est une SARL qui était initialement propriétaire de l'immeuble R+4 situé au 29 boulevard Moulay Youssef abritant les locaux de la société TASLIF.

Les titres de la société BENAL ont été totalement acquis en 1993 par TASLIF pour un montant de 9,5 MDH correspondant à la valeur de l'actif net de BENAL.

En décembre 2000, le RDC, 1er et 3ème étage de l'immeuble de BENAL ont été cédés à une société de leasing qui les a donné en crédit bail à la société TASLIF. Le montant de la cession de cette partie de l'actif de BENAL étant de 10,58 MDH, BENAL a réalisé une plus-value de 9,4 MDH et un bénéfice net de 8,4 MDH.

En 2001, BENAL a distribué à son actionnaire unique TASLIF un dividende de 7 MDH. Suite à cette distribution, la baisse de la situation nette de BENAL entraîne la constatation en 2001 d'une provision pour dépréciation de titres de participations de 6,2 MDH. Ainsi, l'impact net sur les comptes de TASLIF en 2001 est de +0,8 MDH.

En 2003, BENAL a cédé à une société de leasing qui les a donné en crédit bail à la société TASLIF le 2ème étage et à la société ENNAJAH (holding)⁴ le 4ème étage.

Le montant de la cession du 2ème et du 4ème étage étant de 3,65 MDH, la plus value réalisée est de 3,13 MDH et le bénéfice net dégagé est de 2,78 MDH.

En mars 2004, BENAL a distribué à TASLIF un dividende de 4 MDH (résultat + réserves).

En 2004, TASLIF a constitué une provision complémentaire de 3,23 MDH du fait que la situation nette de BENAL n'est plus que de 0,14 MDH. Ainsi l'impact net sur les comptes de TASLIF en 2004 est de + 0,7 MDH.

Actuellement BENAL n'est plus qu'une entité juridique avec un actif net quasi-nul. Elle devra incessamment faire l'objet d'une dissolution.

4. ACTIVITE

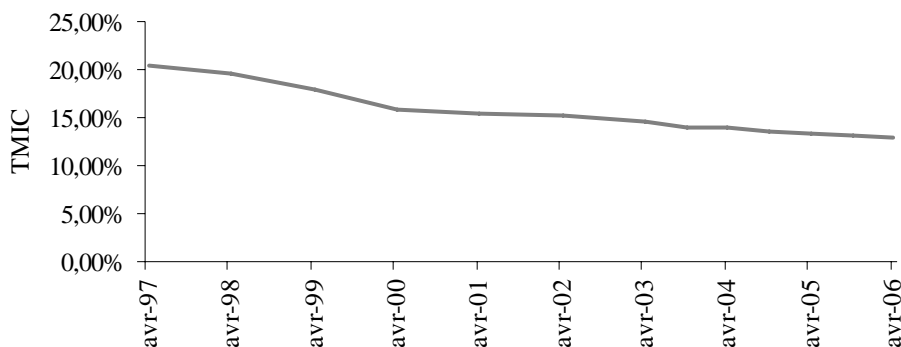
Le secteur du Crédit à la consommation

Durant la dernière décennie, la place du crédit à la consommation s'est nettement accrue dans l'économie marocaine avec des encours qui sont passés de près de 21 Gdh en 1995 à 24 Gdh en 2005 (Source : APSF), soit 5,2 % du PIB. A l'origine de cette forte demande, il convient de noter non seulement la croissance du marché automobile mais aussi la conclusion de partenariats avec des opérateurs étrangers ainsi que l'entrée sur le marché marocain de nouveaux établissements bancaires ce qui a permis d'élargir l'offre et les formules de prêts. De plus, la hausse de la consommation des ménages favorise la recherche des ressources d'emprunt, dans un contexte de baisse des taux.

⁴ ENNAJAH holding est une holding de participation à actionnariat unique (M.Said Alj). La holding à un capital de 10 Mdh et est filiale à 100% de Groupe Sanam (CA=0 - RN=0).

Rappelons aussi que cette croissance des sociétés de crédit à la consommation intervient en dépit de la baisse tendancielle du Taux Maximum des Intérêts Conventionnels – TMIC - (20,42% en 1997 à 12,90% en Avril 2006).

Evolution du Taux Maximum des Intérêts Conventionnels (anciennement Taux Effectif Global)



Source : APSF

Par ailleurs, le secteur du crédit à la consommation se caractérise par une vive concurrence. Il est investi par 22 sociétés de crédit à la consommation dont 5 sont cotées en bourse et 7 filiales de banques.

Les principaux intervenants du secteurs sont : Wafasalaf, Eqdom, Assalaf Chaabi, Sofac Crédit, Salafin etc. Les 3 premiers s'accaparent plus de 56% de parts de marché, en terme d'encours en 2005.

a. Cadre réglementaire

Le Dahir portant loi n°1-05-178 du 15 Moharrem 1427 (14 février 2006) délimite le cadre législatif des établissements de crédit et notamment les sociétés de financement. La loi considère comme établissement de crédit les personnes morales qui exercent leur activité au Maroc, quels que soit le lieu de leur siège social, la nationalité des apporteurs de leur capital social ou de leur dotation ou celle de leurs dirigeants et qui effectuent, à titres de profession habituelle, une ou plusieurs des activités suivantes :

- la réception de fonds du public;
- les opérations de crédit;
- la mise à la disposition de la clientèle de tous moyens de paiement ou leur gestion.

Les modalités d'application de la loi sont fixées principalement par les circulaires du gouverneur de BAM et accessoirement par les arrêtés du ministre des finances⁵.

• Agrément et conditions d'exercice :

Les sociétés de financement en général et les sociétés de crédit à la consommation en particulier sont soumises à l'agrément du gouverneur de BAM après avis du comité des établissements de crédit.

⁵ Les modalités d'application de la nouvelle loi bancaire n'étant pas encore disponibles, ce sont les arrêtés et les circulaires relatifs à la loi de 1993 qui demeurent applicables.

Les dirigeants des sociétés de financement doivent répondre à des conditions d'honorabilité et d'expérience fixées par la loi et par le gouverneur de BAM.

Les fusions, les absorptions et les changements qui affectent la nationalité ou le contrôle des sociétés de financement sont subordonnés à un nouvel agrément de la part de BAM.

Les sociétés de financements ne peuvent être constituées que sous la forme de société anonyme à capital fixe, à l'exception de ceux que la loi a dotés d'un statut particulier. Elles doivent, en outre, être dotées d'un capital social minimum de 5 millions de dirhams⁶ entièrement libéré.

Les sociétés de financements ne sont pas habilitées à recevoir du public des fonds à vue ou d'un terme égal ou inférieur à deux ans. Par dérogation à cette disposition, BAM, après avis du comité des établissements de crédit, peut agréer des sociétés de financement à collecter des fonds d'un terme supérieur à un an.

Par ailleurs, les sociétés de financement ne peuvent exercer comme activités connexes que celles précisées dans les décisions d'agrément qui les concernent ou, éventuellement, dans les dispositions législatives ou réglementaires qui leurs sont propres.

- **Contrôle :**

Les sociétés de financement sont soumises à un double contrôle, de la part de BAM et des commissaires aux comptes. Ce contrôle concerne les sociétés de financement en tant que personne morale, les dirigeants et les actionnaires :

Le contrôle par BAM :

Pour s'assurer du bon fonctionnement du secteur des sociétés de financement, BAM exerce un contrôle à priori et à posteriori.

Le contrôle à priori

Les actionnaires doivent déclarer à BAM la détention d'une participation, directe ou indirecte, égale ou supérieure à 5% du capital ou des droits de vote.

Un accord de BAM est requis lorsqu'il y a intention de détenir ou de céder au moins 10%, 20% et 30% du capital d'une sociétés de financement. BAM peut s'opposer à la nomination d'une personne au sein des organes de l'établissement.

Afin de mieux prévenir les différents risques inhérents à leur activité, la loi a mis les sociétés de financement dans l'obligation de mettre en place un système de contrôle interne.

Le contrôle à posteriori

Afin de s'assurer de la transparence et de la pérennité des sociétés de financement, BAM contrôle leur situation financière et leurs résultats. BAM peut aussi interdire ou limiter la distribution des dividendes.

⁶ Ce montant du capital minimum a été fixé par le ministère des finances. Mais conformément aux dispositions de la nouvelle loi bancaire c'est le gouverneur de BAM qui fixera désormais ce seuil.

Le contrôle par les commissaires aux comptes :

Les sociétés de financements sont tenues de désigner deux commissaires aux comptes sauf celles dont le total bilan est inférieur à un seuil défini par BAM, ces dernières peuvent désigner un seul commissaires aux comptes.

Les commissaires aux comptes s'assurent de la conformité et de la sincérité des comptes⁷.

- **Règles de gestion**

Dans la nouvelle loi bancaire c'est le gouverneur de BAM qui fixe les proportions à respecter au niveau des ratios prudentiels. Ceci dit, si la loi bancaire a été promulguée par dahir le 14 février 2006, les circulaires d'applications ne sont pas encore disponibles, ce qui revient à dire que les textes applicable en matière de règles prudentielles sont toujours les arrêtés du Ministre chargé des Finances et les circulaires de BAM en vigueur avant la promulgation de la loi 34-03 par le Dahir 1-05-178.

Ces règles prudentielles permettent de mieux gérer les risques liés à une insuffisance des ressources liquides des sociétés, à une insolvabilité et à la concentration des crédits sur un seul bénéficiaire ou même groupe de bénéficiaires. Les règles prudentielles en chiffres sont :

- un coefficient de liquidité fixé à 100%, donné par le rapport entre, d'une part, les éléments d'actifs disponibles et réalisables à court terme et les engagements par signature reçus et, d'autre part, leurs exigibilités à vue et à court terme et les engagements par signature donnés ;
- un coefficient de solvabilité fixé à un minimum de 8%, défini comme étant le rapport entre, d'une part, le total des fonds propres et, d'autre part, des éléments d'actif affectés d'un taux de pondération en fonction du degré de risque ; et
- un coefficient maximum de division des risques de 20%, correspondant au rapport entre, d'une part, le total des risques encourus sur un même bénéficiaire affecté d'un taux de pondération en fonction du degré de risque et, d'autre part, les fonds propres nets.

Parallèlement, BAM, par le biais de la circulaire n°19/G/2002 relative à la classification des créances et à leur couverture par les provisions, a énoncé les règles de classification et de provisionnement des créances en souffrance. Édifiée par BAM le 23 décembre 2002 et entrée en vigueur le 1er janvier 2003, la circulaire n°19/G/2002 n'est devenue applicable que le 30 juin 2003.

Ainsi, les créances sont classifiées selon leur degré de risque de perte et doivent donner lieu à des provisions adaptées. Les créances pré-douteuses sont provisionnées à hauteur de 20% de leur encours, les créances douteuses à 50% et les créances compromises à 100%.

Par ailleurs, depuis 2000, les sociétés de financement sont tenues de publier leurs comptes sous le format du Plan Comptable des Établissements de Crédit (PCEC) et les comptes, annuels et semestriels, doivent être certifiés conformes aux écritures par deux commissaires aux comptes et transmis à BAM. Aussi, à partir du 16 juillet 2002, les sociétés de financement sont-elles tenues de publier ces états de synthèse certifiés dans un journal d'annonces légales et au Bulletin Officiel.

- **Protection de la clientèle**

⁷ La certification des comptes a été attribuée aux commissaires aux comptes par les dispositions de la nouvelle loi bancaire.

Les Autorités Monétaires fixent un coût maximum du crédit et définissent un taux maximum des intérêts conventionnels (TMIC). Ce taux est calculé tous les semestres, sur la base du taux d'intérêt moyen pratiqué par les établissements de crédit le semestre précédent, majoré de 60%.

Le TMIC comprend, outre les intérêts proprement dits, les frais, commissions et rémunérations liés à l'octroi du crédit, à l'exception de la TVA et des frais de dossier.

Par ailleurs, les sociétés de crédit à la consommation ont l'obligation de publier les conditions d'attribution de crédit, notamment les taux d'intérêts appliqués et les commissions. Ces conditions doivent être affichées dans les agences propres à la société et chez les correspondants ou vendeurs agréés.

En outre, toute fermeture, par une société de financement, d'une agence doit être portée à la connaissance de la clientèle par tout moyen approprié, deux mois au moins avant la date de fermeture effective.

- **Traitement des difficultés :**

Les sociétés de financement en redressement ne sont pas soumises aux procédures de prévention et de traitement des difficultés de l'entreprise prévues respectivement par les dispositions des titres I et II du livre V de BAM qui initie et supervise cette procédure et non le pouvoir judiciaire. Elles sont soumises aux dispositions du chapitre I du titre V de la loi bancaire.

Les sociétés de financements en liquidation sont pour leur part régies par le code de commerce sauf la nomination des liquidateurs qui est du ressort du gouverneur de BAM.

b. Catégories de produits

Les produits proposés par les sociétés de crédit à la consommation peuvent être catégorisés comme suit :

Le prêt affecté est un crédit dont l'octroi est subordonné à l'acquisition d'un bien ou service. Il est proposé directement par la société de crédit ou son correspondant agréé. La part du prêt affecté dans le financement global reste toutefois assez faible.

Le prêt non affecté, aussi appelé crédit personnel, est aussi proposé, soit directement par la société de crédit soit par son correspondant agréé. Les sommes prêtées sont utilisées librement par l'emprunteur, ce qui explique le grand succès de ce type de produit. Rapportée à la production globale du secteur, la part des prêts non affectés représente près des 2/3.

Le crédit renouvelable ou revolving offre une réserve d'argent permanente au client qui l'utilise en partie ou en totalité. Les intérêts payés ne sont dus que sur le montant effectivement utilisé. Le client dispose d'une carte qui lui est confiée par la société. Cette carte permet d'effectuer des achats auprès de commerçants affiliés et, dans certains cas, des retraits au niveau des guichets automatiques bancaires.

La location avec option d'achat (LOA) est aussi connue comme location avec promesse de vente ou bail avec option d'achat. Cette formule est adaptée à l'acquisition de biens d'équipement permettant à l'acquéreur de jouir du bien sans en être le propriétaire mais lui offrant la possibilité de l'acquérir en fin de contrat. L'utilisateur, locataire du bien, doit s'acquitter des charges (assurance, carburant, entretien, etc.) comme s'il en était le propriétaire.

c. Catégories de clientèle

Deux catégories de clients ont accès au crédit à la consommation :

Les clients particuliers ont bénéficié de près de 98% des crédits distribués en 2005. En effet, compte tenu de la diversité des offres de crédit disponibles sur le marché, les particuliers ont de plus en plus recours au financement des biens ou services par crédit.

Les clients professionnels et entreprises n'ont que faiblement bénéficié des crédits distribués. En effet, cette catégorie de client bénéficie d'offres, souvent plus intéressantes, au sein de l'entreprise.

d. Production et encours des sociétés de financement

Les crédits à la consommation distribués en 2005 se sont établis à plus 12 Gdh contre 10 Gdh en 2004. Cette évolution reflète i) l'agressivité commerciale des sociétés du secteur, ii) le succès du crédit personnel auprès de la clientèle « fonctionnaires » et iii) le lancement de la voiture économique qui a entraîné une forte demande en crédit automobile.

- **Production**

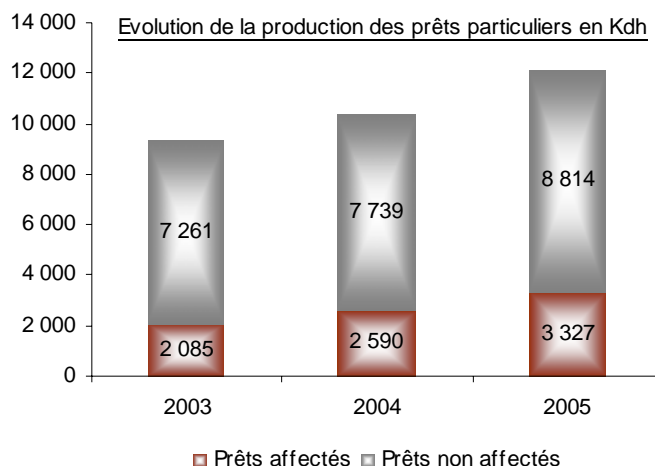
Le volume des crédits distribués par l'ensemble des sociétés de crédit à la consommation est en progression sur la période 2003–2005.

Production en Mdh	2003	2004	Var. %	2005	Var. %
PARTICULIERS	9 346	10 329	10,5%	12 141	17,5%
<i>Parts prêts particuliers</i>	97,2%	97,9%	-	98,4%	-
Prêts affectés	2 085	2 590	24,2%	3 327	28,5%
<i>Parts prêts affectés</i>	22,3%	25,1%	-	27,4%	-
Véhicules	1 646	2 151	30,7%	2 878	33,8%
Équipement domestique	383	424	10,7%	427	0,7%
Autres	38	4	-89,4%	10	ns
Créances en souffrance sur prêts affectés	18	11	-38,8%	12	9,1%
Prêts non affectés	7 261	7 739	6,6%	8 814	13,9%
<i>Part prêts non affectés</i>	77,7%	74,9%	-	72,6%	-
Prêt personnel	7 046	7 444	5,6%	8 441	13,4%
Cartes	208	268	28,8%	319	19,0%
Créances en souffrance sur prêts non affectés	7	27	ns	54	100%
PROFESSIONNELS	272	225	-17,3%	203	-9,8%
<i>Part prêt professionnel</i>	2,8%	2,1%	-	1,6%	-
TOTAL	9 618	10 554	9,7%	12 344	17,0%

Source : APSF

La répartition par affectation des crédits distribués fait apparaître en 2005, comme pour les exercices précédents, une large prédominance des prêts non affectés dont la proportion par rapport à la

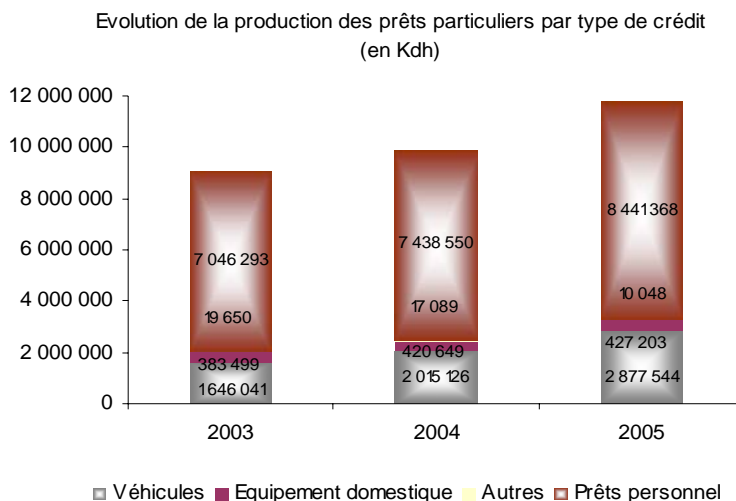
production globale du secteur s'élève à près de 73%.



Source : APSF

Les prêts non affectés connaissent en effet une croissance moyenne annuelle de 10% passant de 7 Mdh en 2003 à près de 9 Mdh en 2005. Cette évolution est essentiellement due à la croissance des prêts personnels qui représentent en moyenne 70% de la production totale du secteur. Cette catégorie de crédit connaît pour sa part un engouement de la part des ménages en raison de la flexibilité accordée quant à l'utilisation de ces fonds.

Le graphique ci dessous décline l'évolution de la production du secteur par catégorie de crédit, soulignant l'importance de la quote-part des crédits personnels (crédits non affectés) dans la production globale du secteur :



Source : APSF

S'agissant des prêts affectés, les crédits accordés pour l'acquisition d'un véhicule enregistrent des hausses significatives (31% en 2004 et 34% en 2005) conséquences du succès de la LOA. En effet, cette dernière représente plus de 66% des prêts véhicules en 2005. Par conséquent, les prêts véhicules représentent plus de 86% du total des prêts affectés, en 2005.

En terme de répartition par catégorie de client, la quasi-majorité des financements consentis a été en faveur des particuliers. La quote-part des crédits distribués aux professionnels par rapport au total des

financements reste faible (1.6% de la production totale en 2005) et est en baisse continue sur la période 2003–2005. En effet, les sociétés de financement déploient beaucoup plus d'efforts sur le segment des particuliers, estimé plus rentable, au détriment du segment professionnel.

Il convient de souligner que la hausse de la production de TASLIF sur la période étudiée a permis à l'entreprise d'améliorer ses parts de marché à 2, 02% en 2005 contre 1,57% en 2003. Le tableau ci-dessous détaille l'évolution des parts de marché des principaux intervenants du secteur :

SOCIETES	Part de marché Production		
	2003	2004	2005
Eqdom	23,99%	23,86%	26,07%
Wafasalaf	21,66%	23,29%	31,01%
Assalaf Chaabi	8,79%	8,63%	5,66%
Crédor	8,26%	8,26%	0,00%
Salafin	7,56%	7,54%	7,49%
Taslif	1,57%	1,66%	2,02%

Source : APSF

• Encours

Le secteur du crédit à la consommation a connu une évolution à la hausse au cours des trois dernières années en matière d'encours. En effet, l'encours total des sociétés de crédit à la consommation est passé de 21 Gdh en 2003 à près de 24 Gdh à fin 2005, soit un TCAM de 1,7%.

En 2005, l'encours des crédits s'est établi à 24 Mdh contre 22 Mdh en 2004 et 21 Mdh en 2003, soit un TCAM de 7%. Cette appréciation est la conséquence de la progression de l'encours des prêts véhicules, à travers la LOA, correspondant ainsi à 14% des encours de crédits à fin 2005 contre seulement 10% en 2004 (encours LOA à fin 2005 s'élève à 3 411 Mdh contre 2 115 Mdh en 2004) – Source APSF- .

Encours en Mdh	2003	2004	Var. %	2005	Var. %
Particuliers	19 729	20 907	6,0%	23 392	11,9%
<i>Particuliers</i>	95,1%	96,6%	-	97,4%	-
Prêts affectés (PA)	4 844	5 275	8,9%	6 710	27,2%
<i>Prêts affectés</i>	24,6%	25,2%	-	28,7%	-
Véhicules	2 776	3 874	39,6%	5 242	35,3%
Équipements domestiques	448	779	73,9%	891	14,4%
Autres	105	34	-67,6%	27	-20,6%
Créances en souffrances sur PA	1 515	588	-61,2%	550	-6,5%
Prêts non affectés (PNA)	14 884	15 631	5,0%	16 682	6,7%
<i>Prêt affecté</i>	75,4%	74,8%	-	71,3%	-
Prêts personnels	12 542	14 530	15,9%	15 469	6,5%
Cartes	313	470	50,2%	559	18,9%
Créances en souffrance (CES) sur PNA	2 029	631	-68,9%	654	3,6%
Professionnels (y compris les CES)	1 009	746	-26,1%	614	-17,7%
<i>Professionnels</i>	4,9%	3,4%	-	2,6%	-
Véhicules	350	322	-8,0%	315	-2,2%
Autres	169	3	-98,2%	100	ns
CES sur les entreprises	490	421	-14,1%	199	-52,7%
TOTAL	20 738	21 653	4,4%	24 006	10,9%

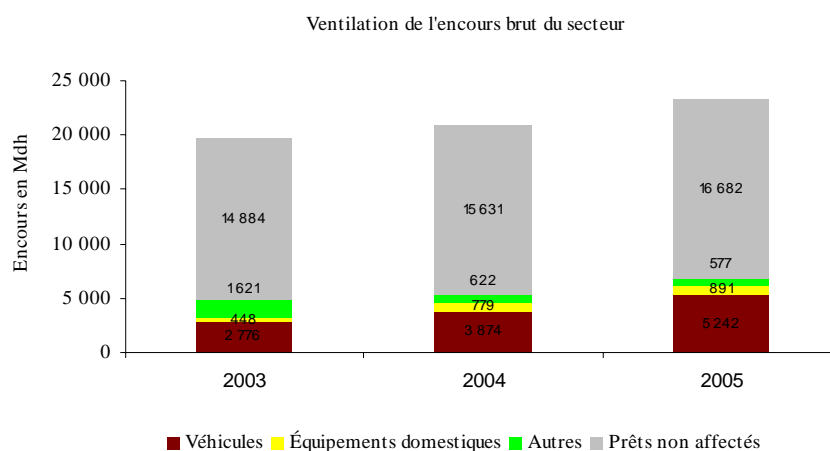
SOURCE : APSF

* Crédits octroyés sous forme de cartes pour permettre aux clients de disposer des fonds selon leurs besoins de financements.

La répartition par affectation des encours confirme la tendance observée au niveau de la production. L'encours des prêts non affectés, représente à fin 2005, 69% de l'encours global. L'engouement pour les prêts non affectés s'explique principalement par la flexibilité du bénéficiaire quant à l'utilisation possible des fonds mis à sa disposition. Le prêt personnel représente plus de 64% de l'encours total du secteur en 2005.

La contribution de la branche du prêt non affecté s'est limitée quant à elle à 69% contre 72% en 2004 du fait d'une croissance plus importante en 2005 des prêts affectés (+27%) comparé aux prêts non affectés (+7%).

En 2005, l'encours global des prêts affectés continue sur son rythme de croissance (+27%) relevant sa contribution à 28% contre 24% en 2004 et 23% en 2003.



SOURCE : APSF

Par ailleurs, la part de marché de TASLIF en terme d'encours à fin de 2005 enregistre une légère amélioration à 1,44% contre 1,18% en 2004. L'évolution des parts de marché des principaux intervenants du secteur se présente comme suit :

SOCIETES	Part de marché Encours		
	2003	2004	2005
Eqdom	25,72%	26,18%	26,87%
Wafasalaf	20,22%	33,47%	28,55%
Assalaf Chaabi	9,45%	9,89%	9,23%
Sofac crédit	8,96%	9,19%	9,79%
TASLIF	1,09%	1,18%	1,44%

Source : APSF

- **Créances en souffrance**

Les créances en souffrance sont en baisse continue sur la période 2003–2005. En effet, le montant des créances en souffrance a sensiblement baissé passant de 4 Gdh en 2003 à 1,4 Gdh en 2005 entraînant ainsi une baisse du taux d'impayés. Cette évolution reflète principalement i) les efforts d'assainissement entrepris depuis quelques années par l'ensemble des acteurs du secteur et ii) le renforcement des procédures de recouvrement se conformant aux règles prudentielles de BAM.

Encours en Mdh	2003	2004	Var. %	2005	Var. %
Particuliers (dont créances en souffrance)	19 729	20 907	6,0%	23 392	12%
Créances en souffrance	3 544	1 219	-65,6%	1 204	-1,2%
Créances en souffrance (pourcentage de l'encours)	18,0%	5,8%	-	5,1%	-
Professionnels (dont créances en souffrance)	1 009	746	-26,0%	614	-17,7%
Créances en souffrances	490	421	-14,1%	199	-52,7%
Créances en souffrance (pourcentage de l'encours)	48,6%	56,4%	-	32,4%	-
TOTAL	20 738	21 653	4,4%	24 006	10,9%
Dont créances en souffrance	4 034	1 640	-59,3%	1 403	-14,5%
Créances en souffrance (pourcentage de l'encours)	19,5%	7,6%	-	5,8%	-

Source : APSF

Activité de TASLIF

Créée en 1986, TASLIF est une société de crédit à la consommation. Après quelques années de restructuration commerciale (développement du réseau, signature de nouvelles conventions, élargissement de la gamme de produit), l'entreprise renoue avec la croissance et enregistre une amélioration significative de sa part de marché en 2005.

Taslif a en effet procédé à une mise à niveau axée sur 4 principaux volets :

- Le refinancement: le taux de refinancement est passé de 7,5% en 2004 à 5,6% en 2005.
- L'organisation : En 2005, la certification ISO 9001, version 2000 a permis de réduire et de faciliter les procédures opérationnelle et organisationnelle mises en place par le Système de Management de la Qualité.
- Le provisionnement : la mise en conformité avec les règles prudentielles de BAM a été entièrement achevée en 2005.
- La relance commerciale : des efforts ont été déployés pour consolider l'activité commerciale de TASLIF en 2005, notamment à travers la signature de nouvelles conventions.

a. Gamme de produits offerts

Alors que la gamme de produits du secteur s'étale du crédit renouvelable (revolving), prêt affecté, prêt non affecté et Location avec Option d'Achat (LOA), TASLIF a préféré se positionner sur le segment du prêt non affecté, ciblant une clientèle de fonctionnaires actifs et à la retraite.

Parallèlement, TASLIF s'est engagée dans une politique de diversification des produits offerts. Elle propose ainsi une gamme de produits adaptés aux divers besoins de sa clientèle :

Principales caractéristiques des produits proposés par TASLIF							
Produits	Date de lancement	Cible	Age maximum (y compris durée de crédit)	Montant financé en K. DH		Durée	
				Min	Max	Min	Max
Crédit Personnel	1994	Clientèle conventionnée, directe et fonctionnaires	60	5	150	6 mois	60 mois
Crédit Tamadross	août-03		60	5	20	3 mois	12 mois
Crédit Évasion	juil-03		60	5	60	3 mois	12 mois
Crédit Spécial Fêtes	janv-04		60	3	15	3 mois	15 mois
Crédit Retraités	sept-05	Retraités de la fonction publique	70	5	100	6 mois	60 mois

Source : TASLIF

Le Crédit Personnel permet aux bénéficiaires de disposer de liquidités à diverses fins quelle que soit la période de l'année. Les remboursements y afférents sont étalés sur une période de 5 ans maximum.

Le Crédit Évasion répond aux besoins des clients désireux d'entreprendre un voyage, les remboursements y afférents sont étalés sur des durées inférieures à un an.

Le Crédit Tamadross a pour objectif de financer la scolarisation et l'éducation des enfants. La durée

maximum du crédit est de 12 mois.

Le Crédit Spécial Fêtes apporte des solutions de financements adaptées aux diverses périodes de fêtes tout au long de l'année. Le remboursement du crédit peut être étalé sur une période de 15 mois maximum.

Le Crédit Retraités est destiné à une clientèle de fonctionnaires à la retraite, affiliés à la CMR. Le remboursement de ce type de crédit se fait sur une durée maximum de 5 ans.

b. Clientèle de TASLIF

Les clients conventionnés, les fonctionnaires, les clients directs et, depuis 2005, les affiliés de la CMR forment les quatre catégories de clientèle de TASLIF.

Nombres de dossiers	2003	2004	Var. %	2005	Var. %
Nombre de dossiers	4 411	5 366	21,7%	8 423	57,0%
Clients Conventionnés	3 181	3 208	0,8%	2 874	-10,4%
Fonctionnaires Actifs	957	1 770	85,0%	2 444	38,1%
Fonctionnaires à la retraite (affiliés CMR)	-	-	-	2 728	NS
Clients directs	273	388	42,1%	377	-2,8%

Source : TASLIF

Le nombre de dossiers traité en 2005 a fortement augmenté enregistrant une hausse de 57%. Cette croissance s'explique par l'élargissement de la clientèle de fonctionnaires ainsi que par la signature de nouvelles conventions. En effet, l'exercice 2005 a été marqué par la signature d'une nouvelle convention avec la CMR. Cette nouvelle convention a permis d'élargir le portefeuille client de TASLIF vers une catégorie de clientèle de fonctionnaires à la retraite estimés peu risqués et n'ayant pas eu accès au crédit auparavant. Cette clientèle est d'ailleurs catégorisée à travers le System d'Aide à l'Appréciation du Risque (SAAR) qui est centralisé à l'APSF.

Le nombre de dossiers traités avec les clients conventionnés a par contre baissé en 2005 suite à une reconfiguration de la clientèle cible. En effet, pour consolider cette nouvelle cible que sont les fonctionnaires à la retraite, TASLIF y a consacré beaucoup d'efforts commerciaux au détriment des clients conventionnés.

Le tableau suivant retrace l'évolution du nombre de conventions signées par TASLIF au cours de la période 2003-2005.

Evolution du nombre de conventions signées par TASLIF	2003	2004	2005
Nombre de conventions nouvelles signées	10	34	15
Nombre de conventions actives	71	88	101
Nombre total de conventions	195	229	244

Source : TASLIF

Les modalités de conclusion des conventions par TASLIF avec les sociétés semi publiques et privées se font en six étapes :

- 1- Ciblage du secteur d'activité ;

- 2- Pré-sélection de sociétés cibles ;
- 3- Établissement d'un premier contact et appréciation de la qualité et du potentiel de la société pré-sélectionnée ;
- 4- Confirmation de la qualité de la société et obtention des (i) bilans, (ii) bordereaux de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale et (iii) documents juridiques (Statuts, Pouvoir, Extrait du Registre de Commerce) ;
- 5- Négociation des dispositions de la convention ; et
- 6- Signature et mise en place de la convention.

c. Évolution de la production

L'analyse de la production de TASLIF révèle une importante évolution des crédits non affectés qui ont atteint près de 250 Mdh en 2005 contre 175 Mdh en 2004 et 151 Mdh en 2003.

En effet, la production de TASLIF a connu une croissance continue sur la période 2003–2005.

Production par catégorie de clientèle en Kdh	2003	2004	Var. %	2005	Var. %
Clients conventionnés	119 865	126 581	5,6%	123 357	-2,5%
Conventions (% par rapport au financement global)	80%	73%	-	49%	-
Fonctionnaires actifs	24 037	38 525	60,3%	65 006	68,7%
Fonctionnaires (% par rapport au financement global)	16%	22%	-	26%	-
Fonctionnaires à la retraite (affiliés à la CMR)	0	0	-	51 049	-
Crédits retraités (% par rapport au financement global)	-	-	-	20%	-
Directs	6 668	10 147	52,2%	10 223	0,7%
Directs (% par rapport au financement global)	4%	6%	-	4%	-
Total TASLIF	150 570	175 253	16,4%	249 635	42,4%
TOTAL Secteur (en Mdh)	9 618	10 554	9,7%	12 345	16,9%
Part de marché TASLIF	1,6%	1,7%	1 pbs	2,0%	3 pbs

Source : Taslif

En 2004, la production totale de TASLIF atteint 175 Mdh soit une hausse de plus de 16%. Les fonctionnaires actifs ont vu leur production enregistrer une hausse à deux chiffres (60%) à 38 Mdh. De plus, TASLIF a signé 34 nouvelles conventions en 2004 ce qui a également contribué à la progression de la production de cette année.

En 2005, la production a atteint 250 Mdh, en hausse de 42% par rapport à l'exercice précédent. Cette forte reprise de l'activité est liée essentiellement à la croissance continue du segment crédits fonctionnaires actifs (+69%) ainsi que celle du segment crédits fonctionnaires à la retraite.

La ventilation de cette production confirme la stratégie de TASLIF de privilégier en permanence le segment peu risqué des crédits non affectés en ciblant les fonctionnaires et les clients conventionnés.

Les clients conventionnés bénéficient en effet de la majorité des financements octroyés au cours de ces dernières années. Ces clients conventionnés sont des salariés au sein de sociétés avec lesquelles TASLIF a signé une convention de crédit permettant de prélever à la source les mensualités de crédits

qui leur ont été accordés.

Cette catégorie de clientèle présente un risque minimal. En effet, les conventions signées par TASLIF sont assez strictes et dictent les conditions d'accord des prêts. De plus, la société signataire d'une convention avec TASLIF se doit de signifier à TASLIF tout changement du statut des personnes bénéficiant de prêts. Par ailleurs, ces sociétés s'engagent à prélever les mensualités dues au titre des remboursements et de les reverser à TASLIF.

La contribution des plus importantes conventions à la production de TASLIF se présente comme suit.

Contribution des conventions à la production (en %)	2003	2004	2005
1 ^{ère} convention	21%	20%	13%
5 premières conventions	56%	49%	33%
10 premières conventions	64%	55%	38%

Source: TASLIF

Le poids des conventions qui contribuent directement à la production est de moins en moins important au fil des années. Pour les 10 premiers la contribution à la production passe de 64% en 2003 à 38% en 2005

En 2004, les crédits octroyés aux clients conventionnés sont en légère baisse par rapport à 2003. En effet, ces crédits enregistrent une baisse de 8 point à 56%. Néanmoins, la production globale de TASLIF a augmenté en 2004 suite à la bonne progression de la production réalisée avec le segment des crédits fonctionnaires actifs qui est passée de 16% en 2003 à 22% en 2004 de la production globale.

En 2005, la part des clients conventionnés baisse sensiblement à 49% du financement global contre 73% une année auparavant. Cette baisse est due à l'annulation d'une convention liant TASLIF à un de ses clients. Toutefois, ce recul dans la production des clients conventionnés a été largement compensé par la signature d'une nouvelle convention de règlement avec la CMR ainsi que par l'augmentation des crédits accordés aux fonctionnaires actifs de 22% à 26% en 2005. Par conséquent, l'annulation de cette convention n'a guère eu d'impact sur la production totale de la société.

La part des financements accordés aux fonctionnaires actifs a enregistré une croissance soutenue de près de 60% en 2004 et de 68% en 2005. Cette évolution s'inscrit dans la volonté d'assainissement progressif du portefeuille clients de TASLIF qui consiste à privilégier le financement de cette catégorie de clients car elle présente un risque quasi-nul.

La clientèle directe, représente une faible quote-part dans la production totale de TASLIF.

En 2004, les prêts distribués à cette catégorie de clients ont légèrement augmenté passant de 6 Mdh en 2003 à 10 Mdh en 2004. Toutefois compte tenu de la nature relativement risquée de la clientèle directe, TASLIF préfère limiter au maximum la production avec cette clientèle. Ainsi, en 2005, la production est restée quasi stable à 10 Mdh. Rapportée à la production globale, la quote-part de cette clientèle demeure faible se situant autour de 4% des financements accordés.

La durée moyenne des crédits octroyés est de 54 mois à fin 2005 contre 52 mois en 2004. Cet allongement est essentiellement lié à l'allongement général des maturités.

Caractéristiques des dossiers	2003	2004	2005
Nombre de dossiers en cours au 31 déc.	12 394	11 956	15 909
Durée moyenne (en mois)	51,5	52,2	54
Montant moyen (en Kdh)	34,2	32,6	29,6

Source: TASLIF

En terme de distribution de la production par zone géographique, les agences de TASLIF ont généré plus de 76% de l'activité en 2005 tandis que les correspondants réalisent les 24% restants. Ces derniers, présents dans les principales villes du royaume, ont vu leur contribution dans le chiffre d'affaires global augmenter (de 11 % en 2003 à 24% en 2005) suite à l'élargissement du réseau sur des régions non desservie auparavant telles que Khemisset et Khenifra.

Le tableau suivant retrace la répartition de la production de TASLIF entre les agences et les correspondants.

Répartition de la production distributeurs	2003	2004	2005
Agence Casablanca	63,30%	57,30%	50,60%
Agence Rabat	24,80%	32,10%	25,40%
Correspondants	11,90%	10,60%	24,00%
Total	100%	100%	100%

Source : TASLIF

d. Évolution de l'encours

En ligne avec le développement de l'activité, l'encours brut de TASLIF est passé de 227 Mdh en 2003 à 252 Mdh en 2004, soit une progression de plus de 11%.

Encours brut par catégorie de crédits en Kdh	2003	2004	Var.%	2005	Var.%
Prêts affectés TASLIF	8 649	8 472	-2,05%	8 316	-1,84%
Prêts non affectés TASLIF	217 942	243 602	11,77%	337 522	38,55%
TOTAL TASLIF	226 591	252 074	11,25%	345 838	37,20%
TOTAL secteur, en Mdh	20 738	21 654	4,42%	24 006	10,86%
Part de marché TASLIF	1,09%	1,16%	1 pbs	1,44%	28 pbs

Source : APSF

Cette croissance continue des encours se poursuit en 2005 avec une progression de plus de 37% à 346 Mdh contre 252 Mdh une année auparavant, conséquence du développement continu de l'activité et de l'allongement des maturités des crédits octroyés.

Comparé au secteur, l'encours de TASLIF évolue d'une manière beaucoup plus importante ce qui permet à la société de réaliser des gains de part de marché (1,44% en 2005 contre 1,09% en 2003).

L'encours des crédits non affectés représente une part prédominante dans l'encours total de TASLIF. Il est à rappeler que la société se positionne essentiellement sur les prêts non affectés. En effet, l'encours des prêts affectés est en baisse structurelle tandis que les prêts non affectés réalisent des évolutions importantes sur la période étudiée : près de 12% en 2004 et 39% en 2005.

Le tableau suivant retrace l'évolution des encours de TASLIF par type de clientèle sur la période 2003–2005.

Encours bruts* par catégorie de clients en Kdh	2003	2004	Var. %	2005	Var. %
Conventions	161 841	167 966	3,78%	181 969	8,3%
% Encours Total	72,88%	67,81%		52,68%	
Fonctionnaires	36 869	53 844	46,04%	83 379	54,9%
% Encours Total	16,60%	21,74%		24,14%	
Directs	23 358	25 886	10,82%	29 241	13,0%
% Encours Total	10,52%	10,45%		8,47%	
CMR	-	-	-	50 810	NS
% Encours Total				14,71%	
TOTAL	222 068	247 696	11,54%	345 399	39,44%

Source : TASLIF

*L'encours brut est calculé hors TVA sur agios réservés

Quoiqu'en baisse sur la période étudiée, la quote-part des clients conventionnés demeure prépondérante. En effet, l'encours des crédits conventionnés enregistre une hausse continue (4% en 2004 et 8% en 2005) s'établissant à la fin de l'exercice 2005 à 182 Mdh contre 168 Mdh un an auparavant. Rapporté à l'encours global, la quote-part de cette catégorie de clients est par contre en baisse passant de 73% en 2003 à 68% en 2004 puis à 53% en 2005. En effet, l'encours global évolue d'une manière beaucoup plus rapide que l'encours des clients conventionnés, tiré essentiellement par la croissance des autres catégories de prêts notamment les prêts fonctionnaires.

En effet, les fonctionnaires voient aussi leur encours croître sur la période 2003–2005 à un rythme beaucoup plus soutenu. L'encours des crédits octroyés à cette catégorie de clients passe de 37 Mdh en 2003 à 54 Mdh en 2004 et s'établit à fin 2005 à 83 Mdh, soit des hausses respectives de 46% et 55%.

L'encours de la clientèle directe évolue également à la hausse ces deux derniers exercices pour atteindre 29 Mdh en 2005 contre 26 Mdh en 2004 soit une progression de 13%.

Par ailleurs, l'exercice 2005 a été marqué par la signature d'une nouvelle convention avec la CMR ce qui a permis le lancement d'un nouveau produit destiné à une clientèle de fonctionnaires à la retraite. L'encours de cette catégorie de crédit s'élève à fin 2005 à 51 Mdh.

e. Créances en souffrance

- **Méthodes de classification des créances en souffrance et de leur provisionnement**

La méthode de classification des créances en souffrance retenue par TASLIF à partir de l'exercice 2002 est conforme aux dispositions de la circulaire n°19/G/2002. Il convient toutefois de signaler que TASLIF utilisait jusqu'en 2001 la méthode de classification suivante :

Créances en souffrance	2001	À partir de 2002
Pré douteux	4 à 12 impayés et dossiers dont les saisies sont en cours d'exécution	3 à 5 impayés et/ou 90 à 180 jours d'âge
Douteux	Plus de 12 impayés et dossiers en injonction jugés et en cours d'exécution	6 à 8 impayés et/ou 181 à 360 jours d'âge
Compromis	Créances de clients assignés en justice dont la procédure est en cours	9 impayés et/ou plus de 360 jours d'âge

Source : TASLIF

Le provisionnement pour dépréciation des créances en souffrance est calculé sur la base des taux suivants :

Nature des créances	2002	2003	2004	2005	Règles Bank Al Maghrib
Pré douteux	20%	20%	20%	20%	20%
Douteux	50%	50%	50%	50%	50%
Compromis	60%	80%	100%	100%	100%

Source : TASLIF

f. Évolution des créances en souffrance et des provisions

En 2004, l'encours des créances en souffrance est resté quasi stable par rapport à son niveau de 2003 à 46 Mdh.

En 2005, par contre, l'encours des créances en souffrance a atteint 54,4 Mdh en hausse de près de 17% par rapport à l'exercice précédent. Cette forte hausse est liée à l'importante hausse des créances douteuses et pré douteuses telles que explicitées dans le tableau ci-bas :

Évolution des créances en souffrance et des provisions en Kdh	2003	2004	Var. %	2005	Var. %
Encours Bruts	226 591	252 074	11,25%	345 838	37,20%
Créances pré douteuses	2 135	1 769	-17,14%	5 344	NS
Créances douteuses	1 496	714	-52,27%	2 494	NS
Créances compromises	42 452	44 148	4,00%	46 598	5,55%
Créances en souffrances	46 083	46 631	1,19%	54 436	16,74%
Cumul des provisions	35 369	45 494	28,63%	49 651	9,14%
Taux de couverture	76,8%	97,6%	-	91,2%	-

Source : TASLIF

• Créances pré douteuses

En 2004, les créances pré douteuses de TASLIF ont baissé de près de 17% à 1,7 Mdh contre 2,1 Mdh une année auparavant, reflétant les efforts du recouvrement consentis par la société.

Au 31 décembre 2005, l'encours des créances pré douteuses s'élève à près de 5,3 Mdh, en augmentation par rapport à 2004. Cette hausse est principalement liée aux opérations de départs volontaires initiées par l'administration publique. En effet, les clients ayant quittés leurs employeurs peuvent devenir contentieux (ces clients changent souvent d'adresse et de téléphone ce qui les rend difficilement joignable en cas d'impayés).

• Créances douteuses

Le niveau des créances douteuses a fortement baissé en 2004 à 0,7 Mdh contre 1,5 Mdh en 2003. En 2005, par contre, le niveau des créances douteuses a augmenté à 2,5 Mdh. Cette hausse est due essentiellement à l'enregistrement par TASLIF de quelques cas d'impayés, conséquence des opérations de départs volontaires initiées par quelques organismes conventionnés.

- **Créances compromises**

L'encours des créances compromises reste quasiment stable sur la période 2003-2005. A fin 2005, cet encours se situe autour de 46 Mdh contre 44 Mdh en 2004 et 42 Mdh en 2003.

- **Provisions**

En 2004, TASLIF s'est mis en conformité avec les règles prudentielles de BAM. Le passage d'un taux de provisionnement de 80% à 100% a entraîné une hausse importante des dotations aux provisions. Elles sont passées de 35 Mdh en 2003 à 45 Mdh en 2004 puis à 50 Mdh en 2006.

En 2005, l'effort d'assainissement du portefeuille a continué mais dans une moindre mesure relativement à l'exercice 2004, qualifié d'exceptionnel en terme de provisionnement. En effet, les provisions au titre de cet exercice se sont élevées à près de 50 Mdh, soit une augmentation de 9% contre 29% un an auparavant.

Compte tenu de la hausse du niveau des créances en souffrance en 2005 (créances en souffrances liées à des financements antérieurement octroyés), le taux de couverture a légèrement baissé à 91,2% contre 97,6% en 2004, demeurant largement en conformité avec la réglementation de BAM.

- **Gestion des dossiers**

Après l'octroi des crédits, les dossiers sont suivis par le service encaissement et recouvrement.

g. - Recouvrement

La politique de recouvrement des créances en souffrance est appliquée selon les dispositions contractuelles et légales en vigueur.

Le plan de recouvrement est mis en œuvre systématiquement après la constatation d'impayés et comprend trois actions successives. Ainsi, les opératrices téléphoniques sont responsables de la relance des clients ayant un ou deux impayés. Ensuite, des agents de recouvrement sont chargés de procéder à la récupération des impayés auprès des clients défaillants.

Dans le cas où les démarches des agents de recouvrement resteraient infructueuses, une lettre de relance est adressée au client défaillant. Si après un délai de dix (10) jours cette lettre reste sans réponse, une lettre de mise en demeure lui est adressée. Cette lettre est considérée comme un dernier avis. Le client défaillant dispose alors d'un délai supplémentaire de dix jours, avant la remise du dossier au comité de recouvrement qui décide si le dossier doit être transféré au service contentieux.

Après chaque relance, TASLIF tente de régler à l'amiable les différends avec sa clientèle.

Cette politique de recouvrement s'avère globalement fructueuse. En effet, TASLIF est à des taux de recouvrement qui tournent autour de 14%, en moyenne.

Evolution des montants recouverts en Kdh	2003	2004	2005
Masse des impayés classés en souffrance à la fin de l'exercice précédent	46 491	45 137	45 281
Montants recouverts	8441	5 407	6 258
Taux de recouvrement	18,16%	11,98%	13,82%

Source : TASLIF

Le recouvrement des créances inférieures à un an, entre un et deux ans et supérieures à deux ans représente respectivement et en moyenne 16%, 27% et 56% en 2005.

Sur la période étudiée, le recouvrement des créances inférieures à un an, entre un et deux ans et supérieures à deux ans va connaître une évolution importante.

Le montant recouvré des créances supérieures à deux ans, et par conséquent le taux de recouvrement, va en augmentant entre 2003 et 2005 traduisant l'effort fourni par TASLIF pour assainir les créances anciennes.

Ancienneté des montants recouverts

En K. DH	Montants recouverts			Nombre de dossiers concernés			Part de réalisation en %		
	2003	2004	2005	2003	2004	2005	2003	2004	2005
< 1 an	2 913	1 825	1 023	792	455	118	34,5%	33,7%	16,4%
Entre 1 an et 2 ans	3 595	1 202	1 703	818	271	383	42,6%	22,2%	27,2%
> 2 ans	1 933	2 380	3 532	469	365	506	22,9%	44,1%	56,4%
Total	8 441	5 407	6 258	2 079	1 091	1 007	100,00%	100,00%	100,00%

Source : TASLIF

Inversement les créances recouvrées inférieures à un an baissent de 34% en 2003 à 16% en 2005. Cette situation confirme de la volonté de la Société d'assainir en premier les créances en souffrance antérieures à 2003 plutôt que de procéder au recouvrement des créances récentes.

Par ailleurs, s'agissant des créances recouvrées, l'évolution du nombre de dossiers concernés par le recouvrement s'est faite dans les mêmes proportions que les montants recouverts.

h. - Contentieux

Après avoir épuisé tous les moyens de règlement à l'amiable, le service contentieux déclenche une procédure judiciaire. L'assignation devant le tribunal a lieu quinze jours après la remise d'une lettre de mise en demeure si cette dernière est restée infructueuse. La procédure judiciaire se fait auprès des tribunaux de première instance ou du tribunal de commerce.

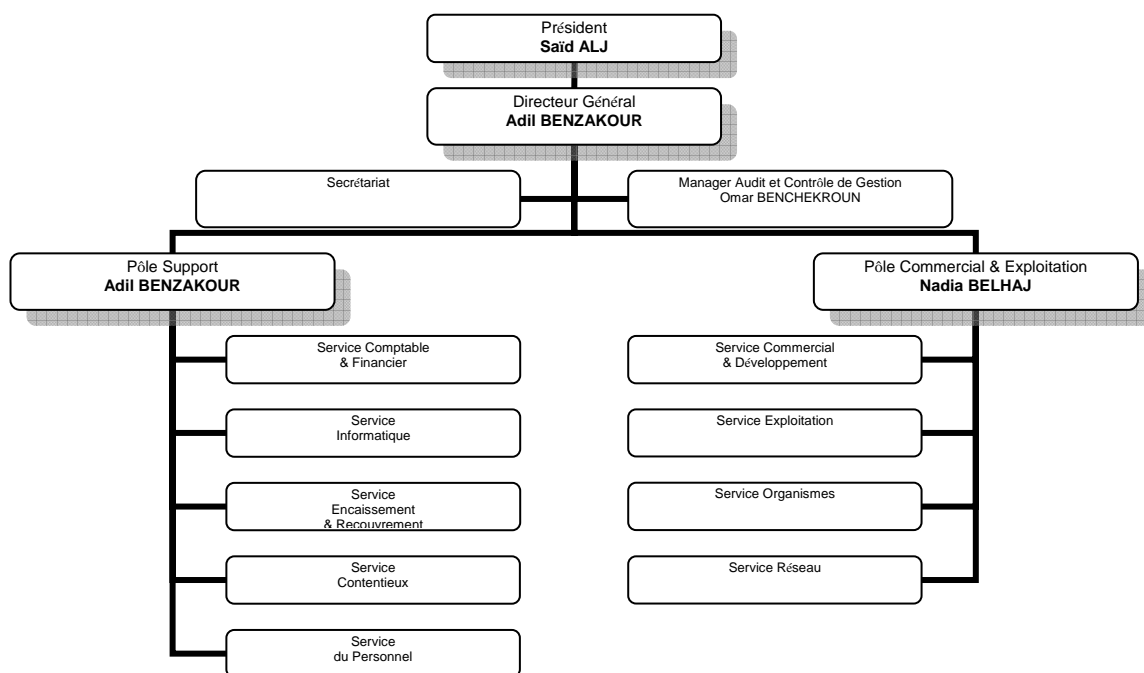
5. ORGANISATION DE TASLIF

a. Moyens humains

La société est structurée en 2 pôles et une entité de contrôle interne qui reportent directement à la Direction Générale. Cette organisation a été conçue dans la perspective d'une meilleure allocation des ressources et une productivité améliorée.

Par ailleurs, toutes les décisions stratégiques de TASLIF sont discutées et arrêtées par un comité de direction.

b. Organigramme



Le pôle Commercial et Exploitation est composé de deux principaux services :

Service Commercial & Développement: Ce service assure le développement des financements en préparant et exécutant les actions de marketing et de promotion. Il est également en charge des relations avec les organismes conventionnés, de l'animation du réseau de correspondants, des actions de démarchage de nouveaux organismes à conventionner et de la sélection de nouveaux correspondants.

Service Exploitation: Ce service constitue l'interface avec la clientèle. Il prend en charge le traitement des demandes de crédit allant de la création de l'acceptation de financement jusqu'à la validation finale du crédit.

Le pôle support est, quant à lui, composé de 5 services notamment :

Service Recouvrement: Ce service assure le recouvrement des impayés par voie de relances

téléphoniques, de contacts directs avec les clients et de courriers.

Service Contentieux: Ce service est chargé de la gestion des dossiers contentieux. Il assure la relation avec les avocats et coordonne les actions en justice ainsi que les contacts avec les clients afin de négocier des solutions à l'amiable.

c. Effectifs

Au 31 décembre 2005, l'effectif de TASLIF s'élève à 33 personnes. Le tableau suivant retrace l'évolution de l'effectif de TASLIF au cours des 3 derniers exercices.

Catégorie du personnel	2003	2004	2005
Cadres supérieurs	4	4	4
Cadres	5	5	4
Employés	25	25	25
Effectif total	34	34	33

Source : TASLIF

La répartition par niveau de formation et par niveau hiérarchique se profile comme suit :

Répartition par niveau hiérarchique en 2005		Répartition par niveau de formation en 2005	
Agents de service	2	Primaire	2
Employés	20	Secondaire	6
Maîtrise	3	Universitaire	
Cadres	4	Bac + 2	20
DG et encadrement supérieur	4	Bac + 4	1
		Supérieur à Bac +4	4
Total	33	Total	33

Source: Taslif

d. Politique Ressources Humaines

Conformément aux exigences de la norme ISO 9001, version 2000, les compétences du personnel sont évaluées annuellement selon des critères fixés et des formations sont programmées selon les besoins. La Direction, le Manager Audit et Contrôle de Gestion ainsi que les responsables hiérarchiques définissent le plan de formation qui en découle.

e. Système d'information

• Configuration Hardware

Le système en place est bâti autour d'un serveur DATA GENERAL AV2300 dont les principales composantes sont :

- Carte CPU Pentium III 500 MHZ ;
- Mémoire RAM 128 Mo, extensible à 2 GO, dotée du système de détection d'erreurs ECC ;
- Mémoire cache interne 512 Ko ;
- Contrôleur Ethernet 10 base T à 100 Mo/s ;
- Contrôleur SCSI ultrawide ;
- Disque 18 Go en extension
- Disque 9 Go Hot Swap ; et
- Contrôleur Adaptex pour connexion de carte multivoix.

Les utilisateurs sont reliés à travers sept (7) terminaux dédiés et douze (12) PC dotés de logiciels d'émulation.

- **Configuration Software**

Le serveur est géré par le système d'exploitation UNIX version SCO 5 pour trente deux (32) utilisateurs. Par ailleurs, TASLIF utilise (i) INFORMIX SE comme gestionnaire de base de données servant jusqu'à trente deux (32) utilisateurs, (ii) C-ISAM comme logiciel de gestion de fichiers et (iii) DUAL comme gestionnaire des interfaces utilisateurs.

TASLIF a développé l'ensemble des applications d'exploitation en interne. Ces applications ont été conçues en Langage C. Ainsi, la gestion des organismes, des revendeurs, des clients, des dossiers de financement et la production des statistiques de gestion sont réalisées par ces applications.

Par ailleurs, TASLIF dispose de deux progiciels. Le premier, XP COMPTA, relié par une interface spécifique aux applications d'exploitation permet d'intégrer les financements, les règlements et les impayés. Le second, Logi-Budget, est un progiciel de gestion de trésorerie.

Stratégie de développement de TASLIF

a. Politique commerciale

TASLIF pallie sa taille restreinte par une proximité de sa clientèle. Chaque agent TASLIF est chargé d'un même groupe de clients et demeure le seul interlocuteur ce qui permet une connaissance approfondie de tout client par les agents TASLIF. De plus, tout dialogue est simplifié et les procédures sont réduites suite à l'obtention de TASLIF de la certification qualité ISO 9001, version 2000.

b. Distribution

TASLIF offre ses produits aux habitants de la majorité des plus importantes villes du Maroc. En effet, en plus de deux agences de TASLIF situées à Casablanca et Rabat, des correspondants localisés à Agadir, Berrechid, El Jadida, Fès, Kenitra, Marrakech et Mohammedia, viennent étoffer le réseau de distribution de TASLIF. Les correspondants sont pour la plupart des courtiers d'assurance bien implantés dans leurs régions et ont pour obligation de fournir les mêmes prestations que les agences TASLIF.

c. Politique d'investissements

La société procède au renouvellement périodique de ses immobilisations en fonction de leur état et durée de vie. Le principal investissement envisagé concerne la refonte du système d'information en 2007 et le lancement d'un projet « monétique ».

d. Certification ISO 9001

La gestion de la qualité a toujours été une des priorités de TASLIF. Cette volonté a ainsi été concrétisée en 2005 par l'obtention de la certification ISO 9001, version 2000. TASLIF est de ce fait la première société de crédit à la consommation à être certifiée ISO.

V. SITUATION FINANCIERE DE TASLIF

1. ANALYSE DU COMPTE PRODUITS ET CHARGES

Compte de produits et charges en Kdh	2003	2004	2005
Produits d'exploitation bancaire	26 355	32 572	33 310
Charges d'exploitation bancaire	-11 365	-10 207	-11 396
Produit Net Bancaire hors éléments exceptionnels	14 990	18 363	21 914
Produit net bancaire	14 990	22 365	21 914
Produit net non bancaire	5	10	54
Charges générales d'exploitation	-9 962	-11 307	-12 353
Résultat Brut d'exploitation	5 031	7 804	9 615
Dotation aux provisions et pertes/créances irrécupérables	-11 771	-18 524	-11 556
Reprises de Provisions et récupération/créances amorties	5 433	4 301	6 962
Résultat courant	-1 305	-3 155	5 022
Résultat avant impôts	-1 305	-3 155	5 022
Impôts sur les résultats	-132	-143	-167
Résultats net de l'exercice	-1 437	-3 298	4 855

Source : TASLIF

Produits d'exploitation bancaire

Produits d'exploitation bancaire en Kdh	2003	2004	Var. %	2005	Var. %
Produits d'exploitation bancaire					
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	11	2	-84,0%	0,3	-82,2%
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	24 754	26 699	7,9%	30 881	15,7%
Produits sur titres de propriété	2	4 002	N.S	7	-100%
Commission sur prestations de service	1 588	1 869	17,7%	2 422	29,6%
Produits d'exploitation bancaire	26 355	32 572	23,6%	33 310	2,3%

Source : TASLIF

Les produits d'exploitation bancaire sont majoritairement composés des « Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle ». Cette rubrique marque une évolution positive en 2004 et en 2005, en lien avec la progression structurellement positive des encours net. Elle passe ainsi de près de 25 Mdh en 2003 à 27 Mdh en 2004 et 31 Mdh en 2005.

Les produits d'exploitation bancaire clôturent ainsi l'exercice 2004 à 32,5 Mdh, soit une hausse de 24% par rapport à 2003. Cette hausse est favorisée par la distribution de dividendes réalisée par la filiale BENALE au profit de TASLIF (4 Mdh). En 2005, les produits d'exploitation bancaire ont progressé de 2,3% pour s'établir à 33 Mdh. Il convient de noter que cette progression est de près de 17% hors produits sur titres de propriétés (opération exceptionnelle en 2004). Cette évolution positive est due essentiellement à la hausse de 16% des Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la

clientèle correspondant à une distribution plus importante des crédits.

Les commissions sur prestations de services correspondent principalement aux commissions payées par les clients pour l'ouverture et les clôtures de dossiers de crédit. Ces commissions enregistrent une hausse sur la période étudiée (TCAM de 23%) suite à l'augmentation de la production sur les trois dernières années.

Notons que l'amélioration des produits d'exploitation bancaire de TASLIF intervient dans un contexte de baisse continue du TMIC.

Charges d'exploitation bancaire

Charges d'exploitation bancaire en Kdh	2003	2004	Var. %	2005	Var. %
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec les établissements de crédit	6 584	5 362	-18,6%	6 586	23%
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec la clientèle	47	87	85,3%	0	-100%
Intérêts et charges assimilées sur titres de créance émis	4 497	4 512	0,3%	4 485	-1%
Autres charges bancaires	237	246	3,9%	325	32%
Total charges d'exploitation bancaire	11 365	10 207	-10,2%	11 396	11,6%

Source : TASLIF

Les charges d'exploitation bancaire sont majoritairement composées des « Intérêts et charges assimilées sur opérations avec les établissements de crédit » relatifs aux charges financières dues au titre de crédits à court et moyen terme et des « Intérêts et charges assimilées sur titres de créance émis » correspondant aux programmes de Bons de Société de Financement émis pour le financement de l'activité de TASLIF.

Les Intérêts et charges assimilées sur titres de créance émis restent quasiment stables sur la période étudiée à 4 Mdh en moyenne.

Par ailleurs, en 2004, les « Charges d'exploitation bancaire » accusent une baisse de 10% soulignant un refinancement dans des conditions nettement meilleures qu'auparavant, dans le cadre de la mise à niveau de la société. Cette mise à niveau a consisté i) à étoffer le portefeuille client en signant de nouvelles conventions et en diversifiant la clientèle cible, ii) à se mettre en conformité avec les règles prudentielles de BAM, iii) à améliorer l'organisation de la Société notamment à travers la certification qualité et enfin à iiiii) renégocier les conditions de financement avec les différentes banques de la place. A cet effet, TASLIF s'appuie sur son adossement au groupe Alj pour bénéficier de taux intéressants.

En 2005, par contre, les « Charges d'exploitation bancaire » augmentent de 12% à 11 Mdh. En effet, TASLIF a contracté un prêt moyen terme de 50 Mdh auprès de 4 banques locales et un prêt court terme de 30Mdh auprès de la CDG, ce qui a entraîné la hausse de 23% des intérêts et charges assimilées sur opérations avec les établissements de crédit.

Marge d'intérêt

En K.dh	2003	2004	Var. %	2005	Var. %
Intérêts et produits assimilés	24 765	26 701	7,8%	30 881	15,7%
Intérêts et charges assimilées	11 128	9 961	-10,5%	11 071	11,1%
Marge d'intérêt	13 637	16 740	22,8%	19 810	18,3%

Source : TASLIF

La marge d'intérêt est sur une tendance largement haussière sur les dernières années avec une évolution de 23% en 2004 et 18% en 2005, soit un TCAM de 20,5%. Cette hausse est le corollaire d'une évolution plus importante des intérêts et produits assimilés que celle des intérêts et charges assimilées.

Le ratio marge d'intérêt sur produits assimilés poursuit lui aussi une tendance haussière s'établissant en 2005 à 64% contre 62% en 2004 et 55% en 2003.

Produit net bancaire

Produit Net Bancaire en Kdh	2003	2004	Var. %	2005	Var. %
Produits d'exploitation bancaire	26 355	32 572	23,6%	33 310	2,3%
<i>Dont Produits sur titres de propriété</i>	2	4 002	NS	7	NS
Charges d'exploitation bancaire	11 365	10 207	-10,2%	11 396	11,6%
Produit Net Bancaire hors produits sur titre de propriété	14 988	18 363	22,5%	21 907	19,3%
Produit Net Bancaire	14 990	22 365	49,2%	21 914	-2,0%

Source : TASLIF

En 2004, le Produit Net Bancaire hors produits sur titre de propriété enregistre une hausse importante de 23% à 18 Mdh. Cette hausse est due principalement à l'augmentation des produits d'exploitation bancaire (+23,6%) et à la baisse des charges d'exploitation bancaire (-10%). Par ailleurs, les produits sur titres de propriété enregistrés par TASLIF suite à la distribution des dividendes réalisée par BENAL contribuent à l'amélioration du PNB qui s'établit à 22 Mdh contre 15 Mdh une année auparavant.

En 2005, le Produit Net Bancaire hors produits sur titres de propriété poursuit sa tendance haussière enregistrant une hausse de 19% profitant d'une hausse substantielle des produits d'exploitation (+16%) et palliant ainsi une hausse significative des charges d'exploitation bancaires.

S'agissant du PNB, il a atteint 22 Mdh en 2005 en baisse de 2% par rapport à l'exercice précédent, en lien avec la non reconduction des éléments exceptionnels.

Frais généraux

Frais généraux en Kdh	2003	2004	Var. %	2005	Var. %
Charges de personnel	3 863	4 794	24,1%	4 728	-1,4%
Impôts et taxes	446	345	-22,6%	492	42,4%
Charges externes	4 901	5 325	8,6%	6 361	19,4%
Autres charges générales d'exploitation	217	345	58,8%	258	-25,0%
Dotation aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles	534	498	-6,8%	516	3,6%
Total charges générales d'exploitation	9 962	11 307	13,5%	12 353	9,3%

Source : TASLIF

Les charges générales d'exploitation comprennent majoritairement les « Charges de personnel » et les « Charges externes ».

En 2004, ces deux rubriques ont enregistré une hausse de 24% et 9% respectivement. En effet, cet exercice a été caractérisé par le recrutement du directeur général de TASLIF (En attendant le départ à la retraite de l'ancien Directeur Général de TASLIF, la société a supporté entre 2004 et fin juin 2005 les salaires de deux Directeurs Généraux), ainsi que par une révision des salaires des employés, ce qui a engendré des frais supplémentaires de l'ordre de 930 Kdh.

En 2005, les charges générales d'exploitation ont augmenté de 9% s'établissant à 12 Mdh contre 11 Mdh une année auparavant. Cette augmentation est due essentiellement à la hausse des charges externes (+19%) tel que détaillé plus bas.

Charges externes

Charges externes en Kdh	2003	2004	Var. %	2005	Var. %
Loyer crédit bail et location	1 601	1 975	23,4%	2 041	3,3%
Frais d'entretien et de réparation	133	159	19,5%	89	-44,0%
Rémunérations d'intermédiaire et honoraires	979	1 065	8,8%	1 260	18,3%
Transports et déplacements	99	142	43,4%	168	18,3%
Publicité, publications et relations publiques	806	776	-3,7%	1 198	54,4%
Autres charges externes	1 283	1 208	-5,8%	1 605	32,9%
Charges externes	4 901	5 325	8,7%	6 361	19,5%

Source : TASLIF

En 2004, les « Charges externes » s'établissent à 5 Mdh soit à une progression de 9% par rapport à 2003. Cette progression s'explique essentiellement par l'évolution du poste «Loyer crédit bail et location», correspondant principalement à l'achat d'un véhicule pour le management de TASLIF, et qui est passé de 1,6 Mdh à 2 Mdh.

En 2005, les charges externes ont continué à progresser passant de 5 Mdh à 6 Mdh, soit une hausse de 19%. Cette augmentation des charges est due essentiellement à la hausse des frais de publicité de 442 Kdh (campagnes de communication sur le produit dédié aux retraités affiliés à la CMR), de la rémunération des intermédiaires et des honoraires de 195 Kdh ainsi que des autres charges externes de 397 Kdh.

Coefficient d'exploitation

Evolution du coefficient d'exploitation en Kdh	2003	2004	Var. %	2005	Var. %
Charges générales d'exploitation (1)	9 962	11 307	13,50%	12 353	9,25%
Produit Net Bancaire hors éléments exceptionnels (2)	14 990	18 363	22,5%	21 914	19,3%
Produit Net Bancaire (3)	14 990	22 365	49,20%	21 914	-2,01%
Coefficient d'exploitation hors éléments exceptionnels (4) = (1) / (2)	66%	61%	-	56%	-
Coefficient d'exploitation (5) = (1) / (3)	66%	51%	-	56%	-

Source : TASLIF

Le coefficient d'exploitation permet de connaître la part des «Charges générales d'exploitation» par rapport au PNB.

En 2004, la progression du PNB permet une amélioration du coefficient d'exploitation qui passe de 66% en 2003 à 51%.

En 2005, le produit net bancaire est resté quasi-stable à 22 Mdh alors que les charges d'exploitation ont continué à augmenter. Par conséquent, le coefficient d'exploitation a baissé de 5 points passant à 56% contre 51% une année auparavant. Toutefois, il convient de noter que hors éléments exceptionnels, le coefficient d'exploitation s'améliore passant de 61% en 2004 à 56% en 2005.

Résultat Brut d'exploitation

Evolution du résultat brut d'exploitation en Kdh	2003	2004	Var. %	2005	Var. %
Produit net bancaire	14 990	22 365	49,2%	21 914	-2,0%
Résultat des opérations sur immobilisations financières	0	-3 263	-	0	-
Autres produits d'exploitation non bancaire	5	10	100%	54	NS
Autres charges d'exploitation non bancaire	-	-	-	-	-
Charges générales d'exploitation	9 963	11 307	13%	12 353	9%
Résultat brut d'exploitation	5 032	7 805	55,1%	9 615	23,2%

Source : TASLIF

Le résultat brut d'exploitation a connu une évolution positive en 2004 clôturant l'exercice à 7,8 Mdh, soit une hausse de 55%. Cette hausse est principalement expliquée par :

- l'augmentation exceptionnelle du PNB de 7 Mdh,
- la constatation d'une dotation pour dépréciation des titres BENAL de -3,2 Mdh et
- l'augmentation modérée des charges générales d'exploitations par rapport à celle du PNB.

En 2005, le résultat brut d'exploitation enregistre une hausse de 23% due à la non reconduction des dotations pour dépréciation des titres de la filiale BENAL enregistrées en 2004.

Charges nettes de provisions

Evolution des dotations nettes de provision en Kdh	2003	2004	Var. %	2005	Var. %
Dotations aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	11 178	14 123	26,3%	9 844	-30,3%
<i>Créances sur la clientèle</i>	11 178	14 069	25,9%	9 844	-30,0%
<i>Autres actifs (Débiteurs)</i>	0	53	ns	0	ns
Reprises de provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	5 181	3 944	-23,9%	5 687	44,2%
<i>Reprises sur créances à la clientèle</i>	5 181	3 944	-23,9%	5 687	44,2%
Dotations nettes aux provisions	5 997	10 179	69,7%	4 157	-59,2%

Source : TASLIF

Les « Dotations aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance » correspondant essentiellement aux dotations sur créances sur la clientèle ont enregistré une hausse de 26% en 2004 pour se situer à 14 Mdh contre 11 Mdh en 2003. Cette hausse est la conséquence de l'application des règles prudentielles de BAM relatives à la gestion du risque client.

En 2005, les dotations aux provisions ont atteint près de 10 Mdh, en baisse de -30% par rapport à 2004, en lien avec la nouvelle politique de distribution des crédits adoptée par TASLIF. En effet, la société cible de plus en plus une clientèle peu risquée à savoir les fonctionnaires et les retraités et se désengage auprès de la clientèle directe, améliorant ainsi la qualité de la production.

Les « Reprises de provisions pour créances et engagements par signature en souffrance » ont clôturé l'exercice 2004 avec un solde de 4 Mdh environ, en baisse de 24% par rapport à l'exercice précédent.

En 2005, le niveau des reprises a atteint près de 6 Mdh en hausse de 44% par rapport à l'exercice précédent. TASLIF a procédé à des reprises sur provisions, conséquence des efforts fournis au niveau du recouvrement et du contentieux. De plus, la baisse des encours réalisés avec un client conventionné a permis à la société de reprendre, suite aux encaissements enregistrés, des provisions constituées antérieurement. De ce fait, les « Dotations nettes aux provisions » augmentent significativement en 2004 à 10 Mdh puis accusent une baisse en 2005 à 4 Mdh.

Résultat net

Résultat Net en Kdh	2003	2004	Var. %	2005	Var. %
Résultat courant	-1 305	-3 155	142%	5 022	NS
Résultat avant impôts	-1 305	-3 155	142%	5 022	NS
Impôts sur les résultats	132	143	8%	167	16,80%
Résultats net de l'exercice	-1 437	-3 298	129,5%	4 855	NS

Source : TASLIF

En 2004, la progression de 70% des dotations nettes aux provisions détériore nettement le résultat de TASLIF qui clôture l'exercice avec un déficit de 3,3 Mdh contre un résultat net déficitaire de 1,4 Mdh en 2003.

En 2005, l'amélioration de la qualité de production combinée aux efforts fournis au niveau du recouvrement et du contentieux ont eu un impact positif sur le résultat net. En effet, suite à l'importante baisse des dotations nettes aux provisions, le résultat net est passé de -3 Mdh en 2004 à +5 Mdh environ en 2005.

2. ANALYSE DE LA SOLVABILITE ET STRUCTURE DU BILAN

Bilan

Actif en Kdh	2003	2004	Var. %	2005	Var. %
Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	49	44	-10,5%	55	25,9%
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	15 936	13 048	-18,1%	19 270	47,7%
Créances sur la clientèle	186 698	202 203	8,3%	290 648	43,7%
Autres actifs	661	1 144	73,1%	1 545	35,1%
Titres de participation et emplois assimilés	3 399	256	-92,5%	256	0,0%
Immobilisations corporelles	2 477	2 204	-11,0%	2 138	-3,0%
TOTAL ACTIF	209 220	218 898	4,6%	313 912	43,4%

Source : TASLIF

En ligne avec la reprise d'activité, le total bilan de TASLIF est en progression continue en 2004 et 2005, compensant largement la cession d'actif opérée en 2004 (dépréciation du titre de BENAL suite à la cession d'une partie de ses actifs). Il s'établit à 219 Mdh en 2004 et à 314 Mdh en 2005 en hausse de 5% et 43%, respectivement.

Actif

L'actif de la Société TASLIF est composé de plus de 90% de créances sur la clientèle.

a. Créances sur la clientèle

Créances sur la clientèle en Kdh	2003	2004	Var. %	2005	Var. %
Crédit à la consommation	175 984	201 064	14,3%	285 862	42,2%
Autres crédits (Créances déclassées nettes)	10 714	1 138	-89,4%	4 786	NS
Créances sur la clientèle	186 698	202 203	8,3%	290 648	43,7%
% Total bilan	89,2%	92,4%	-	92,6%	-

Source : TASLIF

En 2004, cette rubrique clôture l'exercice sur une hausse de 8% à 202 Mdh contre 187 Mdh un an auparavant. Cette évolution est le corollaire de la progression des crédits à la consommation (+14%).

En 2005, les créances sur la clientèle augmentent de 44% à 291 Mdh. Cette importante évolution est due essentiellement à la hausse de la production de TASLIF (+ 42% à 250 Mdh) et à l'élargissement de la clientèle par l'entrée des retraités dans le portefeuille (15% de l'encours global à fin 2005). La quote-part du crédit à la consommation dans le total des créances sur la clientèle reste prépondérante à 98% du total bilan.

La rubrique « Autres crédits (Créances déclassées) » correspondant aux créances en souffrance brutes voit aussi son solde augmenter à 5 Mdh en 2005. Toutefois, ce type de crédit ne représente pas plus de 2% des créances sur la clientèle.

b. Actifs Divers

Actifs divers en Kdh	2003	2004	Var. %	2005	Var. %
Autres actifs	661	1 144	73,1%	1 545	35,1%
Titres de participation et emplois assimilés	3 399	255	-92,5%	255,5	0,2%
Immobilisations corporelles	2 477	2 204	-11,0%	2 138	-3,0%

Source : TASLIF

Au cours des deux derniers exercices, le poste « Autres actifs » a connu des hausses importantes de l'ordre de 73% et de 35%. Ces fortes évolutions sont dues principalement aux charges annexes aux émissions de Titres de Créances Négociable, répartis sur la durée des emprunts (compte de régularisation).

Par ailleurs, le niveau de la rubrique « Titres de participation et emplois assimilés », correspondant essentiellement à la participation de TASLIF dans le capital de BENAL, accuse une forte baisse en 2004 suite à la cession de BENAL d'une partie de ses actifs. En effet, la cession des locaux de BENAL a entraîné une dépréciation des titres de la dite société dans les comptes de TASLIF. En 2005, la valeur de cet actif demeure stable.

Passif

PASSIF en Kdh	2003	2004	Var. %	2005	Var. %
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	83 130	85 947	3,4%	173 744	102,2%
Titres de créance émis	64 654	79 253	22,6%	78 974	-0,4%
<i>dont emprunt obligataire</i>	0	30 000	Ns	24 000	-20%
<i>et dont BSF</i>	63 000	47 400	-25%	52 900	12%
Autres passifs	12 351	7 830	-36,6%	10 550	34,7%
Provisions pour risque et charges	357	439	23,0%	360	-18,0%
Réserves et primes liées au capital	10 617	1 407	-86,7%	1 407	0,0%
Capital	30 675	40 900	33,3%	40 900	0,0%
Report à nouveau (+/-)	8 872	6 421	-27,6%	3 122	-51,4%
Résultat net de l'exercice	-1 436	-3 298	129,7%	4 855	ns
Total Passif	209 220	218 898	4,6%	313 912	43,4%

Source : TASLIF

a. Dettes envers les établissements de crédit et assimilés

En Kdh	2003	2004	Var. %	2005	Var. %
A vue	66 464	43 917	-33,9%	38 943	-11,3%
A terme	16 666	42 030	152,2%	134 800	NS
Dettes envers les Ets de crédit et assimilés	83 130	85 947	3,4%	173 744	102,2%
% Total bilan	39,7%	39,3%	-	55,3%	-

Source : TASLIF

Les « Dettes envers les établissements de crédit et assimilés » représentent près de 40% du total bilan en 2004 et 55% en 2005. En effet, pour faire face à la croissance de sa production, TASLIF a eu recours à de nouvelles lignes de « crédit à terme ». Elle a ainsi mobilisé 50 Mdh auprès de banques locales et 30 Mdh auprès de la CDG (avance sur 1 an garanti par un portefeuille de créances sur des clients fonctionnaires à hauteur de 120% du montant de l'avance).

Par ailleurs, la quote-part des « Comptes à vue » est en baisse depuis 2003 passant de 79% des dettes envers les établissements de crédit à 22% en 2005. TASLIF a en effet procédé à un rééquilibrage de sa structure de refinancement privilégiant les emprunts à moyen terme par rapport à ceux à court terme afin de disposer d'un adossement couvrant tout risque de taux et de liquidité. La durée des crédits à moyen terme est de 2 ans à 5 ans en moyenne.

b. Bons de Sociétés de Financement émis

Le conseil d'administration du 24 mars 2003 a décidé d'émettre des bons de société de financement pour une durée de 24 à 48 mois et pour un plafond de 70 000 Kdhs.

Ce programme de bons de sociétés de financement devrait permettre à TASLIF de renforcer ses ressources stables et assurer un meilleur équilibre entre les fonds à court et long terme.

Ainsi, grâce aux démarches entreprises auprès de ses bailleurs de fonds, TASLIF a réussi à baisser sensiblement son coût moyen des ressources utilisées. Ainsi, le taux de sa dette représentée par les BSF est passé de 6,85% en 2003 à 5,68% en 2005, soit une baisse de 250 points de base.

Encours BSF	Au 31/12/05	Au 31/03/06	Au 30/06/06
Total	52 900 Kdh	47 900 Kdh	47 900 Kdh
Durée moyenne	3,10 ans	3,10 ans	3,10 ans
Taux moyen pondéré	5,66%	5,55%	5,55%

Source : TASLIF

De plus, le programme de BSF a permis à TASLIF de se procurer des ressources nécessaires au financement de sa croissance tout en mettant à disposition des fonds à des coûts moindres.

c. Sources de financement de TASLIF

Pour accompagner sa production, TASLIF dispose de plusieurs lignes de crédit accordées par les banques locales.

Les conditions de financement de TASLIF se sont nettement améliorées passant de 7,5%, en moyenne, en 2003 à près de 5,6% à fin 2005.

	31/12/2003	30/06/2004	31/12/2004	30/06/2005	31/12/2005
CMT	7%	6,75%	6,89%	6,92%	6,26%
CCT	8,56%	7,51%	7,49%	5,47%	4,58%
BSF	6,85%	6,36%	5,83%	5,68%	5,68%
EO	0,00%	0,00%	5,50%	5,50%	5,50%
TOTAL	7,54%	6,76%	6,46%	5,86%	5,65%

⁸ Une partie de la première tranche émise en 2000, d'un montant de 35 000 Kdh, est arrivée à échéance en Juillet 2003

Les ressources de financement autorisées sont, à fin 2005, constituées majoritairement de Crédit à moyen terme en parfaite adéquation avec les engagements clients.

Type de crédit	Lignes de crédit en 2005 (Kdh)
Crédit CT	65 500
<i>Part %</i>	<i>26,8%</i>
Crédit MT	179 000
<i>Part %</i>	<i>73,2%</i>
Total	244 500

Source: Taslif

La ventilation de l'endettement utilisé sur les deux dernières années se présente comme suit :

En milliers de dirhams	2004	2005
Crédit court terme	43 917	38 943
Crédit moyen terme	42 030	134 800
EO & BSF	79 253	78 974

Ratios de solvabilité

Ratio de solvabilité en Kdh	2003	2004	Var. %	2005	Var. %
Fonds Propres (1)	48 728	45 429	-6,8%	50 285	10,7%
Encours net de crédit (2)	186 698	202 202	8,3%	290 649	43,7%
Ratio de solvabilité (1)/(2)	26,10%	22,47%	-13,9%	17,30%	-23,0%

Source : TASLIF

Bien qu'il évolue à la baisse au cours des deux derniers exercices, le ratio de solvabilité est à un niveau confortable. En effet, le ratio de solvabilité minimum requis par la loi est de 8%.

TASLIF clôture l'année 2004 avec un ratio de solvabilité de 22% en baisse par rapport à l'exercice 2003 (-14 points). En 2005, le ratio Cooke s'est établi à 17% du fait d'une évolution beaucoup plus importante des encours nets comparés à l'évolution des fonds propres.

3. ANALYSE DE LA RENTABILITE

Rentabilité financière

ROE en Kdh	2003	2004	Var. %	2005	Var. %
Résultat Net (1)	-1 437	-3 298	NS	4 855	NS
Fonds Propres (2)	48 728	45 429	-6,77%	50 285	10,69%
ROE = (1) / (2)	NS	NS	NS	9,7%	NS

Source : TASLIF

La rentabilité des fonds propres n'est pas significative en 2003 et en 2004.

En 2005, par contre, le résultat positif enregistré par TASLIF entraîne un ROE proche de 10% traduisant ainsi la bonne rentabilité de l'entreprise.

Rentabilité des actifs

ROA en Kdh	2003	2004	Var. %	2005	Var. %
Résultat Net (1)	-1 437	-3 298	NS	4 855	NS
Total Actif (2)	209 220	218 898	4,63%	313 912	43,41%
ROA = (1) / (2)	NS	NS	NS	1,5%	NS

Source : TASLIF

Les résultats nets déficitaires enregistrés au terme des exercices 2003 et 2004 aboutissent à des ROA non significatifs.

En 2005, l'amélioration du résultat net contribue à l'amélioration de la rentabilité des actifs qui s'établit à 1,5%.

4. ANALYSE DU RISQUE CLIENT

Base de calcul de la provision

Provisions en Kdh	2003	2004	Var. %	2005	Var. %
Encours Bruts	226 591	252 074	11,25%	345 838	37,20%
Créances en souffrance	46 083	46 631	1,19%	54 436	16,74%
Créances en souffrance % de l'encours	20,34%	18,50%	- 1,8 pts	15,74%	-2,72 pts
Créances pré douteuses	2 135	1 769	-17,14%	5 344	NS
Créances douteuses	1 496	714	-52,27%	2494	NS
Créances compromises	42 452	44 148	4,00%	46 598	5,55%
Cumul des provisions	35 369	45 494	28,63%	49 651	9,14%
Taux de couverture	76,75%	97,56%	-	91,21%	-

Source : TASLIF

Le total des provisions constatées par TASLIF atteint 50 Mdh à fin 2005 contre 45 Mdh en 2004 et 35 Mdh en 2003, ce qui équivaut à des taux de couverture respectifs de 77%, 97% et 91%. Rappelons que la hausse du taux de couverture enregistrée en 2004 est principalement liée à la mise en conformité de TASLIF avec les règles prudentielles de BAM.

Les provisions sont en augmentation, il en est de même pour les créances en souffrance. Le taux de couverture des ces créances se situe à un niveau confortable puisqu'il dépasse les 90% en 2004 et 2005.

Pourcentage des créances en souffrance

Evolution des créances en souffrance en Kdh	2003	2004	Var. %	2005	Var. %
Encours crédits bruts (1)	226 591	252 074	11,25%	345 838	37,20%
Encours créances en souffrance brutes (2)	46 083	46 632	1,19%	54 437	16,74%
Pourcentage des créances en souffrance (2) / (1)	20,34%	18,50%	-	15,74%	-

Source : TASLIF

En valeur absolue, les créances en souffrance sont en augmentation. Elles passent de 46 Mdh en 2003 à 54 Mdh en 2005. En parallèle, l'encours brut connaît également une croissance soutenue de +26 Mdh en 2004 puis de +93 Mdh en 2005.

La hausse de l'encours brut étant plus importante que celle des créances en souffrance, le taux de créances en souffrance passe de 20% en 2003 à 18% en 2004 et 16% en 2005. Cette amélioration du taux de couverture témoigne d'une gestion du risque de plus en plus efficace.

5. ANALYSE DU TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

Flux de trésorerie en Kdh	2003	2004	Var. %	2005	Var. %
Flux de trésorerie nets provenant du CPC (I)	5 436	11 068	NS	9 833	-11,2%
Soldes des variations des actifs et passifs d'exploitation (II)	-1 035	-13 190	NS	-2 845	-78,4%
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation (III = I + II)	4 401	-2 122	NS	6 988	NS
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement (IV)	- 651	-772	NS	-755	-2,2%
Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement (V)	0	0	0	0	0,0%
Variation nette de la trésorerie (III + IV+ V)	3 750	-2 893	NS	6 232	NS
Trésorerie à l'ouverture de l'exercice	12 235	15 985	30,6%	13 091	-18,1%
Trésorerie à la clôture de l'exercice	15 985	13 091	-18,1%	19 324	47,6%

Source : TASLIF

En 2004, la trésorerie s'établit à 13 Mdh, en baisse de 18% par rapport à l'exercice 2003. La variation nette de trésorerie est majoritairement imputable aux flux provenant des activités d'exploitation.

En effet, l'augmentation des flux nets provenant du CPC est essentiellement due à la distribution de dividendes de BENAL et pour la baisse des soldes de variation des actifs et passifs d'exploitation due à la hausse de l'encours client à travers des nouveaux financements.

A fin 2005, la trésorerie de l'exercice s'inscrit en forte hausse à 19 Mdh, en augmentation de plus de 47% par rapport à l'exercice 2004. Cette évolution est due principalement à l'amélioration des flux provenant de l'exploitation qui passent d'un solde négatif en 2004 (2 Mdh) à un solde positif en 2005 (+7 Mdh). Les flux de trésorerie provenant des investissements sont restés quasiment stables au cours de cet exercice.

VI. STRATEGIE ET PERSPECTIVES

AVERTISSEMENT

- Les prévisions ci-après sont fondées sur des hypothèses dont la réalisation présente par nature un caractère incertain. Les résultats et les besoins de financement réels peuvent différer de manière significative des informations présentées. Ces prévisions ne sont fournies qu'à titre indicatif, et ne peuvent être considérées comme un engagement ferme ou implicite de la part de l'émetteur.

1. AXES DE DEVELOPPEMENT STRATEGIQUE DE TASLIF

Les principaux axes de développement envisagés par TASLIF pour l'exercice en cours sont :

- le développement et l'amélioration de la qualité du réseau de correspondants ;
- la signature de nouvelles conventions permettant de consolider le portefeuille commercial de la société et la réduction du taux de remboursement par anticipation ;
- la réduction très appréciable du taux de refinancement du fait du renouvellement des BSF à des taux plus bas, la levée de nouveaux CMT à de bas taux et l'émission d'un emprunt obligataire ;
- une plus grande compétitivité en matière de taux de sortie de manière à mieux se positionner notamment auprès de la clientèle solvable ;
- la poursuite des efforts en matière d'amélioration de la gestion du recouvrement et du contentieux.

Grâce à l'élargissement de la base de clientèle de TASLIF, principalement la clientèle conventionnée et les fonctionnaires, le taux de remboursement par anticipation devra s'établir à 35% de la production brute à partir de 2006 contre 39,4% en 2005. En fait, l'élargissement de la base clientèle vers une clientèle de fonctionnaires actifs et à la retraite draine de nouveaux financements comportant de faible taux de remboursement par anticipation (historiquement constaté).

Compte tenu de la renégociation avec les banques des taux de facilités à court terme, de la mobilisation de nouveaux crédits moyen terme à des taux plus faibles, du renouvellement des BSF à de meilleures conditions et la mobilisation de l'emprunt obligataire, objet de la présente note d'information, le taux moyen de refinancement devrait passer de 5,8% en 2005 à 5,24% en 2008.

Cette baisse notable est expliquée par :

- l'émission d'emprunt obligataire objet de la présente note au taux de 4,97% ;
- la réduction du taux moyen des lignes à moyen terme 5,5% en 2006 et 5% à partir de 2007 et ;
- le remplacement des BSF à des taux avantageux de 5% en 2006 et 4,75% à partir de 2007.

2. PERSPECTIVES & PREVISIONS DE TASLIF

Principales hypothèses

Les principales hypothèses se présentent comme suit :

	2006 ^e	2007 ^e	2008 ^e
Evolution de la production Brute	28,19%	15,63%	16,22%
Taux de sortie moyen	12,75%	12,50%	12,00%
Taux Maximum des Intérêts Conventionnels	12,25%	12,00%	11,50%
Part des fonctionnaires actifs	30%	30%	30%
Part des fonctionnaires à la retraite	30%	30%	30%
Part des conventions	37%	37%	37%
Part des clients directs	3%	3%	3%

Source: Taslif

Production

En Kdh	2005	2006 ^e	%Var	2007 ^e	%Var	2008 ^e	%Var
Production brute	249 635	320 000	28,2%	370 000	15,6%	430 000	16,2%
Production nette ⁹	151 229	208 000	37,5%	240 500	15,6%	279 500	16,2%

Source: Taslif

L'élargissement de la base clientèle permettrait une augmentation de la production brute de 250 Mdh à 430 Mdh sur la période 2005-2008 enregistrant un TCAM de 20%. Au 31 mai 2006, Taslif a connu un rythme de production supérieur à ce qui est prévu. Si ce rythme devait se maintenir, la société réaliserait, à fin 2006, une production brute de 350 Mdh.

La baisse du taux de remboursement par anticipation, de 39,4% en 2005 à 35% à partir de 2006, entraîne une bonne augmentation de la production nette sur la période 2005-2008 réalisant un TCAM de 22,7%.

Encours bruts

En Kdh	2005	2006 ^e	%Var	2007 ^e	%Var	2008 ^e	%Var
Encours Bruts	345 838	465 203	34,5%	580 042	24,7%	690 556	19,1%

Source: Taslif

L'évolution soutenue des financements nets permettrait de faire progresser les encours bruts sur la période 2005-2008 de 345 Mdh à 690 Mdh, soit un TCAM de 26%.

⁹ Production nette = Production brute – remboursement anticipé

Marge d'intermédiation

En Kdh	2005	2006e	%Var	2007e	%Var	2008e	%Var
Taux de sortie	13,00%	12,75%	-25 pbs	12,50%	-25 pbs	12,00%	-50 pbs
Taux de refinancement	5,80%	5,61%	-19 pbs	5,27%	-34 pbs	5,24%	-3 pbs
Marge d'intermédiation	7,20%	7,14%	-6 pbs	7,23%	+9 pbs	6,76%	-47 pbs

Source: Taslif

En 2006, la baisse du taux de sortie serait partiellement compensée par la baisse du taux de refinancement qui passerait de 5,8% en 2005 à 5,24% en 2008.

En dépit de la baisse significative du taux de refinancement, la baisse du taux de sortie ne s'est pas amortie au fil des années. En effet, sur la période 2005 à 2008, le taux de sortie perd 100 pbs alors que le taux de refinancement ne perd que 52 pbs, ce qui aboutit à une perte de marge d'intermédiation de 45 pbs.

Durée moyenne des crédits

En Kdh	2005	2006e	%Var	2007e	%Var	2008e	%Var
Durée moyenne des crédits (mois)	54	54	0,0%	54	0,0%	54	0,0%

Source : Taslif

La durée moyenne des crédits octroyés devrait rester stable du fait du maintien de la durée maximale des crédits à 60 mois.

Refonte du système d'information

Le management de TASLIF a opté pour la refonte du système d'information en 2007 (budget estimé à 3 Mdh). Cette décision a été prise compte tenu de :

- la hausse des financements et du nombre de clients ;
- la pénétration par la société de nouvelles régions jusque là non explorées telles que les régions du nord, de l'oriental et le sud;
- la nécessité de faire évoluer l'intégration du système d'exploitation avec la comptabilité ; et
- l'existence sur le marché de logiciels spécialisés proposés à des coûts avantageux.

Compte de produits et de charges prévisionnel

En Kdh	2005	2006e	%Var	2007e	%Var	2008e	%Var
Produits d'exploitation	33 310	47 679	43,1%	59 201	24,2%	70 131	18,5%
Charges d'exploitation bancaire	11 396	15 514	36,1%	19 345	24,7%	23 593	22,0%
Produit Net Bancaire	21 914	32 165	46,7%	39 856	23,9%	46 539	16,8%
Frais du personnel	4 728	4 823	2,0%	5 064	5,0%	5 317	5,0%
Charges externes et autres charges	7 110	9 422	32,5%	10 264	8,9%	11 263	9,7%
Dotations aux amortissements	515	550	6,8%	1 150	109,1%	1 150	0,0%
Frais généraux	12 353	14 794	19,8%	16 478	11,4%	17 730	7,6%
Résultat brut d'exploitation	9 615	17 370	80,7%	23 378	34,6%	28 809	23,2%
Dotations nettes aux provisions	4 593	6 970	51,8%	6 847	-1,8%	9 854	43,9%
Résultat Courant	5 022	10 400	107,1%	16 531	59,0%	18 954	14,7%
Résultat non courant	-	-		-		-	
Résultat avant impôts	5 022	10 400	107,1%	16 531	59,0%	18 954	14,7%
IS	167	238		5 625		7 506	
Résultat net	4 855	10 162	109,3%	10 906	7,3%	11 448	5,0%

Les produits d'exploitation, à savoir les intérêts sur opérations avec la clientèle, évolueraient de manière significative en 2006 (+43%) puis de façon plus modérée en 2007 et 2008, suivant la même tendance que la production nette mais quelque peu ralentie par la baisse du taux de sortie.

Les Charges d'exploitation bancaires, à savoir les charges de refinancement, augmenteraient dans des proportions moins importantes que les produits d'exploitation (différentiel de -13% en 2006) suite à la mobilisation de ressources moins onéreuses (BSF, EO, mobilisation de nouveaux CMT pour accompagner la hausse de la production) et la revue à la baisse des conditions bancaires. Cette tendance s'inverserait en 2007 et 2008 suite à la légère baisse du coût de refinancement moyen de 5,27% à 5,24%.

Les frais généraux augmenteraient de 20% en 2006 suite à l'augmentation assez conséquente de la production. Ces charges enregistreraient, les années suivantes, des hausses de 11% en 2007 et de 8% en 2008.

Le Coefficient d'exploitation évolue comme suit :

En %	2005	2006 ^e	en pts	2007 ^e	en pts	2008 ^e	en pts
Ratio d'exploitation	56,2%	46,0%	-10,2	41,3%	-4,7	38,1%	-3,2

Source: Taslif

Le coefficient d'exploitation s'améliorerait sur la période 2005-2008 du fait de la progression du PNB et de la maîtrise des frais généraux.

Les « Dotations nettes aux provisions » augmenteraient de 51,8% du fait d'augmentation de la production et du respect des méthodes de provisionnement avec les règles édictées par la circulaire 19/G/2002 de Bank Al Maghrib.

Avec le maintien du taux de couverture à 91% des créances en souffrance, les provisions pour impayés se présente comme suit :

En Kdh	2005	2006 ^e	2007 ^e	2008 ^e
Créances en souffrance (CES)	54 437	62 079	69 586	80 390
Taux de couverture des CES	91%	91%	91%	91%
Provisions impayés CES	49 651	56 621	63 468	73 322
Dotations nettes aux provisions	4 593	6 970	6 847	9 854

Malgré le niveau de provisionnement élevé en 2006, TASLIF réaliserait un résultat net en progression de 109% bénéficiant du report déficitaire des années précédentes qui se chiffre à -17,75 Mdh. En effet, TASLIF comptabilise à fin 2005 :

- Le résultat comptable déficitaire sur les exercices 2002, 2003 et 2004 totalisant -8,9 Mdh ;
- Les dividendes non imposables reçus de BENAL de 5 Mdh en 2001 et 4 Mdh en 2003.

Par conséquent, bien que TASLIF réalise un résultat positif en 2006 de près de 10 Mdh, elle n'est tenue de payer que la cotisation minimale qui est de l'ordre de 0,5% du chiffre d'affaires.

Les années suivantes le résultat évoluerait de 7,3% en 2007 puis 5% en 2008.

Bilan prévisionnel

Le total bilan de TASLIF s'apprécierait respectivement de 31%, 27% et 19% au 31 décembre 2006, 2007 et 2008.

Actif

En Kdh	2005	2006e	%Var	2007e	%Var	2008e	%Var
Encours bruts ¹⁰	345 838	465 203	34,5%	580 042	24,7%	690 556	19,1%
Provisions	49 651	56 621	14,0%	63 468	12,1%	73 322	15,5%
Encours nets ¹¹	290 648	408 582	40,6%	516 574	26,4%	617 234	19,5%
Autres actifs	21 126	1 856	-91,2%	1 856	0,0%	1 856	0,0%
Immobilisations nettes	2138	2088	-2,3%	3938	88,6%	3288	-16,5%
Total Actif	313 912	412 526	31%	522 368	27%	622 378	19%

Source: Taslif

Suite à l'augmentation soutenue de la production, l'encours brut atteint 690 millions de dhs en 2008.

Les « Immobilisations nettes » devraient se maintenir en 2006 puis augmenter en 2007 suite à un remplacement des actifs immobilisés et notamment la refonte du système d'information.

Passif

En Kdh	2005	2006e	%Var	2007e	%Var	2008e	%Var
Fonds propres	50 284	60 446	20,2%	91 271	51,0%	97 266	6,6%
Dettes bancaires à vue	38 944	7 295	-81,3%	20 484	180,8%	19 914	-2,8%
Dettes bancaires à Terme	134 800	165 366	22,7%	186 338	12,7%	295 746	58,7%
BSF	52 900	85 000	60,7%	100 000	17,6%	100 000	0,0%
EO	24 000	68 000	183,3%	102 000	50,0%	76 000	-25,5%
Autres passifs (*)	12 984	26 419	103,5%	22 275	-15,7%	33 452	50,2%
Total Actif	313 912	412 526	31%	522 368	27%	622 378	19%

Source: Taslif

(*) Intérêts courus, Trop perçus, FDG,

L'emprunt obligataire objet de la présente note d'information devrait augmenter les « Dettes de financement » leur permettant d'atteindre 68 M dh au 31 décembre 2006 soit une progression de 183%. En parallèle, les BSF et les dettes bancaires enregistreraient respectivement une augmentation de 60% et de 23%.

¹⁰ Encours bruts = Encours brut N-1 + Production brute N

¹¹ Encours nets = Encours net N-1 + Production nette N

En 2007, les EO et les BSF dépasseraient le niveau des dettes bancaires. La structure des financements se présenterait comme suit :

En Kdh	2006e	2007e	2008 ^e
Emission de BSF	66 100	28 500	12 400
Emission d'EO	50 000	50 000	
Nouveaux CMT	101 700	74 000	187 000
Augmentation des fonds propres	-	25 000	-

A partir de 2006, la structure du passif de TASLIF subira quelques modifications. Les principaux changements seraient :

- L'émission obligataire de 100 Mdh entre 2006 et 2007, dont une première partie est objet de la présente note d'information ;
- Le renouvellement des BSF à des taux avantageux, sur la période 2006 à 2008, pour atteindre un maximum de 100 Mdh ;
- La levée de nouveaux CMT de l'ordre de 362 Mdh entre 2006 et 2008 ;
- L'augmentation de capital en 2007 de 25 Mdh par injection de fonds afin de se conformer au ratio Cooke (ratio de solvabilité). En effet, avec l'augmentation de capital ce ratio passerait de 11,1% à plus de 13%.

L'augmentation de capital ne représente que 5% du total financement. L'évolution du ratio de solvabilité se présente comme suit :

En %	2005	2006e	%Var	2007e	%Var	2008e	%Var
Ratio de solvabilité	20,06%	18,56%	-7,5%	16,21%	-12,7%	14,70%	-9,3%

Source: Taslif

En 2006, le ratio de solvabilité enregistrerait une baisse expliquée par l'accroissement de la production et le recours, pour son financement, à l'endettement par émission obligataire, BSF et dette bancaire.

VII. PRINCIPAUX FACTEURS DE RISQUES

1. RISQUE CLIENT

L'offre de crédit s'adresse à une clientèle qu'il est généralement possible de catégoriser comme suit :

- une clientèle privée conventionnée avec retenue à la source sur salaire (organismes conventionnés) ;
- une clientèle publique composée de fonctionnaires et agents de l'Etat avec prélèvement à la source sur salaire (Fonctionnaires actifs
- une clientèle publique composée de fonctionnaires et agents de l'Etat avec prélèvement à la source sur salaire (fonctionnaires à la retraite) ; et
- une clientèle privée directe à prélèvement bancaire (Clients directs).

Clientèle privée conventionnée avec retenue à la source sur salaire

Le risque réside dans le cas où le client changerait d'employeur sans que TASLIF ne soit informée. Par ailleurs, dans des cas exceptionnels, les sociétés (employeurs) effectuent les retenues à la source sur les salaires des employés sans les reverser à TASLIF ou en les reversant avec un retard significatif.

Par ailleurs, la clientèle conventionnée peut présenter un risque en cas de faillite de la société qui les emploie. Pour minimiser ce risque, TASLIF s'assure, avant la signature de la convention, de la solvabilité de l'entreprise et sélectionne avec soin les secteurs d'activité éligibles.

Le licenciement d'un employé ayant contracté un prêt auprès de TASLIF représente un risque difficilement contrôlable. C'est le risque le plus sérieux de ce segment. Le cas échéant, TASLIF pourrait difficilement recouvrer sa créance dans la mesure où le client ne serait plus en mesure d'honorer ses engagements du fait de la perte de son emploi.

Clientèle publique

Le risque réside dans les cas de départ en retraite anticipée des fonctionnaires clients ou encore dans les cas exceptionnels de licenciement.

En effet, le risque de licenciement ou de départ du fonctionnaire est atténué du fait que l'opération de départ volontaire a déjà été autorisée. Toutefois, les sociétés du secteur sont toujours en train de recouvrer les encours des fonctionnaires ayant quitté la fonction publique.

Clientèle directe à prélèvement bancaire

Le risque réside dans l'absence de la provision suffisante au moment du prélèvement bancaire, malgré le souci de TASLIF de cadrer les prélèvements avec les dates de virement des salaires (début de mois). Les clients les plus risqués dans ce cas sont les commerçants (mouvements non uniformes dans le temps) et les salariés utilisant la totalité du découvert autorisé par leur banque

2. RISQUE RELATIF AU SURENDETTEMENT DES MENAGES

TASLIF a adopté certaines mesures ayant tendance à minimiser ce risque en octroyant la majorité des crédits à une clientèle conventionnée. Ces mesures consistent notamment à i) sélectionner rigoureusement les clients prospects avant la signature des conventions ii) analyser la situation

financière de ces clients, iii) mesurer leur part de marché et leur contribution dans leur secteur d'activité et enfin à iiiii) prélever à la source les annuités relatives au remboursement des prêts accordés.

Par ailleurs, TASLIF a mis en place un réseau de correspondants dont le critère de sélection est basé essentiellement sur la solvabilité de leurs prospects. En effet, les clients demandeurs doivent constituer auprès du correspondant un dossier de crédit complet qui est transmis au siège de TASLIF pour étude.

3. RISQUE DE BAISSÉ DE LA RENTABILITÉ EN RAISON DE LA BAISSÉ DU TMIC

À l'instar de l'ensemble des établissements de crédit, TASLIF est exposée au risque de variation des taux d'intérêt.

En tant que société de financement, sa rentabilité est assujettie à l'évolution du Taux Maximum des Intérêts Conventiennels (anciennement TEG), qui correspond au taux d'usure maximal appliqué par la profession. Ce taux a suivi depuis son instauration en 1997 une baisse tendancielle, passant de 20,42% à 12,90% en Avril 2006.

Période	Taux Effe ctif global
avr-00	15,76%
oct-00	15,46%
avr-01	15,46%
oct-01	15,44%
avr-02	15,14%
oct-02	14,70%
avr-03	14,70%
oct-03	14,02%
avr-04	13,95%
oct-04	13,55%
avr-05	13,55%
oct-05	13,04%
avr-06	12,90%

Dans ce contexte, TASLIF s'est adapté à la baisse du TMIC grâce, notamment à :

- la baisse du taux d'intérêt moyen pondéré de ses sources de financement ;
- la maîtrise des coûts d'exploitation ; et
- un contrôle permanent du risque - client.

La baisse du TMIC favorise le remboursement par anticipation des dossiers en cours qui permet aux clients fonctionnaires et d'organismes conventionnés de bénéficier d'un nouveau dossier à un taux d'intérêt plus favorable. Cette pratique est à l'origine, d'une part, d'une baisse mécanique du taux moyen de sortie pour TASLIF et, d'autre part, d'un décalage dans l'adossement des emplois et des ressources à l'origine d'un risque de liquidité et de taux. A cet effet, TASLIF tente d'adapter de manière permanente la structure de ses ressources de manière à atténuer le risque de taux.

4. RISQUE D'IMPAYES

Le secteur de crédit à la consommation a connu, au cours des trois dernières années, une montée sensible des créances en souffrance et une difficulté en matière de recouvrement.

Cette situation explique que TASLIF recherche une plus grande atomisation de son portefeuille clients et le renforcement des actions de recouvrement.

5. RISQUE D'INADEQUATION ACTIF - PASSIF

Les sociétés de financement sont, de par la nature de leur activité, tenues à l'adossement de leurs emplois à des ressources présentant des caractéristiques sensiblement similaires en terme de durée.

TASLIF répond à cette exigence en diversifiant ses sources de financements (recours aux BSF, aux obligations, aux concours bancaires...).

Les CMT et BSF contractés actuellement par TASLIF couvrent les maturités allant de deux (2) à quatre (4) ans. L'emprunt obligataire contracté en juillet 2004 couvre une maturité de 5 ans.

6. RISQUE CONCURRENTIEL

Le secteur du crédit à la consommation est fortement concurrentiel étant donné, qu'outre les sociétés de financement, les banques accordent des crédits à la consommation.

Ainsi, certains établissements pourraient tenter d'accroître leur production en se dirigeant vers une clientèle représentant un risque plus important. TASLIF maîtrise ce risque en limitant l'octroi de crédit à la clientèle directe à 5% de la production et en élargissant sa base de clientèle de fonctionnaires qui représente un risque minimal.

De plus, et afin de mieux se positionner dans cet environnement concurrentiel, TASLIF (i) a procédé au lancement de produits d'appel à des conditions attrayantes tels que le Crédit Évasion et le Crédit Tamadross et (ii) continue de développer des relations de proximité avec sa clientèle.

VIII. FAITS EXCEPTIONNELS ET LITIGES

A la date d'établissement du présent dossier d'information, TASLIF ne connaît pas de faits exceptionnels, ni de litiges susceptibles d'affecter sa situation financière.

IX. ANNEXES

Nous souscrivons sous forme d'engagement ferme et irrévocable à l'émission d'obligations TASLIF. à hauteur du montant total ci-dessus.

Nous avons pris connaissance que, si les souscriptions dépassent le montant de l'émission, nous serons servis proportionnellement à notre demande.

Nous autorisons par la présente notre dépositaire, ci dessus désigné, à débiter notre compte du montant correspondant aux obligations TASLIF. qui nous seront attribués.

L'exécution du présent bulletin de souscription est conditionnée par la disponibilité des obligations TASLIF..

Cachet et signature du souscripteur

Avertissement :

« L'attention du souscripteur est attirée sur le fait que tout investissement en valeurs mobilières comporte des risques et que la valeur de l'investissement est susceptible d'évoluer à la hausse comme à la baisse, sous l'influence des facteurs internes ou externes à l'émetteur.

Une note d'information visée par le CDVM est disponible, sans frais, au siège social de l'émetteur, auprès des établissements chargés de recueillir les demandes de souscription et à la Bourse des valeurs de Casablanca »

¹Code d'identité : Registre de commerce pour les personnes morales, Numéro et date d'agrément pour les OPCVM et CIN pour les personnes physiques

²Qualité du souscripteur

- A Etablissements de crédit
- B OPCVM
- C Sociétés d'assurances, organismes de retraite et de prévoyance
- D Fonds d'investissement, fonds de pension
- E Autres (compagnies financières et CDG)
- F Personne physique
- G Associations

2. Principales règles et méthodes comptables

Les comptes de TASLIF sont établis conformément au Plan Comptable des Etablissements de Crédit, et ce depuis l'exercice 2000.

Immobilisations corporelles et amortissements

Les immobilisations sont enregistrées à leur valeur d'acquisition. Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire à des taux déterminés en fonction de la durée probable d'utilisation de chacune des immobilisations. Les taux d'amortissements sont comme suit :

- matériel de transport : 25% ;
- mobilier et matériel de bureau : 10%, 15% et 20% ; et
- agencements et aménagements : 10%.

Méthode de classification des créances en souffrance

La méthode de classification des créances en souffrance retenue par TASLIF à partir de l'exercice 2002 est conforme aux dispositions de la circulaire n°19/G/2002.

Créances en souffrance	2001	À partir de 2002
Pré-douteux	4 à 12 impayés et dossiers dont les saisies sont en cours d'exécution	3 à 5 impayés et/ou 90 à 180 jours d'âge
Douteux	Plus de 12 impayés et dossiers en injonction jugés et en cours d'exécution	6 à 8 impayés et/ou 181 à 360 jours d'âge
Compromis	Créances de clients assignés en justice dont la procédure est en cours	9 impayés et/ou plus de 360 jours d'âge

Source : TASLIF

Provisions pour dépréciation des créances en souffrance

Les créances en souffrance sont classées selon les règles fixées par Bank Al Maghrib à partir de l'exercice 2002. Le provisionnement pour dépréciation des créances en souffrance est calculé sur la base des taux suivants :

Nature des créances	2002	2003	À partir de 2004	Règles Bank Al Maghrib
Pré-douteux	20%	20%	20%	20%
Douteux	50%	50%	50%	50%
Compromis	60%	80%	100%	100%

Source : TASLIF

3. États financiers 2005

BILAN ACTIF (EXERCICE CLOS LE 31/12/2005)

Bilan au 31 décembre 2005

ACTIF	31/12/2005	31/12/2004
1-Valeurs en caisse,Banques centrales,Trésor public, Service des chèques postaux	55 218,13	43 865,81
2- Créances sur les établissements de crédit et assimilés		
♦ A vue	19 269 535,22	13 048 024,73
♦ A terme		
3-Créances sur la clientèle	290 648 423,61	202 202 532,85
-Crédit à la consommation	285 862 335,09	201 064 453,25
- Crédit de l'équipement		
- Crédit immobiliers		
- Autres crédits(Créances déclassées ne	4 786 088,52	1 138 079,60
4-Créances acquises par affacturage		
5-Titres de transaction et de placement		
- Bons du trésor et valeurs assimilées		
- Autres titres de créance		
- Titre de propriété		
6-Autres actifs	1 545 320,31	1 144 102,10
7-Titres d'investissement		
-Bons du trésor et valeurs assimilées		
-Autres titres de créance		
8-Titres de participation et emplois assimilés	255 500,00	255 500,00
9-Créances subordonnées		
10-Immobilisations données en crédit-bail et en lo		
11-Immobilisations incorporelles		
12- Immobilisations corporelles	2 138 139,93	2 203 882,86
TOTAL ACTIF	313 912 137,20	218 897 908,35

BILAN PASSIF (EXERCICE CLOS LE 31/12/2005)

PASSIF	31/12/2005	31/12/2004
1- Banques centrales,Trésor public,Service des chèques postaux		
2-Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	173 743 686,99	85 947 140,66
♦ A vue	38 943 498,57	43 917 450,89
♦ A terme	134 800 188,42	42 029 689,77
3-Dépôts de la clientèle		
- Compte à vue créditeurs		
- Compte d'épargne		
- Dépôts à terme		
- Autres compte créditeurs		
4- Titres de créance émis	78 974 088,65	79 252 552,67
-Titres de créance négociables	54 377 959,62	48 507 391,38
-Emprunts obligataires	24 596 129,03	30 745 161,29
-Autres titres de créance émis		
5-Autres passifs	10 549 708,69	7 829 698,04
6-Provisions pour risque et charges	359 894,37	439 023,22
7-Provisions réglementées		
8-Subventions, fond publics affectés et fonds spéciaux de garantie		
9-Dettes subordonnées		
10-Ecarts de réévaluation		
11-Réserves et primes liées au capital	1 406 995,35	1 406 995,35
12-Capital	40 900 000,00	40 900 000,00
13-Actionnaires,Capital non versé(-)		
14-Report à nouveau (+/-)	3 122 498,41	6 420 578,22
15-Résultat nets en instance d'affectation(+/-)		
16-Résultat net de l'exercice(+/-)	4 855 264,74	-3 298 079,81
TOTAL PASSIF	313 912 137,20	218 897 908,35
HORS BILAN	31/12/2005	31/12/2004
ENGAGEMENTS DONNES		
1-Engagements de financement donnés en faveur d'établissements de crédit et assimilés		
2-Engagements de financement donnés en faveur de la clientèle		
3-Engagements de garantie d'ordre d'établissements de crédit et assimilés		
4-Engagements de garantie d'ordre de la clientèle		
5-Titres achetés à réméré		
6-Autres titres à livrer		
ENGAGEMENT RECUS		
7-Engagements de financement reçus d'établissements de crédit et assimilés		
8-Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit et assimilés		
9-Engagements de garantie reçus de l'Etat et d'organismes de garantie divers		
10-Titres vendus à réméré		
11-Autres titres à recevoir		

NEANT

COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES (HORS TAXES) EXERCICE CLOS AU 31/12/2005

COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES		31/12/2005	31/12/2004
I PRODUITS D'EXPLOITATION		33 310 447,83	32 572 149,82
	Intérêt et produits assimilés sur op.avec les établissements de crédit	313,83	1 759,89
	Intérêt et produits assimilés sur op.avec la clientèle	30 880 595,14	26 698 919,11
	Intérêt et produits assimilés sur titre de créances		
	Produits sur titres de propriété	7 209,66	4 002 088,45
	Produits sur immobilis.en crédit bail et en location		
	Commission sur prestations de service	2 422 329,20	1 869 382,37
	Autres produits bancaires		
II CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE		11 396 116,15	10 207 264,56
	Intérêts et charges assimilées sur op.avec les établissements de crédit	6 586 144,43	5 362 049,59
	Intérêt et charges assimilés sur op.avec la clientèle		87 085,90
	Intérêt et charges assimilés sur titre de créances émis	4 485 235,98	4 511 935,34
	Charges sur immobilis.en crédit bail et en location		
	Autres charges bancaires	324 735,74	246 193,73
III PRODUIT NET BANCAIRE I - II		21 914 331,68	22 364 885,26
	Produits d'exploitation non bancaire	54 000,00	10 000,00
	charges d'exploitation non bancaire		
IV CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION		12 353 457,77	11 307 278,17
	Charges de personnel	4 727 763,96	4 794 006,18
	Impôt et taxes	491 642,13	345 280,95
	Charges externes	6 360 004,92	5 325 711,10
	Autre charges générale d'exploitation	258 478,79	344 692,56
	Dotations aux amortis.et aux provision des imm.incorporelles et corporelles	515 567,97	497 587,38
V DOT.AUX PROV.ET PERTES/CRÉANCES IRREC		11 555 509,58	18 524 267,50
	Dotations aux provisions pour créances et engagement par signature en souffrance	9 844 098,27	14 122 899,88
	Pertes sur créance irrécouvrables	1 351 516,94	699 346,92
	Autres dotations aux provisions	359 894,37	3 702 020,70
VI REP.PROV. ET RÉCUPÉRATION/CREANCES AMORTIE		6 962 450,41	4 301 172,60
	Reprises de provisions pour créances et engagement par signature en souffrance	5 687 101,43	3 944 408,64
	Récupérations sur créances amorties		
	Autres reprises de provisions sur créance irrécouvrable	1 275 348,98	356 763,96
VII RÉSULTAT COURANT III - IV - V + VI		5 021 814,74	-3 155 487,81
	Produits non courants		
	Charges non courantes		
VIII REST AVANT IMPÔTS		5 021 814,74	-3 155 487,81
	Impôts sur les résultats	166 550,00	142 592,00
IX RÉSULTATS NET DE L'EXERCICE		4 855 264,74	-3 298 079,81
	TOTAL DES PRODUITS	40 326 898,24	36 883 322,42
	TOTAL DES CHARGES	35 471 633,50	40 181 402,23
	RÉSULTAT NET	4 855 264,74	-3 298 079,81

ETAT DES SOLDES DE GESTION (ESG) EXERCICE CLOS LE 31/12/05

TABLEAU DE FORMATION DES RESULTATS		31/12/2005	31/12/2004
1	Interêt et produits assimilés	30 880 908,97	26 700 679,00
2	Interêt et charges assimilés	11 071 380,41	9 961 070,83
MARGE D'INTERETS		19 809 528,56	16 739 608,17
3	Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location		
4	Charges sur immobilisations en crédit-bail et en location		
	Résultats des opérations de crédit-bail et de location		
5	Commissions perçues	2 422 329,20	1 869 382,37
6	Commissions servies		
Marge sur commissions		2 422 329,20	1 869 382,37
7	Résultats des opérations sur titres de transaction		
8	Résultats des opérations sur titres de placement		
9	Résultats des opérations de change		
10	Résultats des opérations sur produits divers		
	Résultat des opérations de marche		
11	Divers autre produits bancaires	7 209,66	4 002 088,45
12	Divers autres charges bancaires	324 735,74	246 193,73
PRODUIT NET BANCAIRE		21 914 331,68	22 364 885,26
13	Résultat des opérations sur immobilisation financières		3 262 997,48
14	Autre produits d'exploitation non bancaire	54 000,00	10 000,00
15	Autre charges d'exploitation non bancaire		
16	charges générale d'exploitation	12 353 457,77	11 307 278,17
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION		9 614 873,91	7 804 609,61
17	Dotations nettes des reprises aux prov.pour créances et engagement par signature en souff.	5 508 513,78	10 877 838,16
18	Autres dotations nettes de reprises aux prov.(+/-)	915 454,61	82 259,26
RESULTAT COURANT		5 021 814,74	-3 155 487,81
	Résultat non courant		
19	Impôt sur les résultats	166 550,00	142 592,00
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE		4 855 264,74	-3 298 079,81

CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT EXERCICE CLOS LE 31/12/2005

CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT		31/12/2005	31/12/2004
20	Résultat net de l'exercice	4 855 264,74	-3 298 079,81
21	Dotation aux amortissements et aux provisions des imm.incorporelles et corporelles	515 567,97	497 587,38
22	dotation aux provisions pour deprecation des imm.financieres		3 262 997,48
23	dotation aux provisions pour risques généraux		
24	Dotation aux provision réglementes		
25	Dotation non courantes		
26	Reprises de provisions		
27	Plus-values de cession des imm.incorporelles et corporelles	5 000,00	10 000,00
28	Moins-values de cession des imm.incorporelles et corporelles		
29	Plus-values de cession des imm.financieres		
30	Moins-values de cession des imm.financieres		
31	Reprises de subventions d'investissement reçues		
	CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	5 365 832,71	452 505,05
32	Bénéfices distribués		
	AUTOFINANCEMENT	5 365 832,71	452 505,05

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE EXERCICE CLOS LE 31/12/2005

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE	31/12/2005	31/12/2004
1.(+) Produits d'exploitation bancaires perçus	30 887 804,80	30 701 007,56
2.(+) Récupérations sur créances amorties		
3.(+) Produits d'exploitation non bancaire perçus	2 422 329,20	1 869 382,37
4.(-) Charges d'exploitation bancaires versées	-11 396 116,15	-10 207 264,56
5.(-) Charges d'exploitation non bancaires versées	-11 914 057,76	-11 152 273,75
6.(-) Charges générales d'exploitation versées		
7.(-) Impôt sur les résultats versées	-166 550,00	-142 592,00
I. Flux de trésorerie nets provenant du compte de produits et charges	9 833 410,09	11 068 259,62
Variation des :		
8.(+) Créances sur les établissements de crédit et assimilés		
9.(+) Créances sur la clientèle	-92 602 887,60	-25 682 758,92
10.(+) Titres de transaction et de placement		
11.(+) Autres actifs	-401 218,21	-482 659,31
12.(+) Immobilisation données en crédit-bail et en location		
13.(+) Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	87 796 546,33	2 816 214,98
14.(+) Dépôts de la clientèle		
15.(+) Titres de créance émis	-278 464,02	14 598 535,34
16.(+) Autres passifs	2 640 881,80	-4 439 307,99
II. Solde des variations des actifs et passifs d'exploitation	-2 845 141,70	-13 189 975,90
III. FLUX DE TRESORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITES D'EXPLOITATION (I + II)	6 988 268,39	-2 121 716,28
17.(+) Produit des cessions d'immobilisations financières		
18.(+) Produit des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	54 000,00	10 000,00
19.(-) Acquisition d'immobilisations financières		
20.(-) Acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	809 719,41	783 559,52
21.(+) Interets perçus	313,83	1 759,89
22.(+) Dividendes perçus		
IV. FLUX DE TRESORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT	-755 405,58	-771 799,63
23.(+) Subvention, fonds publics et fonds spéciaux de garantie reçus		
24.(+) Emission de dettes subordonnées		
25.(+) Emission d'actions		
26.(-) Remboursement des capitaux propres et assimilés		
27.(-) Intérêts versés		
28.(-) Dividendes versés		
V. FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES DE FINANCEMENT		
VI. VARIATION NETTE DE LA TRESORERIE (III+IV+V)	6 232 862,81	-2 893 515,91
VII. TRESORERIE A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	13 091 890,54	15 985 406,45
VIII. TRESORERIE A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	19 324 753,35	13 091 890,54

4. États financiers 2004

Bilan au 31 décembre 2004

ACTIF	2 004	2 003
OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE ET OPER. ETS CREDIT A	13 091 890,54	15 985 406,45
VALEURS EN CAISSE	1 456,56	8 178,50
BANQUES CENTRALES, TRESOR PUBLIC	42 409,25	40 654,71
SERVICE DES CHEQUES POSTAUX		
BANQUES CENTRALES		
TRÉSOR PUBLIC		
SERVICE DES CHEQUES POSTAUX	42 409,25	40 654,71
COMPTES ORDINAIRES DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET ASSIMILÉS	13 048 024,73	15 936 573,24
Comptes ordinaires des banques au Maroc	13 048 024,73	15 936 573,24
VALEURS REÇUES EN PENSION, PRÊTS ET AUTRES CPTÉ DÉBIT		
Autres comptes débiteurs		
OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE B	202 202 532,85	186 698 265,17
COMPTES CHEQUES ET COMPTES COURANTS DÉBITEURS		
CRÉDITS A LA CONSOMMATION	199 229 043,38	174 424 626,20
INTÉRÊTS COURUS A RECEVOIR	1 835 409,87	1 559 160,87
CRÉANCES EN SOUFFRANCE SUR CLIENTÈLE	1 138 079,60	10 714 478,10
Créances pré-douteuses	780 698,69	1 708 312,05
Créances douteuses	357 380,91	748 249,66
Créances compromises	0,00	8 257 916,39
OPÉRATION DIVERSES C	1 144 102,10	661 442,79
DÉBITEURS DIVERS	388 864,70	299 961,43
Sommes dues par l'État	216 894,02	244 590,75
Autres débiteurs divers	171 970,68	55 370,68
VALEURS ET EMPLOIS DIVERS		
Comptes de régularisation	755 237,40	308 000,36
Créances en souffrances	0,00	53 481,00
OPÉRATION DIVERSES		
VALEURS IMMOBILISÉES D	2 459 382,86	5 875 431,42
TITRES DE PARTICIPATION ET EMPLOIS ASSIMILÉES	255 500,00	3 398 697,48
Titres de participation	100 000,00	3 398 697,48
Autres emplois assimilés	155 500,00	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 203 882,86	2 476 733,94
Imm.corporelles hors d'exploitation		
TOTAL ACTIF A+B+C+D	218 897 908,35	209 220 545,83

Bilan au 31 décembre 2004

PASSIF	31/12/2004	31/12/2003
OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE ET OPÉRATION AVEC LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET ASSIMILÉS	85 947 140,66	83 130 925,68
A		
BANQUES CENTRALES, TRSOR PUBLIC, SERVICE DES CHEQUES POSTAUX		
COMPTES ORDINAIRES DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET ASSIMILÉS	43 917 450,89	66 464 525,68
COMPTES ORDINAIRES DES BANQUES AU MAROC	43 917 450,89	66 464 525,68
VALEURS DONNÉES EN PENSION, EMPRUNTS ET AUTRES COMPTES CRÉDITEURS	42 029 689,77	16 666 400,00
VALEURS DONNÉES EN PENSION		
COMPTES ET EMPRUNTS DE TRÉSORERIE	42 029 689,77	16 666 400,00
EMPRUNTS FINANCIERS		
AUTRES COMPTES CRÉDITEURS		
INTÉRÊTS COURUS A PAYER		
OPÉRATIONS SUR TITRES	79 252 552,67	64 654 017,33
B		
TITRES DE CRÉANCE EMIIS	77 400 000,00	63 000 000,00
CERTIFICATS DE DÉPÔT EMIS		
BONS DE SOCIÉTÉS DE FINANCEMENT EMIS	47 400 000,00	63 000 000,00
EMPRUNTS OBLIGATAIRES EMIS	30 000 000,00	
AUTRES TITRES DE CRÉANCE EMIS		
INTÉRÊTS COURUS A PAYER	1 852 552,67	1 654 017,33
OPÉRATIONS DIVERSES	7 829 698,04	12 351 265,29
C		
CRÉDITEURS DIVERS	6 270 874,80	10 341 174,50
SOMMES DUES A L'ÉTAT	565 200,04	513 235,68
AUTRES CRÉDITEURS DIVERS	5 705 674,76	9 827 938,82
COMPTES DE RÉGULARISATION	1 558 823,24	2 010 090,79
PROV. POUR RISQUES ET CHARGES CAPITALAUX PROPRES ET ASSIMILÉS	45 868 516,98	49 084 337,53
PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES	439 023,22	356 763,96
PROVISION POUR AUTRES RISQUES ET CHARGES	439 023,22	356 763,96
FONDS SPÉCIAUX DE GARANTIE		
FONDS DE GARANTIE A CARACTÈRE MUTUEL		
AUTRES FONDS SPÉCIAUX DE GARANTIE		
RÉSERVES ET PRIMES LIÉES AU CAPITAL	1 406 995,35	10 616 995,35
PRIMES D'ÉMISSION, DE FUSION ET D'APPORT		9 210 000,00
RÉSERVE LÉGALE	1 406 995,35	1 406 995,35
CAPITAL	40 900 000,00	30 675 000,00
CAPITAL APPEL	40 900 000,00	30 675 000,00
REPORT A NOUVEAU (+/-)	6 420 578,22	8 872 212,54
RÉSULTATS NETS EN INSTANCE D'AFFECTATION (+/-)		
EXCÉDENT DES PRODUITS S/LES CHARGES OU DES CHARGES S/LES PRODUITS	-3 298 079,81	-1 436 634,32
TOTAL PASSIF A+B+C+D	218 897 908,35	209 220 545,83

HORS BILAN	31/12/2004	31/12/2003
<p><u>ENGAGEMENT DE FINANCEMENT DONNES</u> ENGAGEMENT DE FINANCEMENT DE CREDIT ET ASSIMILES ENGAGEMENT DE FINANCEMENT DONNES EN VAVEUR DE LA CLIENTELE</p> <p><u>ENGAGEMENT DE FINANCEMENT RECUS</u> ENGAGEMENT DE FINANCEMENT RECUS D'ETABLISSEMENTS DE CREDIT ET ASSIMILES ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT RECUS DE LA CLIENTELE</p> <p><u>ENGAGEMENTS DE GARANTIE DONNES</u> ENGAGEMENTS DE GARANTIE DONNES D'ORDRE D'ETABLISSEMENTS DE CREDIT ET ASSIMILES ENGAGEMENT DE GARANTIE DONNES D'ORDRE DE LA CLIENTELE</p> <p><u>ENGAGEMENTS DE GARANTIE RECUS</u> ENGAGEMENTS DE GARANTIE RECUS D'ETABLISSEMENTS DE CREDIT ET ET ASSIMILES ENGAGEMENTS DE GARANTIE RECUS DE L'ETAT ENGAGEMENTS DE GARANTIE RECUS D'ORGANISME DE GARANTIE DIVERS</p> <p><u>ENGAGEMENT SUR TITRES</u> TITRE A RECEVOIR Titres vendus à réméré Autre achetés à livrer</p> <p><u>ENGAGEMENTS SUR PRODUITS DERIVES</u> ENGAGEMENT SUR INSTRUMENTS DE TAUX D'INTERET ENGAGEMENT SUR INSTRUMENTS DE COURS DE CHANGE ENGAGEMENT SUR AUTRES INSTRUMENTS</p> <p><u>ENGAGEMENTS EN DEVISES</u> OPERATIONS DE CHANGE AU COMPTANT Devises à recevoir au comptant Dirhams à livrer au comptant Devises à livrer au comptant Dirhams à recevoir au comptant</p> <p><u>OPERATIONS DE PRETS OU D'EMPRUNTS EN DEVISES</u> Devises prêtées à livrer Devises empruntées à recevoir</p> <p><u>OPERATION DE CHANGE A TERME</u> Devises à recevoir à terme Dirhams à livrer à terme Devises à livrer à terme Dirhams à recevoir à terme</p> <p><u>REPORT ET DEPOT NON COURUS</u> Reporte et dépôt non courus à recevoir Reporte et dépôt non courus à payer</p>	NEANT	

COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES AU 31/12/2004

COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES		31/12/2004	31/12/2003
I PRODUITS D'EXPLOITATION		32 572 149,82	26 355 163,19
	Intérêt et produits assimilés sur op.avec les établissements de crédit	1 759,89	11 100,18
	Intérêt et produits assimilés sur op.avec la clientèle	26 698 919,11	24 754 037,58
	Intérêt et produits assimilés sur titre de créances		
	Produits sur titres de propriété	4 002 088,45	2 088,44
	Produits sur immobilis.en crédit bail et en location		
	Commission sur prestations de service	1 869 382,37	1 587 936,99
	Autres produits bancaires		
II CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE		10 207 264,56	11 365 120,64
	Intérêts et charges assimilées sur op.avec les établissements de crédit	5 362 049,59	6 584 292,76
	Intérêt et charges assimilés sur op.avec la clientèle	87 085,90	46 921,73
	Intérêt et charges assimilés sur titre de créances émises	4 511 935,34	4 497 148,25
	Charges sur immobilis.en crédit bail et en location		
	Autres charges bancaires	246 193,73	236 757,90
III PRODUIT NET BANCAIRE I - II		22 364 885,26	14 990 042,55
	Produits d'exploitation non bancaire	10 000,00	4 962,50
	charges d'exploitation non bancaire		
IV CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION		11 307 278,17	9 963 474,42
	Charges de personnel	4 794 006,18	3 863 281,26
	Impôt et taxes	345 280,95	446 558,04
	Charges externes	5 325 711,10	4 901 645,72
	Autre charges générale d'exploitation	344 692,56	217 473,72
	Dotations aux amortis.et aux provisions des imm.incorporelles et corporelles	497 587,38	534 515,68
	des immo.incorporelles et corporelles		
V DOT.AUX PROV.ET PERTES/CRÉANCES IRREC		18 524 267,50	11 770 475,01
	Dotations aux provisions pour créances et engagement par signature en souffrance	14 122 899,88	11 177 718,20
	Pertes sur créance irrécouvrables	699 346,92	235 992,85
	Autres dotations aux provisions	3 702 020,70	356 763,96
VI REP.PROV. ET RÉCUPÉRATION/CREANCES AMORTIE		4 301 172,60	5 434 110,69
	Reprises de provisions pour créances et engagement par signature en souffrance	3 944 408,64	5 180 542,18
	Récupérations sur créances amorties		
	Autres reprises de provisions sur créance irrécouvrable	356 763,96	253 568,51
VII RÉSULTAT COURANT III - IV - V + VI		-3 155 487,81	-1 304 833,69
	Produits non courants		
	Charges non courantes		
VIII REST AVANT IMPÔTS		-3 155 487,81	-1 304 833,69
	Impôts sur les résultats	142 592,00	131 800,63
IX RÉSULTATS NET DE L'EXERCICE		-3 298 079,81	-1 436 634,32
	TOTAL DES PRODUITS	36 883 322,42	31 794 236,38
	TOTAL DES CHARGES	40 181 402,23	33 230 870,70
	RÉSULTAT NET	-3 298 079,81	-1 436 634,32

ETAT DES SOLDES DE GESTION (ESG) EXERCICE CLOS LE 31/12/04

TABLEAU DE FORMATION DES RÉSULTATS		31/12/2004	31/12/2003
1	Intérêts et produits assimilés	26 700 679,00	24 765 137,76
2	Intérêts et charges assimilés	9 961 070,83	11 128 362,74
MARGE D'INTÉRÊTS		16 739 608,17	13 636 775,02
3	Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location		
4	Charges sur immobilisations en crédit-bail et en location		
Résultats des opérations de crédit-bail et de location			
5	Commissions perçues	1 869 382,37	1 587 936,99
6	Commissions servies		
Marge sur commissions		1 869 382,37	1 587 936,99
7	Résultats des opérations sur titres de transaction		
8	Résultats des opérations sur titres de placement		
9	Résultats des opérations de change		
10	Résultats des opérations sur produits divers		
Résultat des opérations de marche			
11	Divers autre produits bancaires	4 002 088,45	2 088,44
12	Divers autres charges bancaires	246 193,73	236 757,90
PRODUIT NET BANCAIRE		22 364 885,26	14 990 042,55
13	Résultat des opérations sur immobilisation financières	3 262 997,48	
14	Autre produits d'exploitation non bancaire	10 000,00	4 962,50
15	Autre charges d'exploitation non bancaire		
16	charges générale d'exploitation	11 307 278,17	9 963 474,42
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION		7 804 609,61	5 031 530,63
17	Dotations nettes des reprises aux prov.pour créances et engagement par signature en souff.	10 877 838,16	6 233 168,87
18	Autres dotations nettes de reprises aux prov.	82 259,26	103 195,45
RÉSULTAT COURANT		-3 155 487,81	-1 304 833,69
Résultat non courant			
19	Impôt sur les résultats	142 592,00	131 800,63
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE		-3 298 079,81	-1 436 634,32

CAPACITE D AUTOFINANCEMENT EXERCICE CLOS LE 31/12/04

CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	31/12/2004	31/12/2003
CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT		
Dotations aux amortissements et aux provisions des imm. incorporelles et corporelles	497 587,38	534 515,68
dotations aux provisions pour dépréciation des imm. financières	3 262 997,48	
dotations aux provisions pour risques généraux		
Dotations aux provisions réglementées		
Dotations non courantes		
Reprises de provisions		
Plus-values de cession des imm. incorporelles et corporelles	10 000,00	4 962,50
Moins-values de cession des imm. incorporelles et corporelles		
Plus-values de cession des imm. financières		
Moins-values de cession des imm. financières		
Reprises de subventions d'investissement reçues		
CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT	452 505,05	-907 081,14
Bénéfices distribués		
AUTOFINANCEMENT	452 505,05	-907 081,14

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE EXERCICE CLOS LE 31/12/2004

	31/12/2004	31/12/2003
1.(+) Produits d'exploitation bancaire perçus	30 701 007,56	24 756 126,02
2.(+) Récupérations sur créances amorties		
3.(+) Produits d'exploitation non bancaire perçus	1 869 382,37	1 587 936,99
4.(-) Charges d'exploitation bancaires versées	-10 207 264,56	-11 365 120,64
5.(-) Charges d'exploitation non bancaires versées	-11 152 273,75	-9 411 383,08
6.(-) Charges générales d'exploitation versées		
7.(-) Impôt sur les résultats versées	-142 592,00	-131 800,63
I. Flux de trésorerie nets provenant du compte de produits et charges	11 068 259,62	5 435 758,66
Variation des :		
8.(+) Créances sur les établissements de crédit et assimilés		
9.(+) Créances sur la clientèle ,	-25 682 758,92	-13 238 736,08
10.(+) Titres de transaction et de placement		
11.(+) Autres actifs	-482 659,31	1 199 981,05
12.(+) Immobilisation données en crédit-bail et en location		
13.(+) Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	2 816 214,98	14 389 449,32
14.(+) Dépôts de la clientèle		
15.(+) Titres de créance émis	14 598 535,34	-7 724 251,75
16.(+) Autres passifs	-4 439 307,99	4 338 984,23
II. Solde des variations des actifs et passifs d'exploitation	-13 189 975,90	-1 034 573,23
III. FLUX DE TRESORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITES D'EXPLOITATION (I + II)	-2 121 716,28	4 401 185,43
17.(+) Produit des cessions d'immobilisations financières		
18.(+) Produit des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	10 000,00	4 962,50
19.(-) Acquisition d'immobilisations financières		
20.(-) Acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	783 559,52	667 151,36
21.(+) Interets perçus	1 759,89	11 100,18
22.(+) Dividendes perçus		
IV. FLUX DE TRESORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT	-771 799,63	-651 088,68
23.(+) Subvention, fonds publics et fonds spéciaux de garantie reçus		
24.(+) Emission de dettes subordonnées		
25.(+) Emission d'actions		
26.(-) Remboursement des capitaux propres et assimilés		
27.(-) Intérêts versés		
28.(-) Dividendes versés		
V. FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES DE FINANCEMENT		
VI. VARIATION NETTE DE LA TRESORERIE (III+IV+V)	-2 893 515,91	3 750 096,75
VII. TRESORERIE A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	15 985 406,45	12 235 309,70
VIII. TRESORERIE A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	13 091 890,54	15 985 406,45

5. États financiers 2003

BILAN ACTIF (EXERCICE CLOS LE 31/12/2003)

ACTIF	31/12/2003	31/12/2002
1. Valeurs en caisse, Banques centrales, TP, CP	48 833,21	860 843,13
2. Créances sur les établissements de crédit et assimilés		
- <i>A vue</i>	15 936 573,24	11 374 466,57
- <i>A terme</i>		
3. Créances sur la clientèle	186 698 265,17	179 456 705,11
- Crédit à la consommation	175 983 787,07	155 954 587,66
- Crédit de l'équipement		
- Crédit immobiliers		
- Autres crédits (Créances déclassées nettes)	10 714 478,10	23 502 117,45
4. Créances acquises par affacturage		
5. Titres de transaction et de placement		
- Bons du Trésor et valeurs assimilées		
- Autres titres de créance		
- Titre de propriété		
6. Autres actifs	661 442,79	1 861 423,84
7. Titres d'investissement		
- Bons du Trésor et valeurs assimilées		
- Autres titres de créance		
8. Titres de participation et emplois assimilées	3 398 697,48	3 398 697,48
9. Créances subordonnées		
10. Immobilisations données en crédit bail		
11. Immobilisations incorporelles		
12. Immobilisations corporelles	2 476 733,94	2 700 862,22
Total Actif	209 220 545,83	199 652 998,35

BILAN PASSIF (EXERCICE CLOS LE 31/12/2003)

PASSIF	31/12/2003	31/12/2002
1. Banques centrales, TP, CP		
2. Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	83 130 925,68	68 741 476,36
- A vue	66 464 525,68	45 593 476,36
- A terme	16 666 400,00	23 148 000,00
3. Dépôts de la clientèle		
- Comptes à vue créditeurs		
- Compte d'épargne		
- Dépôts à terme		
- Autres comptes créditeurs		
4. Titres de créance émis	64 654 017,33	72 378 269,08
5. Titres de créance négociables	64 654 017,33	72 378 269,08
- Emprunts obligataires		
- Autres titres de créance émis		
6. Autres passifs	12 351 265,29	8 115 476,51
7. Provisions pour risque et charges	356 763,96	253 568,51
- Provisions réglementées		
8. Subventions, fond publics affectés et fonds spéciaux de garantie		
9. Dettes subordonnées		
10. Ecart de réévaluation		
11. Réserves et primes liées au capital	10 616 995,35	10 616 995,35
12. Capital	30 675 000,00	30 675 000,00
13. Actionnaires, Capital non versé (-)		
14. Report à nouveau (+/-)	8 872 212,54	13 049 941,33
15. Résultats nets en instance d'affectation (+/-)		
16. Résultat net de l'exercice	-1 436 634,32	-4 177 728,79
Total Passif	209 220 545,83	199 652 998,35

COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES (HORS TAXES) EXERCICE CLOS AU 31/12/2003

Compte de Produits et Charges	31/12/2003	31/12/2002
Produits d'exploitation bancaire (I)	26 355 163,19	25 417 899,87
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	11 100,18	5 229,50
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	24 754 037,58	24 046 099,58
Produits sur titres de propriété	2 088,44	
Produits sur immobilisations en crédit bail		
Commission sur prestations de service	1 587 936,99	1 366 570,79
Autres produits bancaires		
Charges d'exploitation bancaire (II)	11 365 120,64	11 461 132,95
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec les établissements de crédit	6 584 292,76	5 889 402,78
Intérêts et charges assimilés sur opérations avec la clientèle	46 921,73	43 618,23
Intérêts et charges assimilées sur titres de créance émis	4 497 148,25	5 221 400,00
Charges sur immobilisations en crédit bail et en location		
Autres charges bancaires	236 757,90	306 711,94
Produit net bancaire (III)	14 990 042,55	13 956 766,92
Produits d'exploitation non bancaire	4 962,50	
Charges d'exploitation non bancaire		
Charges générales d'exploitation (IV)	9 963 474,42	9 552 168,07
Charges de personnel	3 863 281,26	3 904 075,94
Impôts et taxes	446 558,04	272 456,10
Charges externes	4 901 645,72	4 223 137,14
Autres charges générales d'exploitation	217 473,72	548 860,04
Dotation aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles	534 515,68	693 638,85
Dotation aux provisions et pertes/créances irrécupérables (V)	11 770 475,01	13 427 443,63
	11 177 718,20	13 173 875,12
Dotations aux provisions pour créances et engagement par signature en souffrance		
Pertes sur créances irrécouvrables	235 992,85	
Autres dotations aux provisions	356 763,96	253 568,51
Reprises Provisions et récupération/créances amorties (VI)	5 434 110,69	4 972 205 99
Reprises de provisions pour créances et engagement par signature en souffrance	5 180 542,18	4 782 461,99
Récupérations sur créances amorties		
Autres reprises de provisions sur créance irrécouvrable	253 568,51	189 744,00
Résultat courant III - IV - V + VI (VII)	-1 304 833,69	-4 050 638,79
Produits non courants		
Charges non courantes		
Résultat avant impôts (VIII)	-1 304 833,69	-4 050 638,79
Impôts sur les résultats	131 800,63	127 090,00
Résultats net de l'exercice (IX)	-1 436 634,32	-4 177 728,79

ETAT DES SOLDES DE GESTION (ESG) EXERCICE CLOS LE 31/12/03

TABLEAU DE FORMATION DES RESULTATS	31/12/2003	31/12/2002
Intérêts et produits assimilés	24 765 137,76	24 051 329,08
Intérêts et charges assimilées	11 128 362,74	11 154 421,01
Marge d'intérêts	13 636 775,02	12 896 908,07
Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location		
Charges sur immobilisations en crédit-bail et en location		
Résultats des opérations de crédit-bail et de location		
Commissions perçues	1 587 936,99	1 366 570,79
Commissions servies		
Marge sur commissions	1 587 936,99	1 366 570,79
Résultats des opérations sur titres de transaction		
Résultats des opérations sur titres de placement		
Résultats des opérations de change		
Résultats des opérations sur produits divers		
Résultat des opérations de marché		
Divers autres produits bancaires	2 088,44	
Divers autres charges bancaires	236 757,90	306 711,94
Produit net bancaire	14 990 042,55	13 956 766,92
Résultat des opérations sur immobilisations financières		
Autres produits d'exploitation non bancaire	4 962,50	
Autres charges d'exploitation non bancaire		
Charges générales d'exploitation	9 963 474,42	9 552 168,07
Résultat brut d'exploitation	5 031 530,63	4 404 598,85
Dotations nettes des reprises aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance.	6 233 168,87	8 391 413,13
Autres dotations nettes de reprises aux prov.	103 195,45	63 824,51
Résultat courant	-1 304 833,69	-4 050 638,79
Résultat non courant		
Impôts sur les résultats	131 800,63	127 090,00
Résultat net de l'exercice	-1 436 634,32	-4 177 728,79

CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT EXERCICE CLOS LE 31/12/2003

CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	31/12/2003	31/12/2002
Résultat net de l'exercice	-1 436 634,32	-4 177 728,79
Dotation aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles	534 515,68	693 638,85
Dotation aux provisions pour dépréciation des immobilisations financières		
Dotations aux provisions pour risques généraux		
Dotations aux provisions réglementées		
Dotations non courantes		
Reprises de provisions		
Plus-values de cessions des immobilisations incorporelles et corporelles	4 962,50	
Moins-values de cessions des immobilisations incorporelles et corporelles.		
Plus-values de cessions des immobilisations financières		
Moins-values de cessions des immobilisations financières		
Reprises de subventions d'investissement reçues		
Capacité d'autofinancement	-907 081,14	-3 484 089,94
Bénéfices distribués		
Autofinancement	-907 081,14	-3 484 089,94

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE EXERCICE CLOS LE 31/12/2003

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE	31/12/2003	31/12/2002
Produits d'exploitation bancaire perçus		
Récupérations sur créances amorties		
Produits d'exploitation non bancaire perçus	26 344 063,03	25 412 670,39
Charges générales d'exploitation versées		
Impôts sur les résultats	-131 800,63	-127 090,00
I. Flux de trésorerie nets provenant du CPC	5 435 758,66	-4 182 958,29
Variation des:		
Créances sur les établissements de crédit et assimilés		
Créances sur la clientèle	-13 238 736,08	19 034 880,63
Titres de transaction et de placement		
Autres actifs	1 199 981,05	569 863,56
Immobilisations données en crédit-bail et en location		
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	14 389 449,32	-8 013 409 39
Dépôts de la clientèle		
Titres de créances émis	-7 724 251,75	-0,6
Autres passifs	4 338 984,23	-6 282 131,75
II. Soldes des variations des actifs et passifs d'exploitation	-1 034 573,23	5 309 202,45
III. Flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation (I + II)	4 401 185,43	1 126 244,16
Produits des cessions d'immobilisations financières		
Produits des cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	4 962,50	
Acquisitions d'immobilisations financières		-7 400,00
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	667 151,36	429 404,28
Intérêts perçus	11 100,18	5 229,50
Dividendes perçus		
IV. Flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement	-651 088,68	427 233,78
Subventions, fonds publics et fonds spéciaux de garantie reçus		
Emission de dettes subordonnées		
Emissions d'actions		
Remboursement des capitaux propres et assimilés		
Intérêts versés		
Dividendes versés		
V. Flux de trésorerie net provenant des activités de financement		
VI. Variation nette de la trésorerie (III + IV+ V)	3 750 096,75	1 553 477,94
VII. Trésorerie à l'ouverture de l'exercice	12 235 309,70	10 681 831,76
VIII. Trésorerie à la clôture de l'exercice	15 985 406,45	12 235 309,70

6. Informations Complémentaires

ETAT A1

PRINCIPALES METHODES D'EVALUATION APPLIQUEES

AU 31/12/2005

INDICATION DES METHODES D'EVALUATION APPLIQUEES PAR L'ETABLISSEMENT

Les immobilisations corporelles et amortissements

Les immobilisations sont enregistrées à leur valeur d'acquisition. Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire à des taux déterminés en fonction de la durée probable d'utilisation de chacune des immobilisations. Les taux d'amortissements sont comme suit:

* Matériel de transport	25%
* Mobilier et matériel de bureau	10, 15 et 20%
* Agencements et aménagements	10%

Provision pour dépréciation des créances des clients

La provision pour dépréciation des créances clients est calculée sur la base du capital restant dû échu et à échoir pour les créances prédouteuses à 20%, douteuses à 50% et compromises à 100% et ce conformément à la circulaire de Bank Al Maghrib n° 19 du 23/12/2002.

ETAT DES DEROGATIONS

AU 31/12/2005

INDICATIONS DES DEROGATION	JUSTIFICATION DES DEROGATIONS	INFLUENCE DES DEROGATIONS SUR LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS
I. Dérogations aux principes comptables fondamentaux	NEANT	
II. Dérogations aux méthodes d'évaluation	NEANT	
III. Dérogations aux règles d'établissement et de présentation des états de synthèse	NEANT	

ETAT A3

ETAT DES CHANGEMENTS
AU 31/12/2005

NATURE DES CHANGEMENTS	JUSTIFICATION DES CHANGEMENTS	INFLUENCE SUR LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RESULTATS
I. Changements affectant les méthodes d'évaluation	NEANT	NEANT
II. Changements affectant les règles de présentation	NEANT	NEANT

ETAT B1

CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT ET ASSIMILES
AU 31/12/2005

CREANCES	Bank Al-Maghrib Trésor Public et Service des Chèques Postaux	Banque au Maroc	Autres établissements de crédit et assimilés au maroc	Etablissements de crédit à l'étranger	Total 31/12/2005	Total 31/12/2004
COMPTES ORDINAIRES DEBITEURS		19 269			19 269	13 048
VALEURS RECUES EN PENSION - au jour le jour - à terme						
PRETS DE TRESORERIE - au jour le jour - à terme						
PRETS FINANCIERS						
AUTRES CREANCES						
INTERETS COURUS A RECEVOIR						
CREANCES EN SOUFFRANCE						
TOTAL		19 269			19 269	13 048

ETAT B2

CREANCES SUR LA CLIENTELE
AU 31/12/2005

CREANCES	Secteur Public	SECTEUR PRIVE			Total 31/12/2005	Total 31/12/2004
		Entreprises Financières	Entreprises non Financières	Autre clientèle		
<u>CREDITS DE TRESORERIE</u> - Comptes à vues et débiteurs - Créances commerciales sur le Maroc - Crédits à l'exportation - Autres crédits de trésorerie						
<u>CREDITS A LA CONSOMMATION</u>				283 568 711,09	283 568 711,09	199 229 043,38
<u>CREDITS A L'EQUIPEMENT</u>						
<u>CREDITS IMMOBILIERS</u>						
<u>AUTRES CREDITS</u>						
<u>CREANCES ACQUISES PAR AFFACTURAGE</u>						
<u>INTERETS COURUS A RECEVOIR</u>				2 293 624,00	2 293 624,00	1 835 409,87
<u>CREANCES EN SOUFFRANCE</u> - Créances pré-douteuses - Créances douteuses - Créances compromises					3 538 906,51 1 247 182,01	780 698,69 357 380,91

ETAT B6

TITRES DE PARTICIPATION ET EMPLOIS ASSIMILES
AU 31/12/2005

en milliers de DHS

Dénomination de la société émettrice	Secteur d'activité	Capital Social	Participation au Capital en %	Prix d'acquisition global	Valeur Comptable nette	Extrait des derniers états de synthèses de la Société émettrice			Produits Inscrits au CPC de l'exercice	
						Date de clôture de l'exercice	Situation nette	Résultat net		
Participation dans les entreprises liées BENAL	NEGOCE	100	100%	9 583	100	31/12/2005	152	-27		
Autres titres de participation B.P	BANQUE	VARIABLE		155	155		534 051	127 786	7	
TOTAL										
							534 203	127 759	7	

ETAT B8

**IMMOBILISATIONS DONNEES EN CREDIT-BAIL, EN LOCATION AVEC OPTION D'ACHAT ET EN LOCATION SIMPLE
DU 01/01/2005 AU 31/12/2005**

Nature	Montant brut au débit de l'exercice	Montant des acquisitions au cours de l'exercice	Montant des cessions ou retrait au cours de l'exercice	Montant brut à la fin de l'exercice	Amortissement		Provisions		Montant net à la fin de l'exercice
					Dotations au titre de l'exercice	Cumul des amortissements	Dotations au titre de l'exercice	Cumul des provisions	
NEANT									
IMMOBILISATIONS DONNEES EN CREDIT-BAIL ET EN LOCATION AVEC OPTION D'ACHAT									
CREDIT-BAIL SUR IMMOBILISATIONS INCORPORELLES									
CREDIT-BAIL MOBILIER									
- Crédit-bail mobilier en cours									
- crédit-bail mobilier loué									
- Crédit-bail immobilier non loué après résiliation									
LOYERS COURUS A RECEVOIR									
LOYER RESTRUCTURES									
CREANCES EN SOUFFRANCE									
IMMOBILISATION DONNEES EN LOCATION SIMPLE									
BIENS MOBILIERS EN LOCATION SIMPLE									
BIENS IMMOBILIERS EN LOCATION SIMPLE									
LOYERS COURUS A RECEVOIR									
LOYER RESTRUCTURES									
LOYERS IMPAYES									
CREANCES EN SOUFFRANCE									
TOTAL									

ETAT B9

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES
DU 01/01/2005 AU 31/12/2005

Nature	Montant brut au début de l'exercice	Montant des acquisitions au cours de l'exercice	Montant des cessions ou retraits au cours de l'exercice	Montant brut au fin de l'exercice	amortissements et/ou provisions			Montant net à la fin de l'exercice
					Montant des amort et/ou prov au début de l'exercice	Dotation au titre de l'exercice	Montant des amort sur imm. sorties	
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES								
Droit au bail								
Immobilisations en recherche et développement								
Autres immobilisations incorporelles d'exploitation								
Immobilisations incorporelles hors exploitation								
IMMOBILISATIONS CORPORELLES								
Immeubles d'exploitation								
.Terrain d'exploitation								
.Immeubles d'exploitation, Bureaux								
.Immeubles d'exploitation, Logement de fonction								
Mobilier et matériel d'exploitation								
.Mobilier de bureau d'exploitation et aménagé	4 832 533,84	197 164,87		5 029 698,71	3 057 739,66	336 627,06	3 394 366,72	1 635 331,99
.Matériel de bureau d'exploitation	749 524,41	61 117,00		810 641,41	636 492,02	40 462,88	676 954,90	133 686,51
.Matériel informatique	1 537 027,97	191 543,17		1 728 571,14	1 235 176,54	132 832,20	1 368 008,74	360 562,40
.Matériel roulant rattaché à l'exploitation	158 178,12		104 184,75	53 993,37	143 973,26	5 645,83	45 434,34	8 559,03
.Autres matériels d'exploitation en cours								
Autres immobilisations corporelles d'exploitation								
Immobilisation corporelles hors exploitation								
Terrain hors exploitation								
Immeubles hors exploitation								
mobilier et matériel hors exploitation								
Autres immobilisations corporelles hors exploitation								
TOTAL	7 277 264,34	449 825,04	104 184,75	7 622 904,63	5 073 381,48	515 567,97	5 484 764,70	2 138 139,93

ETAT B9bis

TABLEAU DES PLUS OU MOINS VALUES SUR CESSIONS OU RETRAITS D'IMMOBILISATIONS

Date de cessions ou de retrait	Compte Principal	Montant brut	Amortissements cumulés	Valeur nette d'amortissements	Exercice du....01/01/2005...au..31/12/005		
					Produit de cession	Plus Values	Moins values
juillet-04	Mat. Transport	104 184,75	104 184,75		5 000,00	5 000,00	
TOTAL		104 184,75	104 184,75	-	5 000,00	5 000,00	-

ETAT B10

DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT ET ASSIMILES

AU 31-12-2005

DETTES	Etablissements de crédit et assimilés au Maroc			Etablissements de crédit à l'étranger	Total 31/12/05	Total 31/12/2004
	Bank Al Maghrib, Trésor Publics et Service des Chèques Postaux	Banques au Maroc	Autres établissements crédit et assimilés au Maroc			
<u>COMPTES ORDINAIRES CREDITEURS</u>		38 943 498,57			38 943 498,57	43 917 450,89
<u>VALEURS DONNEES EN PENSION</u> - au jour le jour - à terme						
<u>EMPRUNTS DE TRESORERIE</u> - au jour le jour - à terme		35 000 000,00			35 000 000,00	42 029 689,77
<u>EMPRUNTS FINANCIERS</u>		99 221 998,22			99 221 998,22	
<u>AUTRES DETTES</u>						
<u>INTERETS COURUS A PAYER</u>		578 190,20			578 190,20	
TOTAL		173 743 686,99			173 743 686,99	85 947 140,66

ETAT B11

DEPOTS DE LA CLIENTELE
AU 31/12/2005

DEPOTS	Secteur public	Secteur privé			Total 31/12/2005	Total 31/12/2004
		Entreprises financières	Entreprises non financiers	Autre clientèle		
COMPTES A VUE CREDITEUR COMPTES D'EPARGNE DEPOTS A TERME AUTRE COMPTES CREDITEURS INTERETS COURUS A PAYER						

NEANT

ETAT B 14

PROVISION

DU 01/01/2005 AU 31/12/2005

PROVISIONS	Encours 31/12/2004	Dotations	Reprises	Autres variations	Encours 31/12/2005
<u>PROVISIONS DEDUITES DE L'ACTIF SUR :</u>	55 812 880,92	9 844 098,27	6 523 427,19		59 133 552,00
créances sur les établissements de crédit et assimilés	45 494 045,68	9 844 098,27	5 687 101,43		49 651 042,52
créances sur la clientèle					
titres de placement					
titres de participation et emplois assimilés	9 482 509,48				9 482 509,48
immobilisations en crédit-bail et en location					
autres actifs (Débiteurs)	836 325,76		836 325,76		0,00
<u>PROVISIONS INSCRITES AU PASSIF</u>	439 023,22	359 894,37	439 023,22		359 894,37
Provision pour risques d'exécution d'engagements par signature					
Provision pour risques de change					
Provision pour risques généraux					
Provision pour pensions de retraite et obligations similaires					
Provision pour autres risques et charges	439 023,22	359 894,37	439 023,22		359 894,37
Provision réglementées					
<u>TOTAL GENERAL</u>	56 251 904,14	10 203 992,64	6 962 450,41		59 493 446,37

Agios réservés **5 100 445,04**

VALEURS ET SURETES RECUES ET DONNEES EN GARANTIE
AU 31/12/2005

Valeurs et sûretés reçues en garantie	Valeur comptable nette	Rubriques de l'actif ou du hors bilan enregistrant les créances ou les engagements par signature donnés	Montant des créances et des engagements par signature donnés couverts
Bons du trésor et valeurs assimilées Autres titres Hypothèques autres valeurs et sûretés réelles	NEANT		
TOTAL			

Valeurs et sûretés données en garantie	Valeur comptable nette	Rubriques du passif ou du hors bilan enregistrant les dettes ou les engagements par signature reçus	Montant des dettes et des engagements par signature reçus couverts
Bons du trésor et valeurs assimilées Autres titres Hypothèques autres valeurs et sûretés réelles	NEANT		
TOTAL			

Etat B23

Concentration des risques sur un même bénéficiaire
au 31/12/2005

NEANT	
-------	--

ETAT C1

Raison sociale : TASLIF S.a
Identification fiscale : 01085267
Patente : 35504485

REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL

AU 31/12/2005

Montant du capital : **40 900 000 DH**
Montant du capital social souscrit et non appelé :
Valeur nominale des titres : **100 DH**

Nom des principaux actionnaires ou associés	Adresse	Nombre de titre détenus		Part du capital détenue %
		Exercice actuel	Exercice précédent	
SANAM HOLDING	39, Rue Abdellatif Ben Kadour -Casa	207 405	207 405	50,71%
STOKVIS N.A	Rue sergent hilaire -Casa	33 560	33 560	8,21%
FEU BAMOUSSE MED	Bd de la liberté -Ouled Teima	666	666	0,16%
MOBYLETTE MAROC	Rue sergent hilaire -Casa	14 640	14 640	3,58%
SOGEELEC	18,Ave B Lotiss Pergola-Temara	266	266	0,07%
BENALLAL MED	24, Ave Hassan II El Jadida	165	165	0,04%
DIVERS PORTEURS		152 298	152 298	37,24%
TOTAL		409 000	409 000	100,00%

Raison sociale : TASLIF S.a
 Identification fiscale : 01085267
 Patente : 35504485

ETAT C2

AFFECTATION DES RESULTATS INTERVENUE AU COURS DE L'EXERCICE
AU 31/12/2005

		Montants	Montant
A. Origine des résultats affectés			
Décision du 26/05/2005 Report à nouveau Résultats nets en instance d'affectation Résultats nets de l'exercice 2003 Prélèvement sur les bénéfices Autres prélèvements		-3 298 079,81	
TOTAL A		-3 298 079,81	
B. Affectation des résultats			
Réserves légales Dividendes Autres affectations (report à nouveau)			-3 298 079,81
TOTAL B			-3 298 079,81

DATATION ET EVENEMENTS POSTERIEURS

I. DATATION

. Date de clôture (1)

. Date d'établissement des états de synthèse (2)

(1) Justification en cas de changement de la date de clôture de l'exercice

(2) Justification en cas de dépassement du délai réglementaire de trois mois prévu pour l'élaboration des états de synthèse.

II. EVENEMENTS NES POSTERIEUREMENT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE NON RATTACHABLES A CET EXERCICE ET CONNUS AVANT LA 1ERE COMMUNICATION EXTERNE DES ETATS DE SYNTHESE

Dates	Indications des événements
. Favorables	NEANT
. Défavorable	NEANT